

CALENDRIER GENERAL DE LA FLANDRE, DU BRABANT

Et des Conquêtes du Roi,

CONTENANT

L'Etat Militaire, Civil & Ecclésiastique de ces Provinces, la description des Villes & endroits remarquables, les Bureaux des Traittes & Domaines, &c.

Pereunt & imputantur.

Prix, 30 s. broché.



A LILLE;
Chez ANDRE'-JOSEPH PANCKOUCKE, proche l'Hôtel de Ville.

M. DCC. XLVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

Facile est inventis addere.

Hor.

QUelque ſoin qu'on ſe ſoit donné pour mettre la premiere année ce petit Ouvrage dans un degré de perfection capable de plaire, on ne déſavoue point qu'il n'y ait encore des fautes, des lacunes, &c. qu'on rétablira avec ſoin l'année ſuivante. On recevra tous les Mémoires pour les additions & corrections juſqu'à la fin de Septembre.

Comput Ecclésiastique.

Nombre d'Or,	1	Indiction Romaine,	11
Cycle Solaire,	21	Lettres Dominic.	G. F.
Epacte,	*		

Fêtes Mobiles.

Septuagesime,	11 Fev.	L'Ascension,	23 May.
Les Cendres,	28 Fev.	La Pentecôte,	2 Juin.
PASQUES,	14 Avril.	La Trinité,	9 Juin.
Les Rogations,	20. 21. & 22. May.	La Fête-Dieu,	13 Juin.
		L'Avent,	1. Décemb.

Des Rois à la Septuagésime, 5. Dimanches.
De la Pentecôte à l'Avent, 25. Dimanches.

Les Quatre-Temps.

Les 6. 8. & 9. Mars.	Les 18. 20. & 21. Sept.
Les 5. 7. & 8. Juin.	Les 18. 20. & 21. Déc.

Eclipses de l'année 1748.

Il y aura cette année quatre Eclipses ; sçavoir, deux de Soleil & deux de Lune.

La premiere Eclipse de Soleil arrivera le 29 Janvier, elle ne sera pas visible en Europe. La seconde Eclipse de Soleil arrivera le 25 Juillet, elle sera visible dans toute l'Europe. Le commencement à Paris sera à 9 h. 18 m. du matin. La plus grande phase à 10 h. 52 m. La fin à 0 h. 31 m. après midi. La durée de 3 h. 13 m. La grandeur sera de 9 doigts 25 m.

La premiere Eclipse de Lune arrivera le 14 Février, & ne sera pas visible en Europe. La seconde Eclipse de Lune arrivera le 8 Août, & sera visible dans toute l'Europe. Le commencement sera à 10 h. 26 m. du soir. Le milieu à 11 h. 36 m. La fin à 0 h. 46 m. après minuit. La durée de 2 h. 20 m. La grandeur sera de 5 doigts 22 m. vers la partie australe de la Lune.

JANVIER.

lundi	1	*Circoncision.*	S
mardi	2	s. Macaire, Hermite.	
merc.	3	ste Genevieve.	
jeudi	4	ste. Pharaïde.	
vend.	5	s. Telesphore, Pape.	
samedi	6	*Les Rois.*	
Dim.	7	s. Isidore, Prêtre.	Premier
lundi	8	s. Julien, Martir.	quart. le 7.
mardi	9	s. Josse.	à 2 h. 0 m.
merc.	10	s. Guillaume.	du soir.
jeudi	11	s. Hygenie.	W
vend.	12	s. Benoît, Evêque.	
samedi	13	s. Godefroy.	
Dim.	14	s. Hilaire, Evêque.	
lundi	15	Le s. Nom de Jesus.	Pleine Lune
mardi	16	s. Marcel.	le 15. à 5 h.
merc.	17	s. Antoine, Abbé.	40 m. du
jeudi	18	Ch. s. Pierre.	soir.
vend.	19	ste. Marie.	S
samedi	20	s. Sebastien.	
Dim.	21	ste. Agnés, Vierge.	
lundi	22	s. Vincent, Martir.	
mardi	23	s. Raymond de P.	Dernier
merc.	24	s. Timothé, Evêque.	quartier le
jeudi	25	Convers. de S. Paul.	23. à 11 h.
vend.	26	s. Polycarpe.	55 m. du
samedi	27	s. Jean Chrysostome.	matin. S
Dim.	28	ste. Agnés.	Nouvelle
lundi	29	s. François de Sales.	Lune le 30.
mardi	30	ste. Martine, Vierge.	à 3 h. 0 m.
merc.	31	s. Pierre Nolasque.	du matin.

F E V R I E R.

jeudi	1	s. Ignace.	M :
vend.	2	*La Purification.*	V
ſamedi	3	s Blaiſe, Evêque.	
Dim.	4	s. André Corſin.	
lundi	5	ste. Dorothée.	
mardi	6	s. Romuald, Abbé.	Premier
merc.	7	s. Jean de Mathas.	quart. le 6.
jeudi	8	ste. Apoline, Vierge.	à 7 h. 40 m.
vend.	9	s. Scholaſtique.	du matin.
ſamedi	10	s. Severin, Abbé.	
Dim.	11	*Septuagéſime.*	W
lundi	12	s. Polieucte.	
mardi	13	s. Valentin.	
merc.	14	s. Fauſtin.	Pleine Lune
jeudi	15	s. Daniel.	le 14. à 11h
vend.	16	s. Lievin.	55 m. du
ſamedi	17	s. Simeon, Evêque.	matin.
Dim.	18	*Sexagéſime.*	W
lundi	19	s. Eleuthere.	R
mardi	20	s. Pepin, Duc.	
merc.	21	Ch. s. Pierre à A.	Dern. quar.
jeudi	22	s. Florent.	le 21 à 9 h.
vend.	23	S. Lazare M.	20 m. du
ſamedi	24	s. Victorien.	ſoir.
Dim.	25	*Quinquagéſime.*	VA:
lundi	26	*S. Mathias.*	
mardi	27	ste. Honoré, Vierge.	
merc.	28	*Les Cendres.*	N. Lune le
jeudi	29	s. Romain.	28. à 2 h.
			50 m. du
			ſoir.

MARS.

vend.	1	s. Aubin.	W
samedi	2	s. Simplice.	R
Dim.	3	*Quinquagésime.*	
lundi	4	s. Casimire.	
mardi	5	s. Eusebe.	
merc.	6	ste. Colette. 4. *Temps.*	
jeudi	7	s. Thomas d'Aquin.	Premier
vend.	8	s. Jean de Dieu.	quart. le 7.
samedi	9	ste. Françoise, Veuve.	à 3 h. 30 m.
Dim.	10	*Reminis.* les 40. Mar.	du matin.
lundi	11	s. Constantin.	M
mardi	12	s. Gregoire.	
merc.	13	s. Macedoine.	R
jeudi	14	ste. Macthilde.	
vend.	15	s. Longin.	Pleine Lune
samedi	16	s. Abraham.	le 15. à 3 h.
Dim.	17	*Oculi.* s. Patrice.	50 m. du
lundi	18	s. Gabriël Archange.	matin.
mardi	19	s. Joseph.	
merc.	20	s. Joachim.	S
jeudi	21	s. Benoît.	
vend.	22	ste. Cather. de Sien.	Dern. quart.
samedi	23	s. Othon solitaire.	le 22. à 4 h.
Dim.	24	*Latare.* N. D. des 7. D.	45 m. du
lundi	25	*L'Annonciation.*	matin.
mardi	26	s. Lud.	
merc.	27	s. Isaac.	M
jeudi	28	s. Sixte, Pape.	S
vend.	29	s. Eustache.	N. Lune le
samedi	30	s. Rieule.	29. à 3 h.
Dim.	31	*Judica.*	0 m. du mat.

AVRIL.

lundi	1	s. Walerique.	M
mardi	2	s. François de Paul.	S
merc.	3	s. Richard.	
jeudi	4	s. Ambroiſe.	
vend.	5	s. Vincent Fer.	Premier
ſamedi	6	s. Celeſtin.	quart. le 5.
Dim.	7	*Les Rameaux.*	à 11 h. 10 m.
lundi	8	s. Albert, Evêque.	du ſoir.
mardi	9	s. Procope.	
merc.	10	s. Macaire.	S
jeudi	11	s. Leon, Pape.	
vend.	12	s. Jules, Pape.	
ſamedi	13	s. Hermenegilde.	Pleine Lune
Dim.	14	*PASQUES.*	le 13. à 4 h.
lundi	15	s. Anaſtaſe M.	22 m. du
mardi	16	s. Druon.	ſoir.
merc.	17	s. Anicet, Pape.	
jeudi	18	s. Urſmare, Evêque.	S
vend.	19	s. Creſcent.	
ſamedi	20	s. Victor, Mart.	Dern. quar:
Dim.	21	*Quaſimodo.*	le 20 à 11 h.
lundi	22	ste Opportune.	15 m. du
mardi	23	s. George, Mart.	matin.
merc.	24	s. Robert.	
jeudi	25	s. Marc. *Abſtinence.*	VA
vend.	26	s. Clet, Pape.	
ſamedi	27	s. Tertulien.	N. Lune le
Dim.	28	s. Vital, Mart.	27. à 3 h.
lundi	29	s. Pierre, Mart.	50 m. du
mardi	30	ste. Catherine.	ſoir.

M A Y.

merc.	1	s. *Jacques*, s. *Philip.*	VA
jeudi	2	s. Athanase.	
vend.	3	Invention ste. Croix.	
samedi	4	ste. Monique.	
Dim.	5	s. Pie, Pape.	Premier
lundi	6	s. *Jean Porte Latine.*	quart. le 5.
mardi	7	s. Staniflas.	à 5 h. 40 m.
merc.	8	App. s. M.	du soir.
jeudi	9	s. Gregoire de Naz.	
vend.	10	s. Antonin, Evêque.	VA
samedi	11	s. Mamès.	
Dim.	12	s. Epiphane.	
lundi	13	ste. Rolande.	Pleine Lune
mardi	14	s. Boniface.	le 13 à 1 h.
merc.	15	ste. Dymphe.	57 m. du
jeudi	16	s. Honoré.	mat.
vend.	17	ste. Restituë.	R
samedi	18	s. Venant, Mart.	
Dim.	19	s. Yves.	Dern. quar.
lundi	20	*Les Rogations.*	le 19. à 5 h.
mardi	21	s. Hospice.	40 m. du
merc.	22	ste. Julie, Veuve.	soir.
jeudi	23	*L'Ascension.*	
vend.	24	ste. Jeanne.	S
samedi	25	s. Urbain, Pape.	
Dim.	26	s. Philippe de Neri.	
lundi	27	s. Ferdinand.	N. Lune le
mardi	28	s. Maxime.	27. à 5 h.
merc.	29	s. Germain, Evêque.	26 du mat.
jeudi	30	s. Felix, Pap. & M.	
vend.	31	ste. Petronille.	

JUIN

ſamedi	1	*Vigil. Jeûne.*	R
Dim.	2	PENTECOSTE:	
lundi	3	ste. Clotilde.	
mardi	4	s. Robert, Abbé.	Premier
merc.	5	s. Waltere. 4. *Temp*	quart. le 4.
jeudi	6	s. Norbert.	à 9 h. 38 m.
vend.	7	ste. Pelagie.	du matin.
ſamedi	8	s. Medard.	
Dim.	9	*La Trinité.*	S
lundi	10	ste Marguerite, R.	
mardi	11	s. Barnabé, A.	Pleine Lune
merc.	12	s. Baſilides.	le 11. à 9 h.
jeudi	13	*Feſte-Dieu.*	40 m. du
vend.	14	s. Baſile le grand.	matin.
ſamedi	15	ss. Vite & Mod.	
Dim.	16	s. Cyr.	S
lundi	17	s. Amand, Evêqu	
mardi	18	ss. Marc & Mar.	Dern. quar.
merc.	19	ss. Gervais & Pr.	le 18. à 1 h.
jeudi	20	*Oct. Feſte-Dieu.*	4 min. du
vend.	21	s. Louis de G.	matin.
ſamedi	22	*Vigile-Jeûne.*	
Dim.	23	s. Ediſtrude.	
lundi	24	*Nat. S. J. B.*	S
mardi	25	Tranſl. s. Eloy.	N. Lune le
merc.	26	s. Jean s. Paul.	25. à 8 h.
jeudi	27	s. Ladiſlas, Rc	o m. du ſoir.
vend.	28	*Vigile-Jeûne.*	
ſamedi	29	*S. Pierre S. Pl.*	
Dim.	30	Mémoire de Paul.	

J / I L L E T.

lundi	1	sRombaut.	M
mardi	2	isitation N. D.	
merc.	3	: Hyacinthe.	Prem. quar.
jeudi	4	ranslation s. Mart.	le 3. à 10 h.
vend.	5	Agathon.	15 min. du
samedi	6	e. Godelive.	matin.
Dim.	7	Procope.	
lundi	8	e. Elisabeth, Reine.	
mardi	9	:s M. de Gor.	VA
merc.	10	:s 7. Freres Mart.	Pleine Lune
jeudi	11	ransl. s. Benoît.	le 10. à 4 h.
vend.	12	Nabort, s. Felix.	34 min. du
samedi	13	Anaclet, Pape.	soir.
Dim.	14	Bonaventure.	
lundi	15	.vis. des Apôtres.	
mardi	16	D. du M. C.	
merc.	17	Alexis.	Der. quar.
jeudi	18	Arnould, Evêque.	17. à 10 h.
vend.	19	s rederic.	21 min. du
samedi	20	st Marguerite.	matin.
Dim.	21	st Praxede.	
lundi	22	ste M. Magdelaine.	
mardi	23	s. olinaire, Ev.	
merc.	24	ste Christine.	S
S: E- jeudi	25	*S. acques, Apôtre.*	N. Lune le
vend	26	ste. nne.	25. à 11. h.
samedi	27	s. Paleon.	22 min. du
Dim.	28	s. Naire.	matin.
lundi	29	ste. Arthe.	
mardi	30	s. Abin, Mart.	
merc.	31	s. Igne de Loyola.	

AOUST.

jeudi	1	s. Pierre ès Liens.	S
vend.	2	N. D. des Anges.	Premier
ſamedi	3	Invention s. Eſt.	quartier le
Dim.	4	s. Dominique.	le 2. à 8 h.
lundi	5	N. D. aux N.	16 min. du
mardi	6	Transfiguration.	matin.
merc.	7	s. Cajetan.	
L: E jeudi	8	s. Cyriac.	Pleine Lune
vend.	9	*Vigile-Jeûne.*	le 8. à 11 h.
ſamedi	10	*S. Laurent.*	45 min. du
Dim.	11	s. Tiburce.	ſoir.
lundi	12	ste. Claire, Vierge.	S
mardi	13	s. Hypolite.	
merc.	14	*Vigile-Jeûne.*	
jeudi	15	*Aſſomption N. D.*	Dern. quar.
vend.	16	s. Roch, Confeſſeur.	le 15. à 10 h.
ſamedi	17	ste. Juliene.	46 min. du
Dim.	18	ste. Helene, Imp.	ſoir.
lundi	19	s. Donat.	S
mardi	20	s. Bernard, Abbé.	
merc.	21	s. Philibert.	
jeudi	22	s. Simphorien.	
vend.	23	s. Jerôme.	
ſamedi	24	*S. Barthelemy, Ap.*	N. Lune le
Dim.	25	*S. Louis, Roi de Fr.*	le 24. à 2 h.
lundi	26	s. Zephirin, Mart.	56 min. du
mardi	27	s. Ceſaire.	matin. R
merc.	28	s. Auguſtin.	Prem. quar.
jeudi	29	Decolation S. J. B.	le 31. à 4 h.
vend.	30	ste. Roſe.	19 min. du
ſamedi	31	ste. Iſabelle.	ſoir.

SEPTEMBRE.

Dim.	1	s. Gilles, Abbé.	R
lundi	2	s. Lazare.	
mardi	3	s. Eſtienne, Roi.	
merc.	4	ste. Roſalie.	
jeudi	5	s. Bertin.	
vend.	6	s. Zacharie.	
ſamedi	7	s. Cloud.	Pleine Lune
Dim.	8	*Nativité* N. *D.*	le 7. à 8 h.
lundi	9	s. Omer, Evêque.	6. min. du
mardi	10	s. Nicolas Tolentin.	matin.
merc.	11	s. Prothe. s. Hyac.	R
jeudi	12	s. Guy, Confeſſeur.	
vend.	13	s. Materne.	
ſamedi	14	Exalt. ste. Croix.	Dern. quar.
Dim.	15	s. Nicodeme.	le 14. à 2 h.
lundi	16	s. Cornille, Pape.	41 min. du
mardi	17	s. Lambert.	matin.
merc.	18	*Quatre-Temps.*	
jeudi	19	s. Janvier.	
vend.	20	s. Euſtache.	M
ſamedi	21	*S. Mathias, Ap.*	
Dim.	22	s. Maurice.	N. Lune le
lundi	23	ste. Thecle.	22. à 5 h.
mardi	24	N. D. de M.	48 min. du
merc.	25	s. Firmin, Evêque.	ſoir.
jeudi	26	s. Cyprien.	M
vend.	27	s. Côme s. Damien.	
ſamedi	28	s. Venceſlas.	Prem. quar.
Dim.	29	*S. Michel, Arch.*	le 29. à 11 h.
lundi	30	s. Jerôme, Docteur.	30 min. du
			ſoir.

OCTOBRE.

OCTOBRE.

mardi	1	s. Remy s. Piat.	
merc.	2	ss. Anges Gard.	
jeudi	3	s. Denis Areopag.	
vend.	4	s. François d'Assise.	
samedi	5	s. Placide.	
Dim.	6	s. Bruno, Confesseur.	Pleine Lune
lundi	7	s. Serge, Mart.	le 6. à 6 h.
mardi	8	ste. Brigitte, Vierge.	23 min. du
merc.	9	*S. Denis.*	soir.
jeudi	10	s. Franç. de Borgia.	
vend.	11	s. Nicaise.	
samedi	12	s. Maximilien.	
Dim.	13	s. Edouard, Roi.	
lundi	14	s. Calixte, Pape.	Dern. quar.
mardi	15	ste. Therese, Vierge.	le 14. à 9 h.
merc.	16	s. Maxime.	58 min. du
jeudi	17	s. Cerbonet, Evêque.	matin.
vend.	18	s. Luc Evangeliste.	
samedi	19	s. Pierre d'Alcantara.	
Dim.	20	s. Hilarion, Abbé.	
lundi	21	ste. Ursule, V. M.	
mardi	22	ste. Cordule.	N. Lune le
merc.	23	s. Severin, Evêque.	22. à 7 h.
jeudi	24	s. Magloire.	50 min. du
vend.	25	s. Crespin s. Crép.	matin.
samedi	26	*Vigile-Jeûne.*	
Dim.	27	s. Froment.	
lundi	28	*S. Simon S. Jude.*	Prem. quar.
mardi	29	s. Narcisse.	le 29. à 6 h.
merc.	30	s. Lucain.	45 min. du
jeudi.	31	*Vigile-Jeûne.*	matin.

NOVEMBRE.

vend.	1	*La Toussaint.*	M
samedi	2	*Les Morts.*	
Dim.	3	*S. Marcel.*	
lundi	4	s. Charles Borromée.	
mardi	5	s. Zacharie.	Pleine Lune
merc.	6	s. Leonard.	le 5. à 7 h.
jeudi	7	s. Ernefte.	6 min. du
vend.	8	Les 4. Couronnes.	matin.
famedi	9	s. Theodore.	S
Dim.	10	s. André Avellin.	
lundi	11	*S. Martin, Evêque.*	
mardi	12	s. Lievin.	
merc.	13	s. Didace.	Dern. quar.
jeudi	14	s. Bertrand.	le 13. à 6 h.
vend.	15	s. Eugene, Martyr.	50 min. du
famedi	16	s. Egmond.	matin.
Dim.	17	s. Agnan, Evêque.	S
lundi	18	s. Odon, Abbé.	
mardi	19	ste. Elifabeth.	
merc.	20	s. Felix de Valois.	N. Lune le
jeudi	21	Préfentation N. D.	20. à 8 h.
vend.	22	ste. Cecile V. M.	30 min. du
famedi	23	s. Clement, Pape.	foir.
Dim.	24	s. Chryfogone.	V
lundi	25	ste. Catherine.	
mardi	26	s. Pierre Alex.	
merc.	27	s. Achaire.	Prem. quar.
jeudi	28	s. Ode.	le 27. à 2 h.
vend.	29	*Vigile-Jeûne.*	43 min. du
famedi	30	*S. André, Apôtre.*	foir.

DECEMBRE.

Dim.	1	*Avent.*	V
lundi	2	s. François Xavier.	
mardi	3	ste. Bibiane.	
merc.	4	ste. Barbe.	Pleine Lune
jeudi	5	s. Sabas, Abbé.	le 4. à 10 h.
vend.	6	s. Nicolas, Evêque.	42 min. du
ſamedi	7	s. Ambroiſe.	ſoir.
Dim.	8	*Conception N. D.*	Sn
lundi	9	ste. Leocadie, Vierge.	
mardi	10	s. Melchiade.	
merc.	11	s. Damaſe, Pape.	
jeudi	12	ste. Conſtance.	
vend.	13	ste. Lucie, Vierge.	Dern. quar.
ſamedi	14	s. Nicaiſe.	le 13. à 3 h.
Dim.	15	s. Euſebe.	15 min. du
lundi	16	s. Evrard.	matin.
mardi	17	ste. Begge.	K
merc.	18	*Quatre-Temps.*	
jeudi	19	s. Wegonoſe.	
vend.	20	s. Philogone.	N. Lune le
ſamedi	21	*S. Thomas, Apôtre.*	20. à 8 h.
Dim.	22	s. Flore.	9 min. du
lundi	23	ste. Victoire.	matin.
mardi	24	*Vigile-Jeune.*	
merc.	25	*NOEL.*	V
jeudi	26	*S. Eſtienne.*	
vend.	27	*S. Jean Evangeliſte.*	Prem. quar.
ſamedi	28	*SS. Innocens.*	le 27. à 0 h.
Dim.	29	s. Thomas de Cant.	15 min. du
lundi	30	s. David, Roy.	matin.
mardi	31	s. Silveſtre, Pape.	

ABREGÉ CHRONOLOGIQUE
ſur la diviſion des âges du Monde.

POUR avoir une idée générale de la Chronologie, il n'y a qu'à ſe repréſenter que comme la Semaine ſe diviſe en ſept jours, tous les Tems auſſi depuis la Création du Monde juſqu'à préſent, ſe diviſent en ſept âges; ſçavoir,

Le premier ayant commencé avec le Monde, s'eſt terminé au Déluge, & a duré 1656 ans.

Le ſecond a commencé à la fin du Déluge, s'eſt terminé à la vocation d'Abraham, & a duré 426 ans.

Le troiſiéme a commencé à la vocation d'Abraham, s'eſt terminé à la ſortie des Iſraëlites ou du Peuple Juif de l'Egypte, & a duré 430 ans.

Le quatriéme a commencé à la ſortie des Iſraëlites de l'Egypte, s'eſt terminé à la fondation du Temple de Salomon, & a duré 480 ans.

Le cinquiéme a commencé à la fondation du même Temple, s'eſt terminé à la fin de la captivité des Juifs à Babylone, arrivée ſous le Roi Cyrus, & a duré 476 ans.

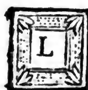
Le ſixiéme a commencé à la délivrance des Juifs par Cyrus, s'eſt terminé à la Naiſſance de JESUS CHRIST, & a duré 532 ans.

Le ſeptiéme a commencé à la Naiſſance de ce divin Sauveur, arrivée l'an 4000. du Monde, depuis laquelle on compte 1747 ans. Ainſi toutes les années de ces différens âges font enſemble 5747 ans.

CALENDRIER



CALENDRIER
DE
LA FLANDRE,
BRABANT
Et des Conquêtes du Roi.



ES dix-ſept Provinces des Pays-Bas, ſont,

1.	Le Brabant.	Duchés.
2.	Le Limbourg.	
3.	Le Luxembourg.	
4.	Gueldre.	
5.	La Flandre.	Comtés.
6.	L'Artois.	
7.	L'Hainaut.	
8.	Namur.	
9.	Hollande.	
10.	Zélande.	
11.	Zutphen.	

12. Anvers Marquiſat du Saint Empire.

13. Malines.
14. Utrecht.
15. Frise. — Seigneuries.
16. Overissel.
17. Groningue.

Les Hollandois sont en possession de la Hollande, Zélande, Zutphen, Utrecht, Frise, Overissel & Groningue, de plusieurs Places importantes dans le Brabant, & de Venlo & Stevenvert dans le Duché de Gueldre.

La Reine de Hongrie possede le Limbourg & le Luxembourg; Ruremonde & ses dépendances dans le Duché de Gueldre.

La France possede l'Artois; depuis 1640. elle est restée en possession d'une partie de la Flandre, du Hainaut & du Namurois par la Paix de Nimegue en 1673. & par le Traité d'Utrecht en 1713: elle possede actuellement la Flandre entiere, presque tout le Brabant, le Haynaut entier, le Marquisat du Saint-Empire, *Anvers*, la Seigneurie de Malines & tout le Namurois.

Ces Provinces qui appartenoient vers le treiziéme siécle à différens Souverains, se réunirent petit à petit sous un même Chef. Louis de Creci, Comte de Flandre, épousa Marguerite, seconde fille de Philippe le Long, Roi de France. Ce Comte acheta la Ville & Seigneurie de Malines: Louis laissa le Comté de Flandre à Louis de Male, dont la fille unique Marguerite, épousa Philippe le Hardi, à qui le Roi Jean céda le 7. Septembre 1363. la Bourgogne & l'Artois, avec la Seigneurie de Salins: Marguerite du chef de Marguerite de Brabant sa mere, hérita des Duchés de Lothier, de Brabant, de Limbourg & du Marquisat d'An-

vers. Philippe le Hardi laissa trois fils, qui partagerent sa succession. Philippe le Bon succedant à Jean sans Peur son pere, acquit le Comté de Namur, les quatre Mêtiers, & après le décès du Duc Jean & de ses enfans, descendans d'Antoine second fils de Louis de Male, en 1430. il se mit en possession du Brabant, du Duché de Limbourg, du Marquisat d'Anvers, & des Terres d'Outre-Meuse; & par la mort de Jacqueline de Baviere en 1436. il joignit à ses Etats le Hainaut, la Hollande, la Zélande & la Seigneurie de Frise; enfin il acquit encore en 1462. le Duché de Luxembourg & le Chiny. Charles le Hardi succeda à son pere en 1467. & y ajouta le Duché de Gueldre & de Zutphen, qu'il acquit pour 300000 florins d'or, & 80 mille florins qu'il fallut payer au Duc de Juliers.

La Province de Groningue fatiguée de guerres domestiques, & ayant un Prince hors d'état de la soutenir, reconnut Charles-Quint pour son Souverain, & se soumit à sa domination en 1536. Utrecht & Overissel lui avoient donné l'exemple; Henri de Baviere se voyant hors d'état de défendre sa Souveraineté, la céda à l'Empereur en 1528.

Charles le Hardi n'avoit qu'une fille, Marie, qui épousa Maximilien d'Autriche, à qui elle porta pour dot les Pays-Bas & la Franche-Comté. Philippe, dit le Beau, fils unique de Maximilien & de Marie, épousa Jeanne de Castille, de laquelle il eut Charles & Ferdinand; Philippe étant mort avant l'Empereur son pere, Charles devint l'héritier de ses Etats après la mort de Maximilien son grand-pere. Il fut élu Empereur, & connu sous le nom de Charles-Quint.

Je ne dirai rien des Révolutions arrivées dans ces Provinces depuis l'an 1500. jusqu'à nos jours, je me contente d'avoir indiqué sommairement comment ces Provinces se sont réunies sous un même Chef. Je vais à présent donner la description de celles qui sont sous la domination de la France.

LA FLANDRE.

LA Flandre s'étend en longueur depuis le Sas de Gand jusqu'aux environs de Saint-Omer, & en largeur depuis Aloſt jusqu'à Nieuport.

Je divise la Flandre comme avant la présente guerre, en Flandre Françoise, Impériale & Hollandoise.

FLANDRE FRANÇOISE.

J'APPELLE Flandre Françoise, non seulement celle où l'on parle François, mais aussi celle où l'on parle Flamand, & dont la France est en possession par les derniers Traités de Paix.

LILLE.

LILLE, grande & belle Ville sur la Deule, Capitale de la Flandre Françoise, Louis XIV,

la vint assiéger en personne l'an 1667. & s'en rendit maître après neuf jours d'attaque ; elle lui resta en vertu du Traité d'Aix-la-Chapelle l'an 1668. Ce Prince l'aggrandit considérablement, & la fortifia d'une Citadelle à cinq Bastions, & d'un Fort, dit de Saint Sauveur ; les Alliés l'investirent le 13. Août 1708. & la prirent après 62 jours de tranchée ouverte, & la perte de plus de 25000 hommes : le Maréchal de Boufflers qui y commandoit se retira à la Citadelle, & s'y défendit encore jusqu'au 8. Décembre, qu'il obtint pour lui & sa garnison tous les honneurs de la guerre ; elle fut renduë à la France par le Traité d'Utrecht.

Etat Major de la Ville de Lille.

Monseigneur Charles-Joseph-Marie, fils de (Joseph-Marie Duc de Boufflers, Pair de France,) Gouverneur & Lieutenant Général pour Sa Majesté des Conquêtes du Roi, depuis la Mer jusqu'à la Meuse ; Gouverneur particulier des Villes & Citadelle de Lille, & Dunkerque, Gouverneur, Capitaine & Grand Bailli héréditaire de Beauvais, & Lieutenant pour le Roi du Beauvoisis, Colonel de Boufflers-Wallon.

M. de Creni, Lieutenant pour le Roi, & Commandant au Gouvernement.

M. Darmand, Major de la Place.

Aydes-Majors. Messieurs

De Merizier.
De Faumarietz.
Ocahane.

Capitaines des Portes.

Figuier.
Du Marché.
Bulot de Mezieres.
Senacq, Greffier militaire.

CITADELLE.

M. Imbert, Ecuyer, Sieur de la Basecque, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Gouverneur de la Citadelle de Lille.
M. le Camus, Lieutenant de Roi.
M. de Belloy de Morangle, Major.
M. Dubois, Ayde-Major.
M. d'Ogier, Capitaine des Portes.

Fort Saint-Sauveur.

M. de Ramsault, Directeur des Fortifications, Commandant.
M. de Pellafort, Ayde-Major.

Commissaires des Guerres.

M. Laurent, Commissaire ordinaire.
M. le Ferron, Commissaire ordinaire.
M. de Montjamont, Tresorier Provincial des Troupes du Roi au département de Flandres.

Ingenieurs.

M. de Ramsault, Directeur des Fortifications.
. . . . Ingénieur en Chef.

De Breval, Ingenieur ordinaire.
Dajot, Ingenieur ordinaire.
De Breval d'Ourbanville, Ingenieur ordinaire.

Hôpital Royal.

L'Hôpital Militaire de Saint Louis contient 400 lits à deux personnes.
Cauget, Aumônier.
Du Croq, Médecin.
Planques, Chirurgien-Major.
Chastanet, Chirurgien Ayde-Major.
La Veuve Beausier, Entrepreneur.
Baudri, Contrôleur.
Depuis qu'on a porté la guerre en Flandre, on a formé des Maisons des Bluets & des vieux Hommes, des Hôpitaux Royaux, lesquels contiennent aux environs de 400 lits chacuns.

Intendance.

Messire Jean Moreau, Chevalier, Seigneur de Sechelles, Conseiller d'Etat, Intendant en Flandre, & des Armées du Roi.
M. Massart, Subdelegué Général de l'Intendance de Flandre.
M. Laurent, Secretaire pour l'Extraordinaire des Guerres.
M. d'Haffrengues, Ecuyer, Conseiller du Roi, Subdelegué.

Chambre des Comptes.

Cette Chambre a été instituée en 1385. par Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne; son fils Jean sans Peur la divisa en deux Corps en

1409. dont l'un pour l'exercice de la Justice fut transferé à Gand sous le nom de Conseil de Flandre, l'autre pour les Finances resta à Lille. Louis XIV. ayant pris Lille en 1667. les Officiers de cette Chambre suivirent le parti de l'Espagne, & se retirerent. Le Roi n'ayant pas jugé à propos d'y établir de nouveaux Officiers, se contenta de veiller à la conservation des Archives.

M. Godefroi, Garde des Archives, sous les ordres de l'Intendant de la Province.

Bureau des Finances.

Ce Bureau se tient dans l'ancienne Chambre des Comptes des Ducs de Bourgogne. Il connoît des Deniers d'Octrois & Patrimoniaux des Communautés du Ressort, la Jurisdiction contentieuse des Finances & Domaines de Sa Majesté, l'enregistrement de toutes Lettres d'Octrois, d'érection de Terres en dignité, d'annoblissement, du payement des états des Charges du Domaine, Bois & Finances, &c.

Messieurs

Du Chambge, Chevalier, Seigneur de Liessart, Premier Président.

Du Sart, Chevalier, Seigneur de Bouland, Conseiller du Roi, second Président.

Faret, Chevalier, Seigneur de Ramez, Chevalier d'Honneur.

Messieurs les Trésoriers des Finances.

Verghelle, Chevalier, Seigneur de Lambersart.

Aronio, Chevalier, Sieur de Romblay.
Rouvrois, Chevalier, Sieur de Fournes.
De Poucques, Chevalier, Sieur de Beauriez.
Le Gay, Chevalier, Sieur d'Estucquelins.
Fromentin, Chevalier, Sieur de Savy.
De la Fonteyne, Chevalier, Sieur de Canicourt.
Chauvin, Chevalier, Sieur de Grandval.
Deschamps, Chevalier.
Breckvelt, Chevalier, Sieur de la Rive.
La Gache, Chevalier, Sieur de Bourgies.
Ricourt, Chevalier, Sieur de Beaufremez.
Godefroy, Chevalier, Sieur du Sart, Procureur du Roi.
De la Garde, Sieur de Bouttignie, Substitut du Procureur du Roi.

Greffiers.

Petit, Chevalier, Seigneur d'Ostricourt, Greffier en Chef.
Ledit Sieur Petit, second Greffier.
Mourcou, Receveur & Payeur des Gages.
Risbé, Receveur des Epices.
Brailly, Contrôleur desdites Epices.

Gouvernance.

La Gouvernance du souverain Bailliage, c'est-à-dire, Bailliage du Souverain, dont le Gouverneur est le Chef, est un Tribunal établi par Philippe le Bel en 1314. Sa Jurisdiction s'étend sur tous les lieux de la Châtellenie de Lille, & sur les Cas Royaux dans la Ville.
Du Sart de Boulland, Lieutenant Général

Civil & Criminel de la Gouvernance & Souverain Bailliage.

Taviel, Sieur de Melis, Lieutenant Particulier.

Conseillers. Messieurs

Pottiers, Sieur de Surgeon, Doyen.
Le Gay.
Le Leu.
De Madre.
Legillon.
Savary.
De Courcelles, Avocat du Roi.
Du Bois Descretons, Procureur du Roi.
Potteau, Sieur d'Escamain, Greffier.

Auditeurs. Messieurs

Repiquet.
Werquin.
Duez.
Copy, Huissier Audiencier.

Bailliage.

Ce Tribunal est un Bailliage féodal, c'est la Jurisdiction la plus ancienne de la Ville de Lille, qui jusqu'en 1693. a été tenuë par des Jurisconsultes, hommes de Fief de la Salle de Lille.: sa Jurisdiction s'étend sur 180 Villages & Hameaux.

Sa Majesté créa par Edit du 17. Mars 1693. sept Conseillers, & un septiéme Garde-Scel par autre Edit du mois de Novembre 1696. & réunit la même année les deux Offices de Bailli & Lieutenant dudit Bailliage, accordant la fa-

culté aux Baillifs d'exercer cette Charge d'année à autre alternativement.

Baillifs. Messieurs

Diedeman, Chevalier, Seigneur de Lariandérie, de l'Ecluse, Bailli de Phalempin, au Roi

Ingillard, Seigneur de Fromelles, Chevalier, Bailli de la Baronie de Chisoing, au Prince de Soubise.

Muyssart, Ecuyer, Seigneur du Cap, Bailli de Wavrin, au Comte d'Egmont.

Imbert, Ecuyer, Sieur de la Basecque, Bailli de Comines, au Duc d'Orleans.

Conseillers-Pensionnaires. Messieurs

Patou.
D'Haffrengues, Ecuyer, Sieur de Lannoy.
Fruict, Greffier.

Trésoriers. Messieurs

Farez.
Tesson.

Conseillers du Roi au Bailliage. Messieurs

Vacat.
Vanrode.
Lambelin.
Cherier.
V.
V.
V.
Du Bosquiel, Sieur de Belenville, Greffier.

Bailli en 1748.

M. Imbert, Ecuyer, Sieur de la Basecque.

Lieutenant.

M. d'Haffrengues.

MAGISTRATS. Messieurs

P. J. J. Walrave, Rewart.
F. G. de Waignon, Ecuyer, Sieur de la Marliere, Mayeur.

Echevins. Messieurs

R. F. Imbert, Ecuyer, Sieur de Barlemont la Phalesque, &c.
G. E. Scherer de Scherbourg, Sieur de Tourmignies, de le Prée.
J. G. Jacquerie, Sieur de Frechies.
N. F. de Douay, Ecuyer, Sieur du Prehedrez.
E. A. Bady, Sieur du Thilloy.
J. B. J. Bertin Petit-Pas, Ecuyer, Seigneur de Gohelle.
P. R. Martin Huvino, Ecuyer, Sieur de Bourghelles.
P. C. J. de Gilleman, Ecuyer, Sieur de la Barre.
J. F. R. J. Rousseau, Licentié ès Droits.

Conseillers & voir Jurés.

G. F. Parent.

E.

E. J. le Prevôt de Basserode, Sieur du Haut-Lieu.

P. J. de la Fonteyne, Ecuyer, Sieur de Soubespaing.

J. J. Fruict, Conseiller, Secretaire du Roi, Maison & Couronne de France.

H. J. Mahieu, Licentié ès Droits.

B. D. Vanhove, Licentié ès Droits.

F. L. le Couvreur, Ecuyer, Sieur d'Havry.

P. F. le Febvre, Ecuyer, Sieur de Scoonvelde.

N. H. J. Lenglart.

J. J. Cardon, Seigneur de Beaufremez.

Gard'orphenes. Messieurs

M. J. Vanderlanen.

A. R. Lanthier.

N. Larchez, Avocat.

C. F. Courtecuisse, fils.

Preud'hommes. Messieurs

T. Jorés, Licentié ès Droits.

A. J. Wartelle, Sieur d'Alloine.

N. J. Durant.

M. F. J. de Rocourt, Licentié ès Droits.

D. J. de Madre de Beaulieu, Licentié ès Droits.

P. L. Aronio, Seigneur de Lestrée.

L. F. J. d'Haffrengues, Sieur de la Brique.

P. R. J. Goudeman, Sieur Desteve, Licentié ès Droits.

Conseillers-Pensionnaires. Messieurs

Lespagnol, Ecuyer, Sieur de Caverines.

Ringuier.
Grenet, Ecuyer.

Trésoriers. Messieurs

Ghesquiere, Ecuyer, Sieur de Limbreck.
Cardon, Ecuyer, Sieur de Briconne.
Du Chateau, Sieur de le Ville.
Le Sieur Fontaines Dessarteaux, Procureur Syndic.
Le Roy, Greffier Civil.
Gondeman, Greffier Criminel.

Appaiseurs. Messieurs

N. le Rouge.
O. J. Honoré.
J. N. Franquet.
A. J. Cretal.
J. B. J. le Cat.

Cour des Monnoyes.

L'Hôtel de Monnoyes a été érigé à Lille en 1685.

Les Officiers qui composent la Jurisdiction du Siége Royal de cette Cour, s'étendent sur les Provinces d'Artois, de Flandre & d'Hainaut, &c.

Messieurs

. . . . Général Provincial.
Cochet Dattecourt, Conseiller, Juge-Garde.
Vanderveken, Conseiller, Juge-Garde.
. . . . Conseiller, Garde-Scel.
Wibaut, Avocat du Roi.

Le Page, Procureur du Roi.
Du Peiron, Directeur.
Renard d'Hamel, Contrôleur.
Le Camps, Greffier.
Scoutetten, Essayeur.
Gamio, Graveur.
Le Man, Huissier.
. . . . Huissier.

Jurisdiction des Eaux & Forêts.

Ce Corps tient ses séances dans un quartier de l'Hôtel des Monnoyes, appellé la Motte-Madame.

Messieurs

Bauldri, Seigneur de Villaine, Grand-Maître & Général Réformateur des Eaux & Forêts aux Départemens de Flandres, Artois, Picardie, Pays conquis & reconquis, à Paris.

Taviel, Seigneur du Petit-Cambrai, Maître Particulier.

Six, Lieutenant.
Castelain, Procureur.
Bentin, Garde-Marteau.
Le Long, Greffier.
Chocquet, Garde Général.

Prevôté générale & Jurisdiction de Maréchaussée.

Ce Tribunal connoît des Causes criminelles.

Messieurs

Cardon d'Ardomprez, Chevalier de Saint Louis, Prevôt Général.

Loyal, Ecuyer, Lieutenant.
De Madre, Conseiller du Roi, Assesseur.
De Tourmignies, Conseiller, Procureur du Roi.
Oudinet, Trésorier.
Cadran, Greffier.
Anselme, Exempt.
Cette Jurisdiction s'étend depuis Cambrai jusqu'à Dunkerque, & dans tout le Pays conquis.
M. Durvillé, premier Lieutenant, résident à Cambrai.
M. Lallier, Exempt.
M. Duhautmont, Exempt, résident à Douay.

Chambre de Commerce.

L'Intendant de la Province en est le Président né ; elle est établie par Arrêt du 31. Juillet 1714. & veille à l'utilité & l'avantage du commerce de la Province.
M. de Virnot, Directeur.

Syndics. Messieurs

Beghein d'Aigueruel.
Bonnier, cadet.
Brigode de Canteleu.
Savary, fils.
M. de Lecluse, Député de ladite Chambre à Paris.
De la Haye, Secretaire.

Chambre Consulaire.

Cette Jurisdiction établie par Edit du mois

de Février 1715. décide sans rappel les contestations entre les Commerçans qui ne passent point 500 livres.

M. Juan Dommingo des Lobbes, Grand-Juge.

Consuls. Messieurs

P. Chapperon.
Muys, fils.
Pringué.
Empis.

Conseillers, Messieurs

Dumont.
Vanhoenacker.
Lagache, fils.
Savary, fils.
Cazier, fils.
Blondeau, fils.
Dassonville, Greffier.

Hôpital Général.

Ce pieux établissement succede à celui des Invalides, & réunit parties des biens des anciennes fondations faites en faveur des Pauvres. Depuis les Lettres Patentes du mois de Juin 1738. on a commencé un bâtiment vaste & magnifique pour y retirer tous les Mandians & Impotens qui nous accablent dans les ruës & dans les Eglises : douze Administrateurs perpetuels veillent à l'avancement du bâtiment & à la régie de cette Maison, dont le Magistrat est Administrateur primitif.

Administrateurs. Messieurs

Le Febvre, Ecuyer, Seigneur de Schoon-velde.
Le Couvreur, Ecuyer, Seigneur d'Havry.
Marisal.
Bonnier.
Lenglart.
Du Posquiel, Seigneur de Belenville.
Le Mesre.
Frans, Ecuyer, Seigneur de Waignon.
Le Saffre, Avocat.
De Bihotiere, Ecuyer, Seigneur de Chassincour.
Lagache.
Patou, Avocat.
Cardon, Tréforier.
D'Orchies, Receveur des anciens Biens.
De Mauprimorte, Receveur des Fondations réunies, & Greffier.
Bis, Aumônier.
Acolet, Econome.

Collegiale de Saint Pierre.

Ce Chapitre fut fondé par Baudouin de Lille l'an 1066. & richement doté pour 40. Chanoines.

La Prevôté est à la nomination du Souverain ; le Doyen qui préside au Chapitre, le Chantre, le Tréforier & l'Ecolâtre, sont électifs par le Chapitre.

Le Prevôt nomme aux Canonicats de cette Eglise pendant les mois de Mars, Juin, Septembre & Décembre, & le Pape pendant les autres mois.

Baudouin, pour l'ornement du Chapitre, avoit ordonné que les Evêques de Tournay & de Terouenne seroient du nombre des Chanoines : depuis la destruction totale de cette derniere Ville, on en a partagé la Prébende à l'Evêque d'Ipres & de Boulogne, & on en a cédé une à celui de Bruges.

Paul-Charles-Frederic de Valory, Prevôt.

Chanoines. Messieurs

Jean de Valory, Doyen.
Jacq. du Forest, Chantre.
E. D. de Froidmont, Trésorier.
C. J. Chevalier, Ecolâtre.
A. M. Malbeeck.
G. F. Marisal.
H. de Saint-Pierre, de Saint-Julien.
P. Al. Bidar.
J. P. L. de Gherbode d'Epin.
A. J. de Briois de Sailly.
P. J. de Ronquier.
P. J. Dupuis.
E. F. Pottiers.
J. Breckvelt de la Haye.
J. Thomas.
J. F. Renaud, Vicaire Genéral de Tournay.
S. Thederel.
J. B. Al. de Fourmestraulx d'Hancarderie.
R. E. J. Wullems.
C. Carteret.
F. A. J. Herts.
F. J. B. Masson.
A. E. Parent, Chan. de Prime.
A. J. Pol, Chan. de Prime.
C. F. Boulet.

A. F. Jorre.
F. M. de Valory de la Pomeraie.
J. F. Regis Becuwe.
J. Bourdin.
L. Lambert Donat.

Justice de Saint Pierre.

Cette Jurisdiction, composée de deux Baillifs, d'un Greffier & de sept Hommes de Fiefs, connoît des matieres Civiles & Criminelles sur le territoire du Chapitre.

Baillifs. Messieurs

Le Saffre.
De Croix.
Desosseux, Greffier.

Le Chapitre a orné cette Collegiale d'une Bibliothéque très-bien choisie, & qui est ouverte au public tous les Mardis & Jeudis.

Vrai Mont de Piété.

Bartholomé Mazurel, Bourgeois de Lille, donna en 1609. au Magistrat un fond estimé 75 mille florins, à condition que le Magistrat bâtiroit une Maison (dit aujourd'hui Mont de Piété) ou suivant ses intentions on prêteroit sur gage sans aucun interêt ; on doit renouveller son Billet d'engagement tous les ans quand on n'est pas en état de retirer, sinon le gage est vendu par annnonce publique, & le surplus de l'argent est restitué à celui qui a déposé son effet.

M. d'Haffrengues, Directeur.

ÉTAT DES BUREAUX *des Traittes, établis dans la Direction de Flandre.*

Lille. Messieurs

Bellegarde, Receveur.
Sauvé, Contrôleur.
Louvel, Visiteur.
Durand, Visiteur au Rivage.

Commines.

Bourcier, Receveur.

Lannoy.

Peruchegni, Receveur.

Isseghem.

Du Pont, Receveur.
Duriez, Contrôleur.

Menin.

Lalau, Receveur.
Carpentier, Visiteur.

Roubaix.

Le Pers, Receveur.

Tourcoing.

Lubert, Receveur.

Wervick.

Le Soing, Receveur.

Armentieres.

De Lancourt, Receveur.
Deschassons, Contrôleur.

Bureau principal de Douay.

Du Port, Receveur.

Bureau principal de Courtrai.

Du Parcy, Receveur.
Josse, Contrôleur.

Suivezelle.

Poitiault, Receveur.

Thielt.

Mineur, Receveur.

Petteghem.

Desmarest, Receveur.

Victhe.

Cenninck, Receveur.

Bureau principal de Tournay.

Marssily, Receveur.
Vanderlaen, Contrôleur.
Clavaraux, Visiteur.

Bossu.

Desroussseaux, Receveur.

Ecanasse.

Mallet, Receveur.

Bureau principal d'Ipres.

Dulivecq, Receveur.
Goubau, Contrôleur.
Louvel, Visiteur.

La Knoque.

De Boofer, Receveur.

Rousselaer.

De Lancourt, Receveur.
Bremes, Contrôleur.

Stenestrattes.

Petit, Receveur.

Sas de Bousingue.

Suverger, Receveur.

Stemberg.

Lattisy, Receveur.
Midoux, Contrôleur.

Hoglede.

Du Bois, Receveur.

Scorback.

Cupper, Receveur.

Haut Pont de Diximude.

Le Maire, Receveur.
Dieuſet, Contrôleur.

Beuvreen.

Noel, Receveur.

Bureau principal de Dunkerque.

De Plancy, Receveur.
De Boilleau, Contrôleur.
De la Villauclere, Viſiteur.
De Saint-Laurent, Viſiteur.
Agier, Viſiteur.
Agede, Viſiteur.
Guerin, Commis aux Expeditions.

Bergues.

Douſinelle, Receveur.

Gravelines.

Fargere, Receveur.
Menart, Contrôleur.

Honscotte.

De Neuville, Receveur.

Waten.

De Saint-Hilaire, Receveur.
Du Plessis, Contrôleur.

Bourbourg.

De la Tour, Receveur.

Furnes.

Hublart, Receveur.

Pelican.

Rapelet, Receveur.

Officiers principaux.

M. de Logni, Directeur Général des Fermes, à Lille.

M. de la Porte, Receveur Général, à Lille.

M. Taverne, Inspecteur des Fermes, résident à Dunkerque.

M. de Lattre, Inspecteur, résident à Lille.

M. Boulleau, Capitaine Général, commandant les Brigades d'Employés de la Flandre Wallone, résident à Courtrai.

M. Mouton, Brigadier Général de la Flandre maritime, résident à Poperinghe.

DOUAY.

Cette Ville eſt à 5. lieuës d'Arras & de Cambrai, & à ſept de Lille & de Valenciennes ; elle a été jointe au Comté de Flandre en 1072. Louis XIV. la prit le 8. Juillet 1667. après 15. jours de tranchée ouverte, & fit d'un Fort mal conſtruit, à un quart de lieuë, un pentagone régulier, nommé *Fort de la Scarpe*. Les Alliés prirent Douay le 25. Juin 1710. après 52. jours de tranchée ouverte : En 1712. M. de Villars y ouvrit la tranchée le 19. Août, le Fort ſe rendit le 27. & la Ville le 8. Septembre ; elle eſt demeurée à la France par la Paix d'Utrecht. C'eſt une grande Ville, embellie par pluſieurs beaux Bâtimens, & dont les fortifications ſont conſidérables.

Etat Major.

M. le Maréchal de Maillebois, Chevalier des Ordres du Roi, Grand d'Eſpagne, Gouverneur.

Meſſieurs

D'Affigny, Lieutenant de Roi.
Chevillard, Major.
Courty, Ayde-Major, avec titre de Commandant.
Pordeville, Ayde-Major.
. . . . . Ayde-Major.
De la Motte, Capitaine des Portes, avec commiſſion d'Ayde-Major.
. . . . . Capitaines des Portes.
. . . . . Capitaine des Portes.

De Roubaix, Capitaine des Ecluses.

*Au Fort de la * Scarpe.*

M. de Buissi, Gouverneur.
M. de Granmont, Major.
M. le Couvreur, Commissaire du Fort.

Premier Département général de l'Artillerie.

M. de Saint-Perier, Commandeur de l'Ordre de Saint Louis, Lieutenant Général de l'Artillerie & des Armées du Roi.

M. Labinon, Brigadier des Armées du Roi, Lieutenant d'Artillerie.

M. de Cusay, Commissaire.
M. de Chamignon, Artificier.
M. Nivelon, Garde-Magasin.

Fonderie de Canon très-estimée.

M. Beranger d'Onicourt, Commissaire des Fontes.

Gouvernance ou souverain Bailliage.

Le Siége de la Gouvernance du Souverain Bailliage de Douay & Orchies, a été érigé, ainsi que celui de Lille, par Philippe le Bel, Roi de France en 1313, sous le nom de Souverain Bailliage, à la différence du Bailliage féodal du Comté de Flandre, & depuis appel-

---

* Jean de Boulogne, fameux Sculpteur, y nâquit. C'est lui qui a fait le Cheval de bronze sur lequel est la Statue d'Henri IV. à Paris.

lée *Gouvernance*, par rapport au Gouverneur de la Province, qui en eſt le Chef.

L'Echevinage ou le Magiſtrat de la Ville de Douay, eſt du nombre des Siéges de ladite Gouvernance de Douay & Orchies, qui y reſſortiſſent, le Lieutenant Général ayant droit de connoître de leurs malverſations, & de l'exécution des Ordonnances & Réglemens ſur le fait de l'élection dudit Magiſtrat.

Le Lieutenant Général eſt le Juge naturel des Bourgeois & Manans de ladite Ville, leſquels en action perſonnelle, ſuivant une poſſeſſion des plus anciennes, & le Concordat de 1548. ont le choix de s'adreſſer en premiere inſtance audit Lieutenant Général.

Depuis l'érection dudit Siége en 1313. juſqu'à 1693. ce même Siége n'étoit composé que d'un Lieutenant Général, d'un Lieutenant Particulier, d'un Procureur du Roi, d'un Greffier, & de quatre Sergens Royaux; Sa Majeſté par Edit du mois de Mars 1693. a confirmé, & en tant que beſoin créé & érigé en titre d'Office, formé & héréditaire, les Offices de Lieutenans Général & Particulier, Procureur du Roi, Greffier, les quatre Offices de Sergens Royaux, & en même tems a augmenté ledit Siége de la Gouvernance de cinq Offices de Conſeillers, d'un Receveur des Conſignations, d'un Commiſſaire aux Saiſies-réelles, d'un Receveur des Epices & Vacations, d'un Contrôleur de Dépens, & de deux Offices d'Huiſſiers de réſidence.

Il y a au ſurplus un Meſſager & ſix Hallebardiers pour accompagner les Officiers dans les Cérémonies publiques.

Messieurs

M. R. F. Hustin, Lieutenant Général.
J. C. Virnot, Lieutenant Particulier.

Conseillers. Messieurs

Le Barbier.
Remy.
Du Hamel.
V.
Desbaulx de la Tour.
Caulier, Procureur du Roi.
De Wailly, Greffier.
Laurent, Commissaire aux Saisies-réelles, & Receveur des Amendes, Epices & Vacations.
Vinchent, Receveur des Consignations.
L'Office de Contrôleur des Déclarations de Dépens a été réuni à la Communauté des Procureurs, par Arrêt du Conseil du 8. Décembre 1739.

MAGISTRAT.

Ferrand, Comte de Flandre, par Lettres Patentes données en Septembre 1228. a accordé aux Bourgeois de la Ville de Douay de pourvoir par chaque année, de treize mois en treize mois, au renouvellement de la loi de la Ville, & à la création du Magistrat. Louis, Comte de Flandre, par Lettres du 19. Août 1373. confirma les Lettres précédentes, & régla que les Echevins, au nombre de douze sortant, & ceux sortis l'année précédente,

choisiroient neuf personnes, quatre de la Paroisse Saint Pierre, le cinquiéme de celle de Saint Jacques, le sixiéme de celle de Notre-Dame, le septiéme de celle de Saint Nicolas, le huitiéme de Saint Amé, & le neuviéme de Saint Albin. Ces neuf personnes, qu'on nomme Electeurs, font les douze Echevins, dont neuf doivent être en deçà de la riviere de la Scarpe, qui traverse la Ville, & trois au-delà sur Saint Albin & Saint Amé.

Tous les Souverains ont confirmé ces dispositions, & Louis XV. par la commission adressée au Gouverneur de la Ville & à l'Intendant de la Province le 18. Mai 1716. pour le renouvellement de la loi, observa de ne faire choix pour Electeurs que des Membres du Parlement, de la Noblesse, de l'Université, de la Gouvernance, & des Chapitres de S. Pierre & de S. Amé.

Le Magistrat est composé de ces 12. Echevins, dont le premier est nommé Chef.

Lorsque les Echevins ont fini le terme de treize mois, ils s'assemblent au Conclave de l'Hôtel de Ville, avec les douze Echevins du tour précédent, & après un discours prononcé par un Conseiller Pensionnaire pour les engager à faire un bon choix des neuf Electeurs, ils en prêtent le serment entre les mains des Commissaires, ensuite chacun se retire, & le Magistrat, avec ceux du tour précédent, choisit les neuf Electeurs, dont on porte la liste aux Commissaires; on mande aussi-tôt les Electeurs, & lorsqu'ils sont arrivés au Conclave, & qu'un chacun a pris place, un Conseiller-Pensionnaire leur fait un discours pour les engager à choisir douze Echevins zélés pour le

ſervice du Roi, & capables de ſe bien acquitter de leurs fonctions. Les Electeurs prêtent ſerment entre les mains des Commiſſaires, après quoi on les conduit dans une ſalle où étant renfermés ſous clefs, ils choiſiſſent les douze Echevins, dont ils apportent la liſte aux Commiſſaires; ces douze Echevins arrivés à l'Hôtel de Ville, entendent un diſcours ſur leurs devoirs & obligations, prêtent enſuite ſerment entre les mains des Commiſſaires ſur un Crucifix placé vis-à-vis d'eux.

Voilà de quelle façon ſe font les 12. Echevins qui compoſent le Magiſtrat qui gouverne la police de la Ville.

Le Conſeil eſt compoſé de douze Echevins du tour précédent.

L'arriere-Conſeil eſt compoſé de douze Echevins de tour penultiéme.

Echevins en exercice. Meſſieurs

Thery, Ecuyer, Seigneur de Gricourt, Chef.

Becquet, Seigneur de Pourchelet.

De Lannoy, Docteur en Médecine.

Le Charlier, Avocat en Parlement.

Lancry, Avocat.

Franquenelle, Bachelier en Droit.

Horin, Avocat.

Honoré, Ecuyer.

Remy, Seigneur Desjardins.

Bacquet, Avocat.

Hocquet.

Raiſon.

La Ville de Douay à ſept Officiers permanens.

Messieurs

Becquet, Ecuyer, Seigneur de Megille, Conseiller-Pensionnaire.
De Malpaix, Conseiller-Pensionnaire.
Dervillers, Proc. Syndic.
Evrard, Proc. Syndic.
Plaisant, Greffier.
Becquet, Greffier.
Plaisant, Trésorier.

Outre ces Officiers, le Bailli de la Ville est chef dans les Cérémonies publiques & dans les Réglemens de Police, & sémoncent dans les Affaires criminelles. Sa Charge est héréditaire.

M. Thery, Ecuyer, Sieur d'Oppy, Fouquevillers, Bailli.
M. le Clercq, Avocat, Lieutenant du Bailli.

Université.

Philippe II. Roi d'Espagne y fonda une Université en 1561. parce que cette Ville est située au milieu de plusieurs grandes Villes fort éloignées de Louvain, & qu'on y parloit François, ce qui pouvoit empêcher plusieurs sujets d'aller étudier en France, où alors il y avoit beaucoup de sujets infectés des nouvelles Hérésies : cette Université consiste en cinq Facultés de Theologie, de Droit Canon, de Droit Civil, de Médecine & des Arts : la Bulle de Pie IV. ordonne que ladite Université jouisse de toutes les prérogatives, exemptions dont jouissent les Universités les plus célébres de l'Europe.

Les quatre premieres Facultés ont pour le lieu de leurs Leçons le College public. La cinquiéme Faculté a pour College principal celui du Roi & deux autres Colleges, qui sont ceux d'Anchin & de Saint Vaast.

Faculté de Theologie.

La Faculté de Theologie est composée de quatre Professeurs ordinaires, dont deux enseignent tous les jours le matin & deux l'aprèsdînée, & d'un cinquiéme pour la leçon du Catechisme.

Le premier, explique l'Ecriture.

Le second, la Controverse.

Le troisiéme & le quatriéme, la Theologie Scholastique.

Professeurs. Messieurs

Dubois, Doyen de Saint Amé.

Pharazin, Chanoine.

Coupé, Président du Séminaire Moullart.

Lienard, Président du Séminaire du Roi.

Planel, Chanoine & Président du Séminaire la Torre.

Faculté de Droit Canonique & Civil.

Le premier Professeur enseigne les Canons & les Décretales des Papes.

Le second, le Code de Justinien.

Le troisiéme, le Digeste.

Le quatriéme, les Instituts.

Les Chaires desdits Professeurs ne se conférent que par concours, conformément à une Ordonnance du Roi de l'an 1680.

Professeurs en Droit Canon.

M. Gallois.
M. Briffault.

Professeurs en Droit Civil.

M. Dehault.
M. Bosquet.

Faculté de Médecine.

M. de Lalaing, premier Professeur & Rect.
M. Bernard, second Professeur.

M. de Lannoy, troisiéme Professeur, créé par Edit du mois de Mai 1747. pour les Leçons de Chirurgie, & après le décès du Sieur Desrasieres des Encloçes, pour celles de Botanique & d'Anatomie.

Faculté des Arts.

On peut diviser cette Faculté en deux parties : la premiere, qu'on peut appeller *la Faculté étroite*, est composée de quatre Professeurs, qui ont entrée & séance dans le Conseil de l'Université : la seconde, est appellée *les Arts en général.*

A l'égard de la Faculté étroite, le premier est Professeur de l'Hébreu, le second du Grec, & le troisiéme de l'Histoire.

Professeurs. Messieurs

Descarpentries, Chanoine, Ecolâtre, Official du Diocèse d'Arras.

Doutart, Chanoine.

Canquelin, Chanoine & Gouverneur de l'Hôtel des Nobles.

Le P. le Mirre, Jésuite, chargé des Leçons de Mathematique.

Tous ces Professeurs composent le Conseil de l'Université, auquel préside le Recteur.

Cette Université renferme en elle deux dégrés de Jurisdiction : le premier, est exercé par son Recteur seul : le second, par les cinq Juges des cinq Facultés, pardevers qui se portent les appels des Sentences Rectorales.

Officiers. Messieurs

Bacquel, Avocat Fiscal.

Le Febvre, Sécretaire.

Laloe, Promoteur.

Cinq Bedeaux qui portent des Masses d'argent à la tête du Corps dans les Cérémonies publiques, les Sergens & les Messagers privilegiés, &c.

Les Arts en général s'enseignent dans le College du Roi, d'Anchin & de Saint Vaast : l'exercice ordinaire de ces Colleges, est la Philosophie & les Humanités.

Le College du Roi est le premier & le plus ancien College de la Faculté des Arts, il porte le nom de *College de l'Université*, c'est une fondation royale faite par Philippe II. en 1562. & bâtie sur les ruines de l'ancien Château.

Le College d'Anchin est sous la conduite d'un Religieux de l'Abbaye, mais les Jésuites y enseignent depuis l'an 1568. il y a trois Professeurs de Theologie, huit de Philosophie, & cinq Régens pour les Humanités.

Outre ces Colleges, il y a encore celui des Anglois, de Saint Thomas d'Acquin, & plusieurs Séminaires richement dotés pour la subsistance des Boursiers.

Séminaires.

Du Roi, fondé en 1570. Lienard, Président.
De Hennin, en 1606. Du Pas, Président.
De la Motte, en 1598.
Hallu, en 1624. Flon, Président.
Moulart, 1599. Coupé, Président.
Des Evêques, 1590. Cuvelier, Président.
Des six Prêtres, ou du Soleil, 1589. Becquet, Président.
Tournai, 1630. Audent, Président.
Standonck, uni au Séminaire de la Foi: Stievenard, Président.
Des Ecossois: aux Jésuites Ecossois.
Saint Patrice des Hibernois.
Hôtel des Nobles, 1608. Canquelin, Président.
La Torre, en 1618. Planel, Président.
Des Irlandois: Onagten, Président.

Le premier Recteur de cette Université fut Walerand Hangouart, natif de Lille, Prevôt de Saint Amé, & Chancelier de l'Université; il avoit accompagné l'Empereur Charles-Quint dans ses Voyages d'Allemagne, d'Italie, d'Afrique, en qualité d'Aumônier.

PARLEMENT.

Le Parlement de Douay a été érigé à Tournai, sous le nom de Conseil Souverain, en 1667. Cette Ville ayant été prise sur les François

çois en 1709. les Officiers de ce Conſeil ſe retirerent à Valenciennes, & quelque tems après le Roi le transféra à Douay avec le titre de Parlement.

Cour de Parlement.

M. de Pollinchove, premier Préſident.

Préſidens à Mortier. Meſſieurs

Pinault Desjanneaux.
Hancanrt de Briſſœil.
Turpin.
De Calonne.
Bruneau.

Chevaliers d'Honneur. Meſſieurs

D'Ennetieres de Mooreghem.
Le Baron de Roiſin.
Le Baron de la Grange.

Conſeillers. Meſſieurs

Biſſchop, Doyen.
De la Verdure d'Allenes.
Lamoral.
De Beauvoir de Sericourt.
De Wavrechin de Lompret.
Caſteele de la Briade.
Heriguer.
De Mullet.
De Foreſt de Quartdeville.
Mareſcaille de Caffort.
Eloy.

Le Maire de Berguettes.
Gouillart de la Feuillie.
Hattu.
Vandermeersch.
Taffin de Baudigny.
Vernimmen.
De Francqueville, de Fontaine.
Merlin d'Estreux.
Le Vaillant du Thil.
Cambier.
De Francqueville, d'Inielle.
Marescaille.
Jacquerye.

Gens du Roi.

. . . . Avocat Général.
Blondel Daubers, Procureur Général.

Substituts, Messieurs

Le Comte de la Chaussée.
Denis de Riacourt.

Greffiers. Messieurs

Du Four, Greffier en Chef.
De Valgra, Greffier de la premiere Chambre.
Le Jeune, Commis aux Fonctions.
Cambier, Greffier de la seconde Chambre.
Le Quint, Greffier de la troisiéme Chambre.
Dalcloe, Commis aux Fonctions.

Autres Officiers. Messieurs

Bridoul, Receveur, Payeur des Gages, Epices, Vacations & Amendes.

R. Ign. Huslin, Receveur des Consignations.

Le Quint, faisant les fonctions de Commissaires aux Saisies-réelles.

Principaux Commis aux Greffes. Messieurs.

Guffroy.
Preud'homme.

Officiers de la Chancellerie.

M. de Polinchove, Garde des Sceaux.

Conseillers-Secretaires du Roi, Audienciers. Messieurs

Blin de la Mairie, à Arras.
Vanderlinde, à Lille.
Watier, à Cambrai.
De Calonne de Merchin, à Douay.

Conseillers-Secretaires du Roi, Contrôleurs. Messieurs

Burgant, à Paris.
Dalantun, à Dunkerque.
Vandercruise, à Lille.
De Saudemont, Syndic, à Douay.

Conseillers-Secretaires. Messieurs

Grebert, à Valenciennes.
Desfontaines de la Barre, à Douay.
Imbert de Vinnehoute, à Lille.
Vandercruise de la Motte, à Lille.
Wacrenier, à Lille.
De Hercq, à Cambrai.
Corby de Blequy, à Lille.
Tesson, à Lille.
Verghelle, à Lille.
Renard, à Paris.
Pedecœur de Molain, à Valenciennes.
Bourdon, à Cambrai.
De Warenghien, à Douay.
Osmont, à Paris.
Le François, à Saint Omer.
De Lannoy de la Rayere, à Lille.
Testard de Cheville, à Caen.
Verghelles, à Douay.
Bodhain, à Cambrai.
Mairisse de la Viesville, à Cambrai.
Sanson de haut Maisnil, à Abbeville.
Oudin, à Soissons.

Conseillers-Trésoriers.

M. Pottier, à Lille.

Conseillers-Réferendaires. Messieurs

Bridoul, à Douay.
De Fontaine, à Douay.
Tirant Montsoré, à Lille.
Du Buisson, fils, à Douay.

Tréſoriers de l'émolument du Sceau. Meſſieurs

Ternifien, à Douay.
Du Pret, à Douay.

Scelleurs. Meſſieurs

Savary, à Lille.
Caron, à Lille.
Blondeau, à Lille.
Vanhonacker, à Lille.

Sous-Scelleurs. Meſſieurs.

Deſlobbes, à Lille.
De Ronquieres, à Lille.
Luiſet.

Portes-Coffres. Meſſieurs

Maracci, à Lille.
Le Perre, à Lille.
Boſſelmans, à Lille.
De Badts, fils à Lille.
Bara, à Douay, Concierge & Commis aux expeditions des Lettres de la Chancellerie.

ETAT ECCLESIASTIQUE.

Collegiale de Saint Amé.

Cette Collegiale, la premiere de la Ville de Douay, & l'une des plus anciennes du Royaume, fut fondée vers l'an 690. à Merville ſur la Lys, par Saint Maurant, fils d'Adalbalde,

Duc de Douay, neveu d'Erchenoalde, Maire du Palais de Neuſtrie, & petit neveu du Roi Dagobert par ſon ayeule paternelle Gerberte, ſœur de ce Roi. Vers l'an 870. les ravages des Danois & des Normans, obligerent les Chanoines de ſe refugier à Douay, où ils s'établirent. Nos Rois accorderent à cette Egliſe de très-beaux Privileges, & augmenterent conſidérablement ſes revenus. Les Papes, à la demande des Evêques d'Arras, lui accorderent l'exemption de la Juriſdiction Epiſcopale.

On conſerve avec grande vénération dans cette Egliſe une Hoſtie miraculeuſe où notre Seigneur Jeſus-Chriſt ſe montra l'an 1254. ſous différentes figures; ſçavoir d'un petit Enfant, du Sauveur tenant ſa croix, & d'un Juge ſur l'Arc-en-Ciel. Le célébre Thomas de Cantimpré fut témoin de ce miracle, dont on fait la mémoire annuelle la troiſiéme fête de Pâques. L'on y conſerve auſſi un grand nombre de précieuſes Reliques, entr'autres le Corps entier de ſon Patron Saint Amé, Evêque Métropolitain de Sens. Le Corps de Saint Maurant ſon Fondateur, & le Chef ſéparé, un morceau du bois de la Sainte vraye Croix, le Pied droit de Sainte Anne en entier, revêtu encore de ſa chair, la Chaſuble qui a ſervi à Saint Amé, &c.

Ce Chapitre eſt compoſé d'un Prevôt, qui eſt à la nomination du Souverain, d'un Doyen, d'un Chantre, d'un Tréſorier, d'un Ecolâtre, tous quatre électifs par le Chapitre, & de vingt-un Chanoines Capitulaires, outre deux Chanoines demi-prébendez, quarante Chapelains, pluſieurs Muſiciens gagiſtes, huit Enfans de Chœur, & pluſieurs Bourſiers. L'Evê-

que de Boulogne eſt auſſi Chanoine de cette Egliſe. Le Prevôt eſt Chancelier de l'Univerſité, & le Doyen en eſt le Vice-Chancelier. Le Prevôt nomme à tous les Canonicats, excepté à la Prébende Diaconale, & aux deux demi-Prébendes, qui ſont à la nomination du Chapitre.

Chanoines. Meſſieurs

J. P. Taiſne, Docteur en Theologie, Prevôt & Chancelier de l'Univerſité.

J. J. Dubois, Docteur & Profeſſeur primaire en Theologie, Doyen & Vice-Chancelier de l'Univerſité.

N. Bry, Chantre.

F. D. Lievens, Bachelier en Theologie, Tréſorier.

J. B. Deſcarpenteries, Licentié en Theologie, Profeſſeur Royal en Langue Hébraïque, Ecolâtre.

A. Bady, Licentié en Droit.

J. Livin, Pharaſyn, Docteur & Profeſſeur Royal en Theologie.

F. le Comte.

J. Tilman.

S. de Coulogne.

J. Deſmolins, Licentié en Theologie, ancien Profeſſeur de Philoſophie.

P. Dervillers, Licentié en Droit.

P. J. B. Planel, Docteur & Profeſſeur Royal en Theologie, Préſident du Séminaire de la Torre.

J. F. Al. Bruneau de Vaſſignies, Licentié en Theologie.

J. J. Hublion, ancien Profeſſeur de Philoſophie.

J. B. de Wallers, Licentié en Theologie.
P. Ig. Dagnelie.
J. F. Vallé.
N. M. le Vaſſeur.
F. G. Canquelain, Profeſſeur Royal en Hiſtoire, Gouverneur du College des Nobles.
P. A. de Courty, Sous Diacre.
A. Bataille, demi-prébendé.
M. Caſtille, demi-prébendé.

De la Juſtice de Saint Amé.

Ce Chapitre n'eſt point ſeulement Seigneur de la Ville de Merville, où il exerce toute Juſtice, il a encore dans la Ville de Douay un territoire composé de ſon Cloître & dépendances, où il a toute Juſtice & Police, ſous le reſſort du Conſeil d'Artois. Sa Juriſdiction eſt composé d'un Baillif, d'un Fiſcal, d'un Greffier, & de pluſieurs Hommes de Fief, qui connoiſſent des matieres civiles & criminelles ſur les terres du reſſort de ce Chapitre.

Meſſieurs

De Barbier, Conſeiller de la Gouvernance de Douay, Baillif.
Morand, Avocat au Parlement de Paris, Fiſcal.
Dubois, Greffier.

Collegiale de Saint Pierre.

Cette Collegiale doit ſon origine à Baudouin à la belle Barbe, qui la fonda l'an 1012.

M. Gouillart de la Feuillie, Conseiller-Clerc au Parlement de Flandre, Prevôt.

Chanoines. Messieurs

M. de Lannoy, Docteur en Theologie, Censeur Royal, Doyen.
Becquet, Licentié en Droit, Chantre.
Taffin, Licentié en Droit, Ecolâtre.
Doutart, Licentié en Theologie, Professeur Royal de la Langue Grecque.
Pharasin.
Audent, Licentié en Theologie.
Bellegarde.
Roblin.
Le Vaillant.
De Cambrone.
Barberi.
Dubois.
Du Tert, Semi-prébendé.
Toursel, Vice-Curé, Semi-prébendé.

ORCHIES.

Orchies forme une petite Ville ouverte, qui avec Lille & Douay compose l'Etat, & y envoye ses Députés lorsqu'il y a des Assemblées générales.

M. de Souchieres, Gouverneur municipal.
M. L. J. B. Franquet, Bailli.

Echevins. Messieurs

. . . . . Mayeur.
Hache.
Douville.
Donton.

Donton.
Mallet.
Droulet.
Mallet, Greffier.
Franquet, Procureur de Ville.
Delemere, Tréforier.

SECLIN.

Seclin, à deux lieuës de Lille, a un Chapitre de vingt Chanoines, fondé par Dagobert dans le feptiéme fiécle.

Abbayes de la Châtellenie de Lille.

L'Abbaye de Loz, Ordre Cîteaux, fondée à la priere de Saint Bernard, par Thierry d'Alface & Sibille d'Anjou l'an 1146. D. B. Chevalier, Abbé. Il eft Provifeur né de l'Hôpital Comteffe & de l'Hôpital de Seclin, & Seigneur du Village de Treffin.

Marquette, Ordre de Cîteaux : Madame Eleonore de Rohan-Guimené, Abbeffe.

Cifoing, Chanoines Réguliers : De Roque, Abbé.

Phalempin, Chanoines Réguliers : D. Bourgeois, Abbé.

Abbayes de Douay & du Bailliage.

L'Abbaye des Prez : . . . . Abbeffe.

L'Abbaye de Beaulieu ou de Sin : . . . Abbeffe.

Marchiennes : M. Hay, Abbé.

Anchin : M. Benoît-Philippe de Modene, Abbé. Il nomme à 68. Cures difperfées dans plufieurs Diocèfes.

Flines : De Gomicourt, Abbeffe.

COMMINES.

Cette petite Ville, dont on a rasé les fortifications, a donné le jour à Philippe de Commines, le plus excellent de nos Historiens. Sa Seigneurie appartient au Duc d'Orleans, qui en cette qualité est un des quatre Seigneurs Hauts-Justiciers au Tiers-Etat de la Châtellenie de Lille.

La Collegiale, dédiée à Saint Pierre, contient un Chapitre de sept Chanoines, avec un Doyen. L'Evêque de Tournai, comme Prevôt, possede quatre Prébendes, confére le Doyenné & les six autres.

Chanoines. Messieurs

C. F. Jacquart, Licentié en Theologie, Doyen.
J. Honnoreet.
J. B. Neerinck.
H. E. le Quesne.
J. R. Caters.
G. J. Haghe.
J. B. F. de la Haye, Curé.

Lannoy, Roubaix, Turcoing, le Quesnoi, Armentieres, la Bassée, la Gorgue, sont les Bourgs les plus considérables de la Châtellenie, & la plûpart ont un commerce assez étendu.

DUNKERQUE.

Dunkerque, ſignifie en Flamand, *Egliſe des Dunes*, pluſieurs Pêcheurs vinrent s'établir auprès de cette Chapelle, où ils bâtirent des Cabanes pour profiter de la commodité du Havre. C'étoit un Hameau déja célébre vers l'an 960. Le Comte Philippe d'Alſace y attira grand nombre d'habitans par les Privileges qu'il lui accorda, & Charles-Quint y établit un Conſeil Souverain de Marine. Elle éprouva bien ſouvent les fureurs de la guerre dans les derniers ſiécles. Louis XIV. l'ayant acheté des Anglois en 1662. pour cinq millions de florins, en fit une Place très-forte, & travailla à y former un Port commode & ſûr; rien n'étoit comparable aux Chauſſées ou Jettées qui s'avançoient de 600. pas dans la mer, & qui aboutiſſoient à des Forts qui étoient comme autant de Citadelles en pleine mer. Le Roi ayant fait ſon accommodement en 1712. avec la Reine d'Angleterre, lui remit Dunkerque en aſſurance de ſa bonne foi. Les Anglois y entrerent le 9. Juillet, & par les conditions de la Paix concluë à Utrecht, les Fortifications, les Forts, la Citadelle, les Risbans & les Jettées furent démolies.

Etat Major.

M. J. C. de Meſgrigny, Comte d'Aunay, Lieutenant Général, Commandant les Côtes Maritimes.

M. N. d'Arnaud, Maréchal de Camp, nommé au Commandement de Dunkerque, non encore reçu.

Meſſieurs

Messieurs

De Fouler, Major.

De Bayle.
Breda.
Demons.
Saugni.
} faisant fonction d'Ayde-Major.

F. de la Thuillerie, Commissaire des Guerres au Département de Dunkerque, Bergues, Furnes, Gravelines, résident à Dunkerque.

Martin, fils, Trésorier de l'Extraordinaire des Guerres.

De la Fond, Directeur des Fortifications.

De Freville, Ingenieur en Chef.

Moyenneville, Ingenieur ordinaire.

Chev. Bart, Ingenieur ordinaire.

Chev. le Gras, Lieutenant, Commandant l'Artillerie.

Perdiguier, Commissaire Prov. d'Artillerie.

Roberdeau, Garde d'Artillerie.

Coulon, Garde Magasin des Effets Royaux.

Hôpital.

L'Hôpital contient 150 Lits à deux personnes.

De Coninck, Médecin.

Benoît, Chirurgien-Major.

Constantin, Chirurgien Ayde-Major.

Bayart, Recolet, Aumônier.

Boucher, Directeur.

Le *Fort Louis* de Dunkerque n'a point d'Etat Major.

Cor. Lanthier, Recolet, Aumônier.

Siége de l'Amirauté.

L'Amirauté de Dunkerque, établie par Louis XIV. l'an 1697. par Lettres Patentes du 2. Mai, exerce sa Jurisdiction sur tous les Ports maritimes de la Flandre, & depuis les nouvelles Conquêtes, sur Ostende, Nieuport, &c. où elle a mis des Substituts.

Messieurs

J. Elisabeth Huguet, Sieur du Haillier, Conseiller du Roi, & Lieutenant Général Civil & Criminel.

J. Nic. Omaer, Conseiller & Procureur du Roi.

J. le Chevalier, Greffier, Garde-Scel par commission de l'Amiral.

Quatre Huissiers-Sergens Royaux, dont un Audiencier, & un Visiteur; trois Interprêtes des Langues Etrangeres, un pour l'Angloise, deux pour les Langues du Nord; trois Courtiers servant les Maîtres François qui arrivent à Dunkerque, un Traducteur Juré, &c.

Magistrats ou Officiers de l'Echevinage.
Messieurs

P. Faulconnier, Grand Bailli.
N. F. Donquer, Bourguemestre.

Echevins. Messieurs

L. M. A. Jeanty.
J. Guislain Hector,

G. Guiliny.
J. de Coninck.
B. P. Taverne.
M. Den. de Plancy.
J. Delezat.
P. N. de Backe.
C. F. Deſchamps de Moncordeil.
J. L. de Bavelaere.

Conſeillers-Penſionnaires. Meſſieurs

J. B. Ign. Vernimmen.
A. J. F. Debrier.
J. F. Marcadé.
Henr. B. de Wacle, Greffier.
Ch. Morincq, Tréſorier.

Garde-Orpheline Meſſieurs

P. Faulconnier, Grand Bailli.
J. Morincq, Avoué.
L. Vernimmen, Avoué.
J. Remi, Avoué.
C. Waeſtyn, Avoué.
H. T. Boyer, Greffier.

Chambre de Commerce.

La Chambre de Commerce de Dunkerque eſt établie par Edit du Roi du mois de Février 1700.

M. Faulconnier, Grand Bailli, Préſident.

Conſeillers, Meſſieurs

J. B. J. Vernimmen, Penſionn. de la Ville.

J. Vanhee.
J. F. Drieux.
P. Chamonin.
Woeftyn.
Montfort, Secretaire.

L'Agent de cette Chambre, à Paris, eft le même que celui de Lille.

BERGHES SAINT-VINNOC.

Berghes eft une Ville forte de la Flandre maritime fur la Colme, à deux lieuës de Dunkerque. Baudouin à la belle Barbe y fit bâtir l'an 1020. un Château, qui fut peu de tems après converti en Abbaye, & qui en 1430. lorfqu'on aggrandit la Ville, y fut renfermé: elle effuya en plufieurs occafions les miferes de la guerre dans les révolutions des Pays-Bas; Louis XIV. s'en étant emparé en 1667. en eft refté le maître par plufieurs Traités de Paix.

La Châtellenie qui eft unie à la Ville, contient 32. Villages, renommés pour les excellens bœufs, le bon beurre & les fromages.

Etat Major.

M. le Marquis de Savines, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur.

Meffieurs

Etienne de Saint-Quentin du Dognon, Brigadier des Armées du Roi, Lieutenant de Roi.

Bruno de la Vaiffiere, Major.

Ant. Cadau, Ayde-Major.

Aug. Delloy, Capitaine des Portes.
L. A. de la Mamie de Clairac, Ingenieur en Chef.
Du Cluzel, Ingenieur ordinaire.
Bouilliard, Ingenieur ordinaire.
J. M. de Gourdon, Ingenieur ordinaire.
René le Gras, Commissaire Extraordinaire d'Artillerie.
C. Il. Weckove, Garde d'Artillerie.

L'Hôpital.

L'Hôpital contient 232. Lits à deux personnes.

Messieurs

Le Jeune, Contrôleur.
Robitaille, Médecin.
De Jean, Chir. Ayde-Major.
Boitelle, Chir. Ayde-Major.
Le Clerc, Aumônier.
Monfort, fils, Directeur.

MAGISTRAT.

M. le S. Ch. Boudens, Ecuyer, Seigneur Vanderbourg Donderclocke, &c. Bourguemestre.

Echevins. Messieurs

De Han.
Vertegans.
Cardock.
De Laeter.
Claeys, Eycuer, Seigneur de Steenwerve.
G. Zylof, Ecuyer, Seigneur de Steenbourg.

Lambrecht.
Verquere.
Robitaille.
Cortelgier.
De Baecque.
Woutters.
Vernimmen.
Herwyn, Licentié en Médecine.

Le Conseil. Messieurs

De Hau, premier Conseiller-Pensionnaire, & Greffier Civil.

Lauwereyns, Ecuyer, Seigneur de Roosendale, Conseiller-Pensionnaire, & Greffier de la Garde-Orpheline.

De Loyen, Conseiller-Pensionnaire, & Greffier de la Vierschaere.

Winnoc de Hau, Seigneur de Staplande, Conseiller-Pensionnaire, & Greffier de la Notarie.

J. de Hau, Receveur de la Ville & Châtellenie.

Jooris, Grand Bailli.

Croneck, Lieut. Bailli.

Winnoc David, Vicomte.

Abbaye de Saint Vinnoc : Abbé Ryckewaert.

Abbaye de Filles de la Congregation de Saint Victor, dit le nouveau Cloître : Madame de Liers de Berneville, Abbesse.

Hondtscote, gros Bourg de la Châtellenie de Berghes.

GRAVELINES.

Gravelines, ſituée ſur la côte de la Mer, à l'embouchure de l'Aa, eſt entre Calais & Dunkerque, elle a un Canal qui va à cette derniere Ville par Bourbourg, & un autre qui conduit à Berghes Saint-Winoc; c'eſt une Place importante par ſes fortifications. Les François y perdirent une bataille le 14. Juillet 1558. le Maréchal de Termes y fut bleſſé & fait priſonnier; l'Armée d'Eſpagne étoit ſous les ordres du Comte d'Egmont, qui fut décapité à Bruxelles dix ans après, par ordre du Duc d'Albe.

Gaſton de France la prit le 30. Juillet 1644. après ſeize jours de tranchée, pendant que l'Amiral Tromp l'aſſiégeant par mer, empêchoit qu'elle ne fut ſecouruë; l'Archiduc Leopold la reprit en 1652. le Maréchal de la Ferté en 1658. & elle reſta à la France par la Paix des Pyrénées en 1659. qui y a fait faire de nouveaux ouvrages de la derniere perfection.

Etat Major.

M. le Marquis de Broglio, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur.

M. Chiliau Deffieux, Chevalier de la Lande, Brigadier des Armées du Roi, Lieutenant de Roi.

Meſſieurs

J. B. de Mazargues, Major.
Bruſſet de Gadet, Ayde-Major.
Racine, Tréſorier de l'Extraordinaire des

Guerres pour Furnes & Gravelines.

Le Chevalier de Bernes, Capitaine des Portes avec titre d'Ayde-Major.

De Fonteney, Ingenieur en Chef.

De Saint-Chef, Ingenieur ordinaire.

Baſſier, Commiſſaire Provincial d'Artillerie.

De Guiſnet, Garde d'Artillerie.

Hôpital.

L'Hôpital peut contenir 100. Lits à deux perſonnes.

Meſſieurs

Corbin, Médecin.

D'Orſimont, Chirurgien Major.

Deſcouteaux, Chirurgien Ayde-Major.

Thadée de Baer, Recolet, Aum.

Rob. Damiens, Directrice & Superieure des Religieuſes qui deſſervent l'Hôpital.

Etat Civil.

M. le Marquis de Flavacourt, Grand Bailli, il fait exercer toutes ſes fonctions par un Lieutenant, moyennant une reconnoiſſance annuelle.

Echevins. Meſſieurs

Fargere, Mayeur & Subdelegué.

Dombre d'Olivet, Ecuyer.

Corbin.

Denis de la Chenaye, Ecuyer.

Cazalis.

De Marle.

Buffet.

Vernimen, Conseiller-Pensionnaire.
Waute, Greffier.
Falize, Trésorier.
Un Officier exploiteur, deux Huissiers de la Chambre, deux Sergens de Justice.

Ce Magistrat a la premiere connoissance de toutes les Causes civiles & criminelles, & leurs Sentences en matiere civile sont exécutées nonobstant l'appel.

Amirauté.

Gravelines dépend de l'Amirauté de Dunkerque.

Messieurs

J. Fargere, Substitut.
N. Megret, Commis-Greffier.
Marceloot, Huissier Royal.

VILLE ET CHATELLENIE DE CASSEL.

Cassel, anciennement *Castellum Morinorum*, est à six lieuës d'Ipres sur une montagne assez roide, d'où lui vient le nom de *Mont Cassel.* Philippe Auguste prit cette Ville en 1328. après avoir battu les Flamans, & malgré la bravade qu'ils firent de mettre un Coq sur le bord de leur retranchement avec ces mots :

Quand ce Coq chanté aura,
Le Roi Cassel conquetera.

Il laissa 19000 morts sur le champ de bataille.

Le Duc d'Orleans, frere de Louis XIV. défit en 1677. le 11. Avril, près de Cassel, le Prince d'Orange, qui commandoit les Armées d'Espagne & d'Hollande; & cette Ville & la Châtellenie lui est restée par la Paix de Nimegue.

Cour de Cassel.

La Jurisdiction de la Cour de Cassel s'étend sur les Villes de Cassel, d'Hasebrouk, Watten & Aires, & 52. Bourgs & Villages.

Grand Bailli.

M. de Wignacourt, Comte de Flette, d'Herlies, &c.

M. l'Evêque de Saint-Omer, Haut-Justicier.

Gentilshommes Viscomtiers. Messieurs

Le Marquis de Baufort.
Mondicourt.
Dercle.
De Langhe d'Hoflande.

Gentilshommes Fiéfés. Messieurs

Keigniaert de Denterghem.
De Ghyselbreht de Prés.
De Meyer.

Hommes de Fief. Messieurs

Lenglé, servant pour la ville de Cassel.
Couffer, servant pour la ville de Cassel.
Vandewalle, pour la ville d'Hasebrouck.

Van Troyen, pour les Vierſcaeres.
Moreel, pour les Vierſcaeres.

Conſeillers-Penſionnaires. Meſſieurs

Ruckebuſch.
Lenglé.
De Broere.
Joets, Greffier de Caſſel.
Cortyl, Receveur de la Châtellenie.
De Warenghien, Médecin-Penſionnaire.
Damman, Greffier de la Bourgeoiſie.
Florens, Procureur d'Office.

Etat Eccleſiaſtique.

Il y a deux Collegiales à Caſſel, celle de Saint Pierre & celle de Notre-Dame.

Celle de Saint Pierre a 22. Chanoines. Le Chapitre eſt ſoumis immediatement au Pape, qui y confere les Prébendes pendant 8. mois, & le Prevôt pendant quatre.

M. de Croeſer, Prevôt de Saint Pierre.

L'Egliſe Collegiale de Notre-Dame eſt compoſée d'un Doyen & de onze Chanoines.

Vergriette, Doyen.

Merville ſur la Lys, Steenvorde, Eſtaires, Haeſebrouck, ſont de la Châtellenie de Caſſel.

Abbaye de Beaupré, près de Merville, Ordre de Cîteaux.

Abbaye de Woeſtine de Chanoines Reguliers.

BAILLEUL.

Petite Ville jolie & ouverte, à trois lieuës d'Ipres.

Sa Châtellenie comprend dix-huit Villages, dont eſt Caeſtre, où il y a une riche Commanderie de l'Ordre de Malte.

Officiers du Bailliage.

Le Bailliage Royal & Siége Préſidial de Bailleul fut créé à Ipres en 1693. par Louis XIV. les François ayant évacué Ipres en 1713. ce Tribunal fut transferé à Bailleul.

Meſſieurs

De Blocq, Seigneur d'Overbeke, Grand Bailli.

Vander Helle, Préſident.

De Schodt, Lieutenant Général Civil.

Joets, Lieutenant Particulier.

De Gourdin de Drincam, Chevalier d'Honneur.

Lippens, Doyen des Conſeillers.

De Dours.

Van Pradelles de Palmaert.

Beaugrand.

Ogier, Procureur du Roi.

Craoye, Greffier en Chef.

Officiers de la Ville de Bailleul. Meſſieurs

F. J. L. du Mont, Ecuyer, Seigneur de Weſtoutre, Beaulieu, &c. Grand Bailli héréditaire de la Ville & Châtellenie.

C.

C. Auvray de la Tour, Lieut. Bailli.

. . . . Escoutette.

E. J. de Coussemaker, Avocat, Avoué, & Subdelegué de M. l'Intendant.

Echevins. Messieurs

E. F. Van Pradelles, Avocat.
H. de M. de la Campagne, Avocat.
P. H. de Clercq, Avocat.
J. F. de la Croix, Licentié en Médecine.
Aug. Bieswal, Avocat.
J. F. Leupe, Avocat.
P. A. Huyghe.
H. Flahault.
P. J. Galand.
J. J. Behaghel, Conseiller-Pensionnaire, & Greffier.
D. F. de Wille, Conseiller-Pensionnaire.

Consuls. Messieurs

D. J. Baselis.
A. Vandermeersh.
J. D. Baert.
A. Bieswal.
C. L. Bieswal, Greffier des Orphelins.
F. L. Behaghel, Trésorier.

Officiers de la Châtellenie. Messieurs

E. J. de Coussemaker, pour la Ville.
P. J. Huyghe, pour l'Ambacht de Bailleul.
J. Platevoet, pour la Paroisse de Meteren.
F. L. de Dours, pour la Paroisse de neuve Eglise.

P. Bonchillioen, pour la Paroisse de Westoutre.

M. J. Cleenewerck, Greffier.

P. F. Macquet, Receveur.

BOURBOURG.

Cette petite Ville communique par un Canal avec Gravelines & Dunkerque ; c'étoit autrefois une Place forte, dont on rasa les fortifications après la Paix des Pyrénées.

La Châtellenie de Bourbourg comprend 12. beaux Villages.

L'Abbaye de Religieuses de l'Ordre de Saint Benoît fut fondée l'an 1101. par Robert de Jérusalem, Comte de Flandre ; les Religieuses doivent être de très-noble extraction, on les appelle *Demoiselles*, elle ne sont point cloîtrées, elles dépendent immédiatement du Saint Siége ; elles conservent avec soin un très-beau Calice d'or massif qui leur a été donné par Saint Thomas, Archevêque de Cantorbery.

Celle de Raversberg, de l'Ordre de Cîteaux, fut fondée vers l'an 1260.

Magistrat. Messieurs

J. de Pape, Bailli.

J. B. Van Wormhoudt, Vicomte.

Ign. de Schodt, Bourguemestre.

Echevins. Messieurs

F. Ign. Lop, Médecin.

J. Van Wormhoudt.

J. de Stimder.

N. de Blonde.
J. Mariotte.
P. F. Pollet.
P. Mairez.
G. François.

Conseillers-Pensionnaires. Messieurs

N. Barth de Montigny.
J. B. Migniard.
B. de Pape, Greffier.
D. B. Buret, Receveur.

POPERINGUE.

Gros Bourg très-peuplé, dont l'Abbé de Saint Bertin est Seigneur, l'houblon de son terroir est en grande réputation.

FLANDRE IMPERIALE.

J'Entens par Flandre Impériale, tout ce qui appartenoit à l'Empereur avant la présente guerre, sans distinction de la Langue usitée par les Habitans.

GAND.

Gand, grande & belle Ville, entre-coupée des Rivieres de l'Escaut & de la Lys, on n'y trouve plus heureusement parmi ses Habitans cet esprit belliqueux qui leur fit entreprendre tant de guerres contre leurs Souverains;

Louis de Male, secouru de Charles VI. défit 40000 Gantois proche de Courtrai en 1381. Ils se révolterent en 1539. contre Charles-Quint, & implorerent le secours de François I. qui refusa de les écouter; Charles vint à Gand, les châtia avec la derniere rigueur, & y bâtit une Citadelle à la place de l'Abbaye de Saint Bavon, dont il transfera le Chapitre sécularisé à l'Eglise de Saint Jean-Baptiste, qui depuis a pris le nom de Saint Bavon. Les Gantois eurent grande part aux troubles & aux révolutions des Pays-Bas, ils souscrivirent même à l'union d'Utrecht, mais en 1584. ils rentrerent en l'obéïssance du Souverain légitime. Louis XIV. prit Gand en 1678. & la rendit à la Paix de Nimegue; les Alliés s'en rendirent maîtres en 1706. après la Bataille de Ramillies; les François s'en saisirent par stratagême le 5. Juillet 1708. mais on la rendit le 30. Octobre. En 1745. après la célébre Journée de Fontenoi & la prise de Tournai, les François surprirent Gand le 11. Juillet à deux heures du matin, sous la conduite de M. de Lovendal. La petite garnison se retira au Château, qui se rendit le 15. Cette entreprise, qui rompit la communication de la Flandre avec l'Angleterre, a été conduite d'une façon admirable.

M. du Chayla, avec 14. Escadrons & les Brigades de Normandie & de Crillon, vint le 9. jetter un Pont dans l'Anse de l'Escaut, entre Oudenarde & Dendermonde. M. de Grassin avec 800. se porta vers Alost, 6000. Anglois & Hanoveriens sortis de Ninove, tenoient le même chemin pour se rendre à Gand. Ils trouverent les Grassins dans la Cense de Nassein,

déſeſperés de les forcer, ils continuerent leurs routes, & trouverent M. du Chayla occupé à ſe camper près de l'Abbaye de Meſle, à une lieuë de Gand; on en vint aux mains, on leur tua 600. hommes, & on fit 1800. priſonniers: M. de Lovendal donna le ſignal convenu à M. du Chayla, qui ſe rendit à Gand le 11. de bonne heure.

ETAT ECCLESIASTIQUE.

Chapitre de Saint Bavon.

Illuſtriſſime & Révérendiſſime Seigneur Vandernoot, Evêque de Gand.

Chanoines. Meſſieurs

Van Crombrugghe, Prevôt.
Dierick, Doyen.
Van Eerſel, Archidiacre.
Vanden Sompele, Chantre.
De Block, Tréſorier.
Van Crombrugge, Ecolâtre.
Van Praet.
De Caſtro d'Etterbeke.
De Brunſwyck-Luneburg.
De Caſtro.
Jega.
Guyaux.
De Backer.
Audenaert, Archi-Prêtre.
Vandenkerckhove.
Van Coppenole, Pénitencier.
Matthys.
Diericx.
De Draeck.

De Teſſo.
Englebert.
Malfroid.
Cornez.
Vande Woeſtyne.
Bouzies.
De Lichtervelt.
De l'Epée.
Touſſain.

Magiſtrats de la Seigneurie de Saint Bavon.

M. J. P. de Blocq, Grand Bailli.

Echevins. Meſſieurs

L. J. Van Crombrugghe, Ecuyer, Seigneur de Loovelde, Portez, &c.
A. F. Vande Woeſtyne.
C. F. de Brabander.
J. B. Vanden Boſſche.
J. B. Couſſens.
G. L. Hervyn.
J. de Buck.
A. G. Goethals, Conſeiller-Penſionnaire.
F. C. Van Goethem, Greffier.

Abbayes d'Hommes.

Saint Pierre, à Gand, Ordre de S. Benoît: Phil. Standaert, Abbé.

Bandeloo, Ordre de Cîteaux: Ant. Patheet, Abbé.

Thonchiſes, Ordre de Prémontré: Ant. Stoop, Abbé.

Prieuré-Prélature de Warſchot: Leon Maheu, Prieur.

Abbayes de Filles.

Biloke : Agn. d'Haene, Abbesse.
Oost Eckelo : Alex. Loene, Abbesse.
Nonnenbosche : Car. Billet, Abbesse.
Groninbriele : Helene Geysens, Abbesse.
Terhaegen : Pet. de Backer, Abbesse.
Doorrezecle : Beat. Van Loo : Abbesse.

Membres Ecclesiastiques & Civils de la Province.

L'Assemblée ordinaire des Ecclesiastiques & Membres de la Province de Flandre, qui se tient à Gand, est composée de huit Députés : sçavoir de deux Ecclesiastiques.

Pour le Clergé de Gand.

M. A. B. de Crombrugghe de Boulacre, Prevôt de la Cathedrale de Saint Bavon, à Gand : & en son absence,

M. de Castro, Chanoine de la Cathedrale de Saint Bavon, à Gand, comme Député secondaire.

Pour le Clergé de Bruges.

M. J. B. de Vicq, Doyen de la Cathedrale de Saint Donas, à Bruges : & en son absence,

M. L. J. de Doncquers, Chanoine de la Cathedrale de Saint Donas, à Bruges, comme Député secondaire.

Deux Députés pour la Ville de Gand, ſçavoir

M. F. Al. Baron de la Faille & d'Huyſſé, premier Echevin.

M. J. B. J. Ameye, Ecuyer, premier Conſeiller-Penſionnaire de ladite Ville.

Deux Députés pour la Ville de Bruges, ſçavoir,

M. Aybert Van Huerne, Seigneur de Schiervelde, Bourguemeſtre des Echevins.

M. P. Legillon, Ecuyer, Conſeiller-Penſionnaire de ladite Ville.

Deux Députés pour le Pays du Francq de Bruges, ſçavoir, deux Bourguemeſtres des quatre du même Pays, alternativement de deux mois en deux mois.

M. F. Talbout, Ecuyer, Bourguemeſtre de la Commune.

M. A. Deſiré de Peellaert, Seigneur de Steenmaere, Bourguemeſtre au quartier de l'Orient.

M. P. d'Erquiſia, Ecuyer, Bourguemeſtre au quartier du Nord.

M. J. A. le Bailly, Seigneur d'Inguhem, Ecuyer, Bourguemeſtre au quartier de l'Occident dudit Pays du Francq.

Ces huit Députés compoſent l'Aſſemblée ordinaire des Eccleſiaſtiques & Membres qui ſe tient tous les jours dans une Chambre, alternativement en l'Hôtel de la Ville de Gand, de la Ville de Bruges, & en celui du Francq, pour faire la direction ordinaire de la Province.

Il y a neuf Commis ou Tréſoriers de la Province,

Sçavoir, trois des Impoſitions.

Pour le quartier de Gand.

M. J. Walckiers, Ecuyer, Seigneur d'Ooſtwinckel, à Gand.

Pour le quartier de Bruges.

M. R. J. Guiſlain Coppieters, Ecuyer, à Bruges.

Pour le quartier du Francq.

M. L. J. de la Villette, Ecuyer, à Bruges.

Trois de l'Impôt pour le Diſtrict de Gand.

M. F. A. Vander Mandere, Ecuyer, à Gand.

Pour le Diſtrict de Bruges.

M. J. L. de Peellaert, Seigneur de Weſthove, à Bruges.

Pour le quartier du Francq.

M. J. B. de l'Eſpée, à Bruges.

Trois du Moulage pour le Diſtrict de Gand.

M. Ig. de Pottersberghe, Ecuyer, Seigneur d'Herleghem, à Gand.

Pour le District de Bruges.

M. F. A. de Villegas, Ecuyer, Seigneur d'Edevalle, à Bruges.

Pour le District du Francq.

M. J. B. de Blootacker, Ecuyer, à Bruges.

Trois Receveurs des Droits des Barrieres sur les Chaussées.

Sçavoir, de la Chaussée de Gand à Courtrai : M. C. Ameye, Ecuyer, à Gand.
De la Chaussée de Gand jusqu'au Village d'Ordeghem, vers Bruxelles : M. J. Goethals, à Gand.
De la Chaussée de Bruges à Blanckenberghe : M. S. P. d'Overloope, à Bruges.

Entrepreneurs des fournitures des lits aux Troupes.

M. T. Struelens.
M. C. Ig. de Sinel, demeurant à Gand; Commis.
M. Christian de Canter, à Bruges, qui fait aussi la livraison de la paille aux Troupes.

Directeur de la livraison des Houilles, Bois & Chandelles aux Troupes.

M. J. Van Stoppelgaete, à Gand, qui a ses Commis dans les autres Villes de la Flandre.
M. Corn. Verburght, est Entrepreneur, &

ſait la diſtribution de la paille aux Troupes à Gand, il a auſſi la direction des fournitures de lit appartenant à la Province.

MAGISTRAT.

Echevins du premier banc, dit de la Keure. Meſſieurs

Le Baron de la Faille & d'Huyne, &c.
Le Comte de Luhtervelde, Seigneur de Veylande.
Van Vaernewyck, Seigneur de Belleghem.
De Pottelsberghe, Seigneur Doverdam.
Du Bois.
Vander Haeghen, Seigneur de Bogaert.
Vandermaudere.
Ameye.
Le Sceq.
De Berlaire.
Stalins.
De Grootte.
Bauwens.

Conſeillers-Penſionnaires, Meſſieurs

Ameye.
Clinquet.
Baudens.
Hauwaert.

Secretaires. Meſſieurs

Trieſt d'Aughem.
Campreel.
Gobert.

Helias.
Elbo.

Echevins du ſecond banc ; dit des Parchons.
Meſſieurs

Vandermeerſſche , Seigneur de Bareldonck.
Della Saille, Seigneur Daſſenede.
Delrio , Seigneur de Nieuwerkercke.
Le Vicomte Vandervarent.
Saint-Vaaſt.
Van Stienberghe.
Maſſeau.
Vandervynckt.
Cuupere.
Helias.
Wilays.
Ramont.

Conſeiller-Penſionnaire.

M. Bonne.

Secretaires. Meſſieurs

Mortgat.
Biſſchop.
Vande Woeſtyne.
Heubens.
Elbo.

Tréſoriers & Receveur. Meſſieurs

D'Hooghbrock , Seigneur Daſper & Singhem.
Goethals , Receveur d'Ouvrages.

Elbo de Liſſuc.

Le Baron Heems, Sous-Bailli de la Ville de Gand.

Magiſtrats permanens de la Châtellenie du Vieuxbourg. Meſſieurs

Leon Mat. Vandernoot, Baron de Kieſeghem, Seigneur de la Ville & Mêtier de Bonchaute, Dottignies, Havrye, Everſtein, Laſie, Overbeecq, & Bailli de Sa Majeſté.

J. Diericx, Bailli de la Seigneurie de Saint-Pierre.

J. L. Peeters, dit Stommelin, Ecuyer, Bailli de la Seigneurie de Saint Bavon.

Sieur & M. C. F. Jacques Vanderweden, Bailli du Pays de Nevel.

Hommes de Fiefs.

J. A. de Cabilliau, Ecuyer, Seigneur de Triſponſeau, Préſident en l'abſence du Bailli de Sa Majeſté.

C. Bon. Van Vaernewyck, Ecuyer, Seigneur de Lembeke, Belleghem, Diepenbroeck, &c.

J. Vander Haeghen, Ecuyer, Seigneur d'oultre Cambeke, &c.

A. Della Faille, Baron d'Huyſſe, Oyckete ten Hove, &c.

J. J. Peeters, Ecuyer, Seigneur de Weſterghem, Nieuwerkercke, Walhove, &c.

F. H. Serwauters, Ecuyer, Seigneur de Terlacq.

P. F. Delrio, Ecuyer, Seigneur de Denterghem, Niewkercke, &c.

P. Louis, Vicomte de Vander Vaerent.

J. F. Della Faille, Ecuyer, de la Ville & Mêtier d'Affenede, de la Ville Keure & Franchife d'Eecloo, Maria Lierde, Hermais, Gallatas.

J. J. Dons, Baron de Lovendenghem & de Ten Broucke, Seigneur de Schelde-Windeke, &c.

F. Van Pottelsberghe, Ecuyer, Seigneur d'Apperfvoorde, &c.

Guill. Geog. Balde, Eçuyer.

J. Walkiers, Ecuyer, Seigneur d'Ooftwinckele.

A. J. de Lampreel, Avocat du Confeil, Greffier.

Officiers-Meffagers. Meffieurs

Charl. Daenens.

J. Maes.

Aug. Schuerman.

Dans l'abfence du Bailli, le plus ancien Homme de Fief préfide au College.

Le Confeil en Flandre réfidant à Gand.

M. le Vicomte de Patyn, Préfident.

Confeillers. Meffieurs

Vandenbrugghe.

Coppens.

De Jonghe, Procureur Général.

Vandercrincke.

Du Bois.

Roman.

Van Goethem.
Elsenier.
Van-Volden.
Merlier.
Papejans.
Waverans.
Servaes.
Elbo, Receveur des Exploits.

Greffiers. Messieurs

Kint.
De Aranda.
Penneman.
Baurvens.

Receveurs des Rapports.

M. Cordon. . . . .
M. . . . . Fiscal ou Avocat Général.

Hôpitaux Royaux.

Gand a deux Hôpitaux, l'un dit *la Cour des Princes*, pouvant conténir 800. Malades dans 172. lits à une place, & 347. à deux places: l'autre *la Bilock*, contenant 450. Malades dans autant de lits à une place.

La Cour des Princes. Messieurs

Petel, Contrôleur.
P. Hernes, Recolet, Aumônier.
Sarlandier, Chirurgien-Ayde-Major.
Chatain, Chir. Ayde-Major.
Mourche, Chir. Ayde-Major.

Copens, Apoticaire en chef des deux Hôpitaux.

Delzenne, Directeur.

La Bilock. Messieurs

Guilli, Contrôleur.

Schmete, Prêtre, Aumônier.

Alouelle, Chir. Ayde-Major.

Chaumont, Chir. Ayde-Major.

Les deux Hôpitaux sont sous la Police de M. Boulet, Commissaire des Guerres.

Pierson, Régisseur principal des deux Hôpitaux.

BRUGES.

Bruges est une grande Ville bien bâtie, qui n'a d'autre forteresse que son enceinte ; elle communique avec toutes les Villes voisines par ses Canaux, un conduit à Gand dans une Barque commode, agréable, & où l'on est servi comme dans les meilleures Auberges ; un à Ostende, un à l'Ecluse, un à Damme, d'autres à Nieuport, Furnes, Ipres, Dunkerque, &c. Cette Ville a beaucoup perdu de son lustre depuis l'établissement d'Amsterdam. le 18. Juillet 1745. après la prise de Gand, Bruges ouvrit ses portes à M. le Marquis de Souvré, qui vint en prendre possession à la tête de quatre Compagnies de Grenadiers, 400. Dragons, & 150. Grassins.

Le Bourg est une grande place sur laquelle est la Maison de Ville, bâtie à la Gotique, l'Eglise Cathedrale, le Palais Episcopal, la Cour Prevôtale & Canonicale, la Cour où

ceux du Franc tiennent leurs aſſemblées ; la Chapelle du Saint Sang du Sauveur. Ce dépôt ſacré eſt dans un cilindre de verre, dans lequel il y a une phiole de même figure où le Sang précieux eſt renfermé. Thierri d'Alſace l'apporta à ſon retour de la Terre Sainte en 1148. où il l'avoit reçu de Foulques d'Anjou, Roi de Jéruſalem, dont il avoit épouſé la fille. Il l'envoya à Bruges par Leonius, Abbé de Saint Bertin, c'eſt pourquoi on prie chaque année l'Abbé de Saint Bertin d'aſſiſter à la Proceſſion ſolemnelle qui ſe fait le 3. Mai.

L'Egliſe de Notre-Dame a un clocher très-élevé, & qui ſert de Phare aux Mariniers lorſqu'ils viennent vers Oſtende : on y voit deux fort belles Tombes de cuivre doré, celle de Marie, héritiere de Bourgogne, qui mourut en 1482. & celle de Charles le Hardi ſon pere, tué devant Nanci en 1477. Parmi les Tréſors de cette Egliſe on voit des Ornemens de la derniere richeſſe, une Chappe, Chaſuble & Dalmatiques garnies de Perles & de Diamans que Marie de Bourgogne avoit elle-même travaillées.

ETAT ECCLESIASTIQUE.

Baudouin, dit Bras-de-fer, commença à bâtir la Cathedrale l'an 865. à l'honneur de Saint Donas, ou Donatien, Archevêque de Rheims ; ſes Succeſſeurs y créerent en différens tems différentes Prébendes, qui ont rendu de tout tems ce Chapitre très-conſidérable.

Monſeigneur J. B. Louis de Caſtillon, Evêque & Chancelier perpetuel & héréditaire de Flandre, &c.

Dignités. Messieurs

J. B. de Vicq, Doyen.
D. J. Arens, Archidiacre.
J. Riclandt, Chantre.
A. Van Vive, Archi-Prêtre.
Z. Van Maele, Pénitencier.

Chanoines. Messieurs

F. Vander Bruggen, Chan. Gradué Noble.
P. de Villegas, Gradué Noble.
H. Vauderwliert.
J. Vanden Bogaerde.
J. Vander Dilft.
Cornelius de Vos.
J. Rikalcatoz.
L. de Doncquers.
H. Grenier.
A. Haegaman, Ecolâtre.
Til. Bachufius.
N. Maertens, Official.
C. de Corte, Gradué Noble.
Aug. le Gillon.
Ant. Van Lienevelt, Gradué en Theologie.
P. Siboons, Theologal.
R. Vanden Hecke.
H. Van Gaemezen.
N. Van Hamme.
J. Van Outryve.
J. Van Leefdael.
C. de Vooght, Gradué Noble.
B. Lampreel, Gradué ès Droits.
G. Moentack.
L'Efpicopat & le Décanat font à la nomi-

nation du Souverain. La dignité de Chantre à l'élection du Chapitre, toutes les autres Prébendes à la collation du Pape & de l'Evêque, excepté les Canonicats gradués, qui sont à la collation des Gradués conjointement avec l'Evêque.

MAGISTRATS.

M. P. Ch. de Schietere, Seigneur de Maclstaple, Houtschen, &c. *Scouteet.*

M. Ayb. Van Huerne, Seigneur de Schierwelde, Ayshove, Bevere, & Burgrave de Errembodegem, &c. Bourguemestre.

Echevins. Messieurs

J. de Grassi, Seigneur de Bouchaute, Straezelle, &c.

N. de Corte, Licentié en Droit.

J. Pardo, Seigneur de Fremicourt, Bilaudry, Bencourt, &c.

J. Van Zuylen Van Nievelt.

B. Van Ophoven.

J. d'Acquillo.

J. Heingjaert, Seigneur de Lembeke, Merckegem, &c.

P. J. de l'Epée, Seigneur de Straeten.

G. Hacke.

J. Van Steelant.

J. de Nieulant.

M. le Gillon.

J. de la Coste, second Bourguemestre.

Conſeillers. Meſſieurs

J. L. de Pellaert, Seigneur de Weſthove.
F. de Vooght.
J. P. Del Campo, Burgrave de la Camara, &c.
J. B. Coppieters.
P. B. de Gheldere.
P. J. le Bailly, Seigneur de Tillegem.
P. J. de Schietere.
J. Pardo.
B. de Witte.
J. B. Damerin, Seigneur de Schoondyik, &c.
B. de Maulde, Chevalier de Lychtervelde.

Tréſoriers. Meſſieurs

G. A. Damerin, Seigneur de Merlebeke, Lemberge, &c.
J. Van Tours.
L. J. R. Rentier.

Conſeillers-Penſionnaires & Greffiers. Meſſieurs

J. F. Verhouve, Greffier de la Chambre.
M. Willems, Greffier, de la Vierſchaere.
J. P. Legillon.
J. B. Malfeyt.
H. F. Van Biesbroeek, Greffier des Fortifications.
J. de Cridts, Conſeiller-Penſionnaire.
B. Boudins, Conſeiller-Penſionnaire.
P. de Corte.

T. Kesteloot, Greffier de la Trésorerie.
L. B. Pulin, Greffier Criminel.
F. Pulin, Greffier Civil.

Hommes de Fief. Messieurs

J. S. Wyts.
J. de Pape.
J. B. de Voghelaere.
N. M. de Bie.
P. le Doux.

Magistrat du Pays du Franc. Messieurs

F. Talbout, Ecuyer, Bourguemestre de la Commune.

A. De Peellaert, Bourguemestre au quartier de l'Ouest.

P. Derquisia, Ecuyer, Bourguemestre au quartier du Nord.

J. A. le Bailly, Ecuyer, Bourguemestre au quartier de l'Est.

Echevins au quartier de l'Ouest. Messieurs

P. L. Van Borselle, Ecuyer.
J. Rapaert, Ecuyer.
A. de Pellaert, Bourguemestre.
P. L. d'Hanins, Ecuyer.
P. F. Vincent, Vicomte de Vooght.
J. C. de Doncquers, Ecuyer.
P. C. de Penaranda, Ecuyer.
J. Fourbisseur, Ecuyer.
G. Archidiacon, Ecuyer.

Au quartier du Nord.

L. de Tollenaere, Ecuyer.
P. Simon, Ecuyer.
J. B. de l'Epée, Ecuyer.
P. Derquisia, Bourguemestre.
V. de Stappens, Ecuyer.
L. de la Villette, Ecuyer.
J. A. Van Zuylen, Ecuyer.
H. J. de Pruyssenaere, Ecuyer.
J. Porter, Ecuyer.

A l'Est.

A. Claesman.
J. A. le Bailli, Bourguemestre.
J. de Vooght, Ecuyer.
L. E. le Gillon, Ecuyer.
Engelbert de Critds, Ecuyer.
D. J. B. Coppence.
J. Wynckelman, fils, Ecuyer.
F. Triest, Ecuyer.
J. Wynckelman, pere, Receveur Général.
P. de Blainve, Conseiller-Pensionnaire, & Greffier de la Vierschare.
J. Van Steelant, Conseiller-Pensionnaire.
P. Hinwin, Conseiller-Pensionnaire, & Greffier des Orphelins.
Eng. Odevaere, Conseiller-Pensionnaire, & Greffier de la Chambre.
Ch. de Gherder, Conseiller-Pensionnaire.
J. Louis Dael, Conseiller-Pensionnaire.
R. O. Donnoghin, Conseiller-Pensionnaire.
F. Xavier Vanden Hecke, Conseiller-Pensionnaire, & Greffier Criminel.

F. de Tollenaere, Ecuyer, Greffier de la Tréforerie.

F. A. de Witte, Greffier de la Notarie.

Abbayes du Diocèfe.

Saint André, Ordre Saint Benoît : Amand Fierens, Abbé.

Oudembourg, même Ordre : Maur Eloy, Abbé.

Eeckhoute, Chanoines Réguliers de Saint Auguftin : Albert Fokque, Abbé.

Abb. des Dunes, Ordre de Cîteaux : Louis de Coninck, Abbé.

Sainte Godelive, Ordre S. Benoît : D. Godelive de Gryfe, Abbeffe.

Sparmaille : Eugene Acket, Abbeffe.

Hemelfdael, Ordre de Cîteaux : Marie-Jofeph de Caftro, Abbeffe.

Saint Tron, Ordre de Saint Auguftin : Anne de Roofe, Prieure.

Les Chartreufes de Sainte Anne, à Bruges, obfervent leur Régle avec la même exactitude que les Chartreux. C'eft le feul Couvent des Pays-Bas de ce genre ; après quelques années de Profeffion, l'Evêque les confacre folemnellement, leur donne l'Anneau, l'Etole & la Manipule, & le droit de chanter l'Epître à la Meffe.

DAMME.

Damme, petite Ville fur le Canal de Bruges, vers l'Eclufe. Les Hollandois, qui y avoient mis garnifon après la Bataille de Ramillies,

la cédérent à l'Empereur par le Traité des Barrieres.

Eecloo, Oudembourg, Giſtelle, Blanckenbergh, Tourhout, Rouſſelaer, &c.

IPRES.

Ipres tire ſon nom de la riviere d'Iperlée qui la traverſe, & qui forme un Canal qui va à Furnes & Dunkerque. Louis XIV. vint l'aſſiéger en perſonne en 1678. & s'en rendit maître après ſept jours de tranchée ouverte; elle lui reſta par le Traité de Nimegue, il l'a fit fortifier, & en fit une des meilleures Places du Pays conquis; il l'a remit avec ſa Châtellenie l'an 1713. aux Etats Généraux pour leur ſervir de Barriere, à condition que le Gouvernement Civil & Eccleſiaſtique demeureroit à l'Empereur, comme Souverain. Louis XV. s'en rendit maître, après dix jours de tranchée ouverte, le 25. Juin 1744. & du Fort de la Knoque le 29.

L'ancien Evêché de Terouanne ayant été ſupprimé, après que la Ville eut été ruinée, Paul IV. l'an 1559. forma de ſon reſſort trois nouveaux Diocèſes, celui de Boulogne pour la France, Saint-Omer pour l'Artois, & Ipres pour la Flandre.

Etat Major de la Ville d'Ipres.

M. le Marquis de Ceberet, Lieutenant Général des Armées du Roi, & grand Cordon Rouge, Gouvernenr d'Ipres & du Fort de la Knoque.

M. le Comte de Romeçourt, Maréchal de Camp

Camp, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, Employé.

M. le Chevalier Daultri, Brigadier des Armées du Roi, Chev. &c. Lieutenant de Roi.

Messieurs

Prevenquier, Chev. &c. Major.

De Silleaux, Commissaire ordinaire des Guerres.

De Saint-Aubin, Chev. &c. Ayde-Major.

D'Arnoult, Ayde-Major.

Robert, Ayde-Major.

Titau, Capitaine des Portes.

De Bordes, Capitaine des Portes.

Granier, Greffier Militaire.

Racyne, Trésorier.

Du Heron, Chevalier de l'Ordre Militaire, & Lieutenant Provincial de l'Artillerie, & la commandant au Département d'Ipres.

Du Pereau, Commissaire.

De Someire, Garde l'Artillerie.

Fort de la Knoque.

Le Fort de la Knoque fut commencé l'an 1662. Louis XIV. s'étant rendu maître d'Ipres en 1678. ordonna à M. de Vauban d'en faire une Forteresse réguliere : on la remit aux Etats Généraux à la Paix d'Utrecht, & elle fut comprise dans le Traité de Barriere.

M. de Montmor, Commandant.

Ingenieurs. Messieurs

De Ramsau, Directeur Général du Génie

de la Flandre, au Fort Saint-Sauveur, à Lille.
De Verville, Ingenieur en Chef.
Du Moulſeau, Ingenieur ordinaire.
Du Pin, Ingenieur volontaire.

L'Hôpital.

L'Hôpital Militaire de Saint Louis, contient 200. lits, à deux perſonnes.

Meſſieurs

Picavet, Recolet, Aumônier.
Humblot, Chirurgien Major.
Pinſon, Contrôleur.
Bernard, Directeur.
Reyx, Apoticaire.

Magiſtrat.

M. J. F. J. de Cerf, Marquis de Wyntershove, Seigneur de Vlamertingue, Tryne, &c. Grand Bailli.

Winckelman, Ecuyer, Seigneur de Walhove, &c. Avoué.

Echevins. Meſſieurs

De Ghens, Ecuyer.
Van Lille, Ecuyer.
Keingniaert, Ecuyer.
Wervicken.
Laurent de Ghelke.
Eſnault.
Walwein.
De la Tombe.

Carton.
Vander Espt.
Cardinael,
Wullems.
De Visch.
Florisone, premier Conseiller-Pensionnaire, & Greffier.
De Heems, Conseiller-Pensionnaire, & Greffier de la Vierschaere & du Siége.
. . . . . .
. . . . . .

Trésorerie d'Ipres: Messieurs

De Visch.
Bossaert.
Vandermeersch.
Dallaeys.
De Turck.
Carton.
X. Merghelynck, Trésorier.
Bouten, Secretaire.

La Garde-Orpheline.

M. . . . Chef-Tuteur.

Assistans. Messieurs

Iweins.
Vander Espt.
Meczemaecker.
De Wilde.

Secretaires. Messieurs

Vandermeersch.
De Crock.

Châtellenie d'Ipres.

La Ville d'Ipres avec sa Châtellenie formoit avant la Paix de Nimegue le troisiéme Membre des Etats du Comté de Flandre, elle fait à présent partie du Pays conquis, sa Châtellenie comprend trente Bourgs ou Villages.

M. le Marquis de Cerf, Seigneur de Vlamertingue, Bailli.

Messieurs

Immeloot, Ecuyer.
De Longin, Ecuyer.
Vander Stichelo, Ecuyer.
Du Chastel, Ecuyer.
Walwein.
Bouwens.
Hunghe.
De le Pouve.
De Limon, Ecuyer.
Walwein, premier Conseiller-Pensionnaire, & Greffier de la Wierschaere.
Merghelinck, Conseiller-Pensionnaire, & Greffier des Informations.
Hynderick, Conseiller-Pensionnaire.
Pattyn, Receveur.

Etat Ecclesiastique du Diocèse d'Ipres.

La Prevôté de Saint Martin fut érigée par Pie IV. l'an 1560. en Cathedrale; des revenus des Chanoines Réguliers de Saint Augustin qui y étoient, on forma douze Prébendes, dont six sont annexées aux six Curés de la

Ville. On y transfera dix Canonicats de l'ancienne Eglise de Terouanne, pour neuf Gradués & un pour l'Evêque, & dix autres furent transférées du Chapitre de Furnes, ce qui compose ce Chapitre de trois Membres. Les Prébendes sont à la collation de l'Evêque, à l'exception du Doyenné, qui est à la nomination du Roi.

L'Evêché est suffragant de Malines, & comprend Bergues Saint-Winoc, Furnes, Dunkerque, Dixmude, Nieuport, Cassel, Poperingue, & 150. Paroisses.

Monseigneur G. Delvaux, Evêque.

Dignités. Messieurs

Plumyoen, Grand Doyen.
De Scodt, Archidiacre.
Anchemant, Grand Pénitencier.
Bonaert, Grand Chantre.
Proventier, Ecolâtre & Président du Séminaire.
Carton, Trésorier & Official.

Chanoines. Messieurs

Masagré.
Esnault, Curé.
De Mey.
Carton.
Werkin.
De Wavrans.
Franssens.
Thomas.
De Smet.
Useel.

Adriaenſen.
Willant.
Googh.
Delvaux.
Goethals.
D'Allaeys.
Merghelynck.
De Croeſer.
Vander Haeghe.
Malo, Curé.
Van Roo, Theologal.
Vulder, Curé.
Walwein.
De Longin.

Abbayes de la Ville d'Ipres.

Saint Jean, Abbaye de l'Ordre de Saint Benoît: Col. Limnander, Abbé.

Roeſbrugge, Religieuſes de Saint Auguſtin: Cecile Cl. Puertolas, Abbeſſe.

Nonnenboſche, Ordre de Saint Benoît; Marie de Man, Abbeſſe.

Abbayes de la Châtellenie d'Ipres.

De Sonnebeecke, Chanoines Réguliers de Saint Auguſtin.

De Wormezelle, même Ordre: Joſeph de Coninck, Abbé.

De Warneton, même Ordre, dans un gros Bourg de même nom, ſitué ſur la route de Lille à Ipres, & connu par le Traité de Barrieres: Yves de la Motte, Abbé.

DOMAINES DU ROI.

Département de West-Flandres. Messieurs

Warmstedt, résident à Ipres, Directeur.
Gatterman, à Ipres, Vérificateur.
Werkers, Contrôleur Général.
Varnier, à Ipres, Cont. Gen.
Du Mesnil, Cont. Gen.
De Croix, Avocat à Lille, Proc. & Agent.

Officiers des Bureaux principaux.

Bureau d'Ipres. Messieurs

Auvrai de la Louverie, Receveur Général du Département, & particulier pour le Bureau d'Ipres.
Auvrai, Sous-Receveur.
De Ricke, Receveur de l'Espier & du Domaine fixe.
Clement, Contrôleur.

Bureau de Furnes.

Richard, Receveur.
Amerlinck, Receveur de l'Espier & du Domaine fixe.
Le Gras, Contrôleur.

Bureau de Loo.

Flavigni, Receveur.
Gautier, Contrôleur.

Bureau de Dixmude.

Henry, Receveur.

Bureau de Menin.

Denogués, Receveur.
Liegeois, Contrôleur.

Bureau de Watermeulen.

Deys, Receveur.

Bureau d'Issenghien.

Grand-Rue, Receveur.

Bureau de Rousselaer.

Charon, Receveur.
Saint-Martin, Contrôleur.

Bureau de Werwyk.

Le Roy, Receveur.

Bureau de Commines.

Wauthier, Receveur.

Bureau de Warneton.

Marcombes, Receveur.
Guilloteau, Contrôleur.

Bureau de Poperingue.

De Jean, Receveur.
Guilloteau, Contrôleur.

Bureau de Ronsbreughe.

Caulier, Receveur.

Bureau de Stenwerque.

De le Mazure, Receveur.

MESSINES.

Cette petite Ville a une Abbaye de Religieuses de l'Ordre de Saint Benoît, & un Chapitre, tous deux fondés par Adele, fille de Robert, Roi de France, & femme de Baudouin de Lille.

Charlotte de la Tour, Abbesse.

Le Décanat est à la nomination du Roi, les Canonicats à celle du Saint Siége, qui nomme pendant huit mois, & à Madame l'Abbesse & Comtesse de Messines, qui a quatre mois.

M. F. L. de Lannoy, Doyen.

Chanoines. Messieurs

J. Saffre.
Coigniez.
Pronie.
Leveque.
Van Robays.
Hans.
Vandercouter.
Bondaus.
Berten.
Charlé.
V. . . . .

MENIN.

Menin, petite Ville située sur la Lys, les François l'ayant pris en 1667. en firent une Place très-forte, que le Maréchal de Vauban appelloit son *Chef-d'œuvre*: Les Alliés la prirent en 1706 & elle fut cédée à la Maison d'Autriche par le Traité d'Utrecht, mais les Etats Généraux conserverent le droit d'y mettre garnison par le Traité de Barriere du 15. Novembre 1715. Louis XV. s'en rendit maître le 4. Juin 1744. après sept jours de tranchée ouverte, & en fit raser toutes les fortifications.

MAGISTRATS.

M. Ph. Jacq. de Salmon de la Barre, Ecuyer, Grand Bailli.

Ch. Hil. Onraedt, Bourguemestre.

Echevins. Messieurs

Fr. Van Ruymbeke.
Noel L. Castelein.
Jean B. Vierlinck.
P. Nic. Ghesquiere.
L. Ber. Becquart.
Eugene de Langhe.
Ant. Ign. Verleure, Conseiller-Pensionnaire.
Jean L. Cousyn, Greffier-Pensionnaire.

Garde-Orpheline veillant aux interêts des Mineurs.

Gard'orphénes. Messieurs

J. Ign. Delvoye,
J. Jos. Itswert.
P. Ch. Angillis.
J. Dom. Albert van Robais,
P. Ign. Castelain, Greffier,

Verge de Menin.

La Verge de Menin contient onze Paroisses & deux Hameaux ; elle est régie par les Directeurs & les Baillifs, & Gens de Loi des mêmes Paroisses.

Le Directeur est élu par les Baillifs & Gens de Loi, & réside à Menin.

François-Louis de le Porte, Avocat, Subdélegué de Monseigneur l'Intendant, Directeur de la Verge.

J. Bapt. de Decker, Trésorier héréditaire de la Ville & Verge de Menin.

Wevelghem, Village de la Verge, & Abbaye de Religieuses de l'Ordre de Cîteaux, fondée l'an 1214. par Marguerite, Comtesse de Flandre, Augustine Peuterman, Abbesse.

COURTRAI.

Courtrai, Ville & Châtellenie, est située à cinq lieuës de Lille, d'Ipres, de Tournay & d'Oudenarde, & à huit lieuës de Bruges &

de Gand ; ſon commerce de toiles fines , de napes , ſervietes , & toiles à meuble en forme de Damas , eſt conſidérable.

Les François perdirent en 1302. une fameuſe bataille près de Courtrai , nommée par les Hiſtoriens , *la Bataille des Eperons dorés* , à cauſe que les Chefs de notre Nobleſſe portoient de ces Eperons.

En 1382. Charles VI. protegeant Louis de Male , Comte de Flandre , défit 40000. Flamans au Village de Roſebecq , ſaccagea & brûla la Ville de Courtrai.

Elle a changé ſouvent de domination du tems de Louis XIV. enfin les François la démantelerent en 1684. & la rendirent par la Paix de Ryſwick ; depuis qu'elle eſt ſans défenſe , elle appartient au premier occupant , & Monſeigneur le Maréchal de Saxe s'en empara dès ſes premieres Campagnes de Flandre.

Loi de la Ville de Courtrai.

M. P. F. J. Charles , Comte d'Effonſeca , Seigneur d'Ipelaere , Châtelain & Grand Bailli de la Ville & Châtellenie.

M. L. T. le Sage , Ecuyer , Seigneur de Landregem , Hulſte , Schiervelde , Winhem , Chevalier de l'Ordre Royal de Pruſſe , Bourguemeſtre.

Echevins. Meſſieurs

N. Pyl , Ecuyer.

J. B. Cobriſſe , Ecuyer.

C. Conſt. Vanderſtraeten , Ecuyer , Seigneur de Tenaerden.

J.

J. Ott. de Gryse de Quintenbale.
A. Rombout de Vos.
J. Raepsael.
J. de Meester.
P. Van Dale de Blawpoorte.
F. Xavier Tange.
A Vandenberghe.
Groeningue, Abbaye, Ordre de Citeaux:
Vict. Van Houte, Abbesse.

v: fol: 104

HARLEBECK.

Harlebeck, Vicomté de la Châtellenie de Courtrai, à trois quarts de lieuës de cette Ville.

Le Chapitre a été fondé par Baudouin de Lille & Adelle son épouse, l'an 1060.

L'Evêque de Tournay jouit d'une Prébende, il y en a une autre annexée à la Prevôté, qui est à la nomination du Souverain. Le Prevôt nomme aux Prébendes vacantes en Mars, Juin, Septembre & Décembre, le Pape a les autres mois.

J. Gomez d'Espinosa, Comte de Ribaucourt, Prevôt.

Ringler, Doyen, au choix du Chapitre.

Chanoines, Messieurs

De Huldtere
Vannuffel
Wallaert.
Lucas.
Guffroy.
Henvaert.
Ern. Debeer.

Nettine.
Cornelis.
Coulon.

Thielt, Bourg à quatre lieuës de Courtrai, dont la Verge comprend dix-neuf Villages.

Deinze ſur la route de Gand à Courtrai, Bourg ſouvent fortifié, érigé en Marquiſat par Philippe IV. qui appartient aujourd'hui aux heritiers de Florent de Mérode, Baron de Duffel.

FURNES ET SA CHATELLENIE.

Furnes, ſitué ſur le Canal de Bruges à Dunkerque, eſt une petite Ville agréable, aſſez bien bâtie, bien fortifiée, elle dépend pour le ſpirituel de l'Evêché d'Ipres.

Elle demeura à la France par la Paix d'Aix-la-Chapelle en 1668. qui l'abandonna en 1692. Les Alliés la fortifierent, le Marquis de Boufflers vint l'aſſiéger le 29. Décembre, la Place ſe rendit le 5. Janvier 1693. on en perfectionna les fortifications; cependant on la céda aux Etats Généraux, par la Paix d'Utrecht, pour Barriere, laiſſant le Gouvernement Civil & Politique à l'Empereur: après la reddition de la Knoque, le 25. Juin 1744. on marcha à Furnes, qui ſe rendit ſans beaucoup de défenſe le 10. Juillet à M. le Comte de Clermont, Prince du Sang.

La Châtellenie de Furnes comprend 42. Paroiſſes, qui ſe diviſent en 32. *Amannies*, en outre huit autres Paroiſſes, qui avec les Hameaux, Branches & Seigneuries qui contribuent avec ladite Châtellenie, en ſont Vaſſaux.

Etat Major.

M. J. Charles d'Eſtrées, Maréchal de Camp, Gouverneur.

Meſſieurs

J. Bayon, Lieutenant de Roi.
H. de Boigramon, Major.
Fr. la Tour, Ayde-Major.
Deſſaux, Capitaine des Portes.
Il n'y a point d'Ingenieurs de réſidence, celui d'Ipres y va dans le beſoin.
Du Queſnoy, Commiſſaire ordinaire d'Artillerie.
Le Roux, Garde d'Artillerie.
Du Clos, Garde Magaſin des Effets du Roi.

Hôpital.

L'Hôpital de Furnes peut contenir 175. lits à deux perſonnes.

Meſſieurs

Tarlé, Contrôleur de l'Hôpital.
Le Clerc, Chir. Ayde-Major de l'Armée, faiſant les fonctions de Chir. Major.
Le P. Candide, Capucin, Aumônier.
Bernard Peel, Directeur.

Magiſtrat de la Ville & Châtellenie de Furnes.

M. Gabriel de Baudinne & de Doulieu, Grand Bailli.
M. Fr. de Viguereux, Bourguemeſtre & Lanthoudre de la Commune.
M. H. Fr. Aug. Strabant, Seigneur d'Oudenfoort, Bourguemeſtre & Lanthoudre de la Loi.

Echevins & Ceurheers. Messieurs

Van Crombrugghe, Ecuyer, Seigneur du Ballin.

De Salmon, Ecuyer, Seigneur de Belleverge.

P. de Spot.

Jos. Fracys.

T. Borry.

De Schaepmeester.

Van Wormhoudt.

De Moucheron, Ecuyer, Seigneur de Wytschaete.

Du Bois, Ecuyer.

Marranes.

Isembrant.

Liebaert.

Dacquet.

Vandermeersch.

Lantsweert.

Simple Vinnocq Annicke.

Vanderfosse, premier Conseiller-Pensionnaire, & Greffier de la Chambre.

Marteel, Conseiller-Pensionnaire.

L. F. Strabant, Conseiller-Pensionnaire.

Borry, Receveur Général.

A. J. J. Strabant, Conseiller, Greffier, Notaire.

Arn. le Majeur, Conseiller-Greffier de la Vierschaere.

V. . . . . Conseiller-Greffier des Orphelins.

Conseillers-Pensionnaires. Messieurs

J. de Bisschop, Licentié.
C. F. L. Braeckman, Licentié.

Greffiers. Messieurs

P. B. Robyn, Licentié.
F. P. Amerlinck, Licentié.
J. L. Coppieters, Receveur.

Collegiale de Sainte Walburge,

Cette Collegiale doit sa premiere institution à Baudouin III. Comte de Flandre, qui y fonda un Chapitre de 13. Prébendes en 959. en place d'un Couvent de Bénédictins ruinés en grande partie par les Normans. Gertrude de Saxe, Douairiere de *Robert*, dit le *Frison*, y fonda trois Prébendes en 1095. & Baudouin à la Hache deux autres l'an 1114. Charles le Bon y en ajouta une autre en 1123.

Les Dixmes des premieres Prébendes étant considérablement augmentées, les Chanoines en 1206. d'un consentement unanime, diviserent leurs Prébendes, & formerent 30. Canonicats à la nomination du Chapitre, & 28. places de Chapelains, ce qui fut confirmé par Honoré III. en 1224.

Les six Canonicats de la derniere fondation s'appellent *Prébendes de fondation mineure*, & les grades de Chapelains se réduisent à neuf. En 1517. on assigna une Prébende de la premiere fondation à l'entretien de six Enfans de Chœur, avec un Maître de Chant.

A l'érection de l'Evêché d'Ipres, on en a tiré le Prevôt avec dix Chanoines de la premiere fondation pour les transférer à la Cathedrale. La Prevôté a été réunie à l'Evêché, & la Cure de la Paroisse de cette Eglise a été jointe en 1591. à un Canonicat de la premiere fondation; ainsi il ne reste dans ce Chapitre que quatre Dignités, douze Canonicats de la premiere fondation, y compris celui des Enfans de Chœur, six de fondations mineures, &c.

Tous les Canonicats, qui avant l'érection du Siége d'Ipres étoient à la disposition privative du Prevôt, sont aujourd'hui à la disposition alternative de mois en mois du Saint Siége & de l'Evêque, le mois de Janvier au Saint Siége, celui de Février à l'Evêque, & ainsi successivement.

Dignités. Messieurs

J. B. Peterinck, Doyen, à la nomination du Roi.
F. P. de Vos, Chantre.
J. B. Cortvrient, Curé & Trésorier.

Chanoines. Messieurs

J. F. Levis, Ecolâtre.
L. F. Lonchaert.
Æg. N. du Chatel.
P. J. Claryssè.
S. J. Dieussaert.
F. J. Vanrode.
P. A. Rooryck.
P. J. de Buigne.
J. Danty.
J. J. de Langhe.

G. J. B. de Senap.
N. Verhulst, Religieux Prémontré.

Courtrai

L'Eglise Collegiale de Notre-Dame est composée d'un Doyen, qui est l'unique Dignité, & de douze Chanoines. Le Souverain y confére les Prebendes, à l'exception de deux qui sont à la collation de l'Evêque de Tournai. Cette Eglise fut fondée par Baudouin VIII. Comte de Flandre & Empereur de Constantinople en 1199.

Al. F. de Groote, Doyen.

Chanoines. Messieurs

C. d'Hyene.
F. Houzé, Chantre.
J. B. Coppieters, Ecolâtre.
J. Steenkiste.
J. Aertsens.
C. F. de Meulenaere.
J. C. d'Army.
J. F. Sassel.
J. B. Gremy.
C. J. B. Dutoict.
J. B. du Jardin.
E. A. Gibson.

L'Abbaye d'Eversham, Chanoine Régulier de Saint Augustin, est dans sa Châtellenie: Alippe Verleyndt, Abbé.

D I X M U D E.

Dixmude est renommée pour son excellent beurre, c'est une petite Ville ouverte, à trois

lieuës de Nieuport, ſur l'Iperlée, qui forme le Canal de Bruges par Nieuport à Ipres : depuis qu'elle eſt démantelée, elle ſubit la loi du Vainqueur, c'eſt un bonheur pour les Habitans de n'être expoſés à aucunes des miſéres d'un ſiége.

NIEUPORT.

Nieuport, *novus portus*, c'eſt-à-dire, *Port nouveau*, formé peu à peu par les ſables qui comblerent la Ville voiſine de Lombarſyde, eſt une Ville très-petite, mais très-forte. Le Duc de Parme la prit en 1583. l'Archiduc Albert perdit dans ſon voiſinage une fameuſe Bataille le 2. Juillet 1600. en attaquant le Prince de Naſſau qui en formoit le ſiége avec l'Armée des Etats Généraux. Ce Prince, dès le commencement de la Bataille, avoit fait retirer ſa Flotte en pleine mer, pour faire connoître aux ſoldats que leur ſalut dépendoit de leur courage ; il pria auſſi inſtamment ſon frere de ſe retirer ſur la Flotte, mais ce jeune Prince aima mieux partager avec ſon frere la gloire & le péril. Les François s'en emparerent ſous Louis XIV. & la rendirent à la Paix d'Utrecht, ils la reprirent de nouveau en 1745. après la priſe d'Oſtende, & cinq jours de tranchée ouverte.

La Ville & Port de Nieuport n'a aucune Juriſdiction que dans ſon enclos, & ſur les Habitans de la Seigneurie de Lombarſyde, ſituée au côté de la mer dans le Franc de Bruges.

MAGISTRAT.

M. Jacq. le Cocq, Bailli.
M. . . . Bourguemestre du Commun.

Bourguemestre des Echevins.

J. B. Bouckaert, faisant aussi la fonction de premier Bourguemestre.

Echevins. Messieurs

J. Douchelet.
A. Goom.
P. Winnaert.
J. B. Vanden Berghe.
S. Winoc Diers.
Jacq. F. de Brauwere.
And. Thevel.
Ant. Letten de Mourbeque.
Jean Alb. Comyn.
. . . Greffier.
M. Denis Villaert, Pensionnaire, faisant aussi la fonction de Greffier.

Trésoriers. Messieurs

Jacq. de Roo.
. . . . .

L'Ecoutet ou Amman.

M. Bruno Vanden Berghe.
J. Mortier, Sergent du Bailli.

Etat Major de la Ville de Nieuport.

M. Thomé, Maréchal de Camp, employé à Nieuport.

M. de Saint-Laurent, Capitaine au Régiment de Chartres, faisant fonction de Lieutenant de Roi.

M. d'Harchier, Capitaine, Ayde-Major du Régiment de Rohan-Rochefort, faisant les fonctions d'Ayde-Major de la Place.

Messieurs

De Cheverfy, Lieutenant d'Artillerie.
Rodrigue, Garde d'Artillerie.
Brunel, Garde-Magasin des Effets du Roi.

Hôpital. Messieurs

Barbier, Directeur.
Nolin, Contrôleur.
Basuel, Chirurgien Major des Armées du Roi.

OSTENDE.

Ostende, petite Ville, mais très-forte sur l'Océan, avec un assez bon Port. Le Duc d'Orange la fortifia en 1583. & obligea le Duc de Parme à en lever le siége. Les Espagnols l'assiégerent en 1601. & ne s'en rendirent maîtres que le 14. Septembre 1604. après un siége de plus de trois ans, où ils perdirent 80000. hommes & plus, & les assiégés plus de 50000. Les Etats Généraux la reprirent en 1615. &

la cédérent à l'Empereur en 1715. Les François s'en rendirent maître le 23. Septembre 1745. après dix jours de tranchée ouverte, sous la conduite de M. de Lowendal.

La Jurisdiction de la Ville & Port d'Ostende ne s'étend pas plus loin que son enclos & Port.

MAGISTRATS.

M. P. Pitel, Bailli.
M. J. Ign. Vanden Hecde, Bourguemestre.

Echevins. Messieurs

J. Gould.
Le Chevalier Arn. de Schonamille.
Corn. Carpentier.
J. Ferd. Van Berblock.
Balt. Vander Heyde.
Cor. J. d'Egmont.
J. de Clerck.
Th. de Grysperre, Greffier.
Guil. Vander Doncht, Pensionnaire.
H. Ch. Gyselinck, Trésorier.
Fr. Dauchelet, Amman & Lieutenant du Bailli.

Etat Major de la Ville d'Ostende.

M. de Beukeley, Lieutenant Général, employé à Ostende.

Joan. de Laugier de Roqueshautes, Capitaine au Régiment de la Tour du Pin, faisant les fonctions de Lieutenant pour le Roi.

Ant. Bord. Pierdon, Lieutenant des Grenadiers au Régiment d'Eu, faisant les fonctions d'Ayde-Major de la Place.

M. Potier, Commissaire des Guerres, résident à Bruges, Inspecteur de la Police d'Ostende & de Nieuport.
M. de Rocatelle, Ingenieur.
M. du Heron, Lieutenant d'Artillerie.
M. du Beloy, Commissaire d'Artillerie.

Le Fort Philippe & le Fort Plassendal, sont de la dépendance d'Ostende, qui y fournit une Garde qui se releve tous les 24. heures.

Hôpital d'Ostende.

L'Hôpital Militaire d'Ostende contient 100. lits à deux personnes.

Messieurs

P. Charles, Capucin, Aumônier.
Mauroy, Chirurgien Major.
Casaux, Contrôleur.
Colin, Directeur.
Du Claud, Commis aux Entrées.
Chaupin, Garçon Chirurgien.
La Lancette, Garçon Chirurgien.
J. l'Hyver, Apoticaire.

TOURNAI ET LE TOURNESIS.

Tournai passe pour la plus ancienne Ville de la Gaule Belgique ; l'Escaut la sépare en deux : Jules César en parle dans ses Commentaires, lorsqu'il dit qu'il s'en est rendu maître après la bataille gagnée sur les Nerviens : cette Ville est grande, mal peuplée, l'Eglise Cathedrale est d'une très-belle structure, ornée de quatre

quatre Clochers ; l'Eglise de l'Abbaye de Saint Martin eſt d'un goût exquis.

Cette Ville a eſſuyé toutes les miſéres de la guerre en bien des occaſions ; elle a imploré le ſecours de la France ſous différens Régnes : Louis XIV. s'en empara ſans eſſuyer de grands obſtacles en 1667. & elle lui eſt reſtée par le Traité d'Aix-la-Chapelle. Il la fortifia conſidérablement, & y fit conſtruire une Citadelle très-forte ; ce fut l'ouvrage du Sieur de Mégrigny, Lieutenant Général. En 1709. les Alliés ouvrirent la tranchée devant Tournai le 7. Juillet, on battit la chamade le 28. & la Citadelle ne ſe rendit que le 3. Septembre. Par la Paix d'Utrecht, Tournai devint une barriere des Etats Généraux. Le Maréchal de Saxe la fit inveſtir le 25. Avril 1745. le premier Mai on ouvrit le tranchée, & le 22. Mai on arbora le Drapeau ; la Citadelle ne ſe rendit que le 19. Juin.

A une lieuë & demie de cette Place, le Roi & Monſeigneur le Dauphin en perſonne gagnerent le 11. Mai 1745. à Fontenoi, une Victoire célébre ſur les Alliés qui venoient pour nous forcer à lever le ſiége de cette Place.

Etat Major de la Ville de Tournai.

M. le Marquis de Brezé, Lieutenant Général des Armées du Roi, Inſpecteur Général de l'Infanterie Françoiſe & Etrangere, Grand-Maître des Cérémonies de France, Commandant à Tournai & Tournaiſis.

M. de Benard, Lieutenant de Roi.

M. Milet d'Hipecour, Major.

Messieurs

Du Marché.
Morin. } Aydes-Majors.
Orion.

De Castelnau, Capitaine des Portes, avec titre d'Ayde-Major.

Davelu, Capitaine des Portes.

Willaume, Greffier Militaire, avec titre d'Officier.

Jehannot, Tréforier de l'Extraordinaire des Guerres.

De Ramfault, Directeur des Fortifications, résident à Lille.

Lambert, Ingenieur en Chef.

Ramssault, Ing. ord.

De Touros, Ing. ord.

Hôpital Militaire.

L'Hôpital, dit de Marwis, contient 250 lits environ à deux.

Messieurs

De Villers, Commissaire des Guerres, à la suite de la Place, & à la Police de l'Hôpital.

Tavanget, Chirurgien Major.

Malbeck, Médecin.

Du Buisson, Contrôleur.

Willeme, Aumônier, Directeur des Religieuses Hospitalieres & de l'Hôpital.

ÉTAT ECCLESIASTIQUE.

L'Eglise Cathedrale eſt d'une très-belle ſtructure, ornée de quatre Clochers ; ſon Chapitre a pour Dignité un Doyen, deux Archidiacres, l'un pour Tournai, & l'autre pour la Flandre, un Chantre, deux Tréſoriers, un Pénitencier, un Ecolâtre, un Theologal, un Chancelier.

Les Chanoines doivent être Nobles, ou Gradués, ils montent à une Prébende meilleure par tour d'ancienneté ; l'Office Divin s'y fait avec beaucoup de goût : on voit dans la Bibliotheque, commencée par la liberalité de pluſieurs ſçavans Chanoines, des Heures que Henri VIII. Roi d'Angleterre fit préſent à ce Chapitre lorſqu'il vint à Tournai, & un exemplaire enluminé dans la derniere perfection de l'*Hortus Eſtenſis*.

Chilperic I. Roi de France, fonda cette Egliſe l'an 578. on y découvrit ſon Tombeau en 1653. dans l'Egliſe de Saint Brice. Le ſçavant Chifflet, Médecin de l'Archiduc Leopold, nous en a donné une ample deſcription : on trouva le Coutelas, une Hache d'Armes, des Agrafes, des Boucles, & autres Ornemens d'un Baudrier, le tout d'or orné de Rubis, avec le Squelette d'un Cheval, ſelon la coutume du tems. Ces Monumens appartiennent au Roi.

M. Fr. Erneſt, Comte de Salm & Reiffenſchein, Chanoine Capitulaire de Cologne & de Strasbourg, Evêque.

Du Bailliage, des Magiſtrats & des Etats de Tournai & Tournaiſis.

Bailliage.

M. Vandergratte, Sieur de Fretin, Grand Bailli.

. . . . Lieutenant Général.

M. du Mortier, fils, Lieutenant Particulier.

Conſeillers. Meſſieurs

Du Mortier, pere.
Iſembaert de Wreeheem.
D'Ecau.
Deglarges.
. . . . . .
. . . . . .

Magiſtrat.

Le Magiſtrat eſt composé de deux Chambres, de celle des Prevôts & Jurés, qui ſont *Haut-Juſticiers*, & de celle des Echevins qui gouvernent les Affaires civiles & la Police de la Ville.

Premiere Chambre.

M. de Templeuve, Grand Prevôt.

Jurez. Meſſieurs

Le Couvreur du Sart.
Erembault du Coutre.

Casier du Broeuq.
Longueville, Avocat.
Cocquiau de Wesbroucq.
Vandereiden.

Conseillers-Pensionnaires. Messieurs

De Vertegans.
Hoverland du Carnoi.

Fiscaux. Messieurs

Delvigne.
Faligan de la Croix.
De Pesire, Greffier Civil.
Herscap, Greffier Criminel.
Presin, Trésorier.

Seconde Chambre, dite Echevinale.

M. de la Hamaide de Soubrechies, Mayeur.

Echevins. Messieurs

De le Vigne de Mortange.
Le Baron Despierres.
Du Pré.
Jannart.
Lietar.
Bonnier.
Jacquerie de la Balequiere, Pensionnaire.
Cazier de Bohé, Greffier de la Ville.
Maier, Greffier de Saint Brice.
Du Mortier l'aîné, Dépositaire.

Conſeillers-Aſſeſſeurs. Meſſieurs

Lietar.
Pauwels.
Druez de la Marliere.
De Lecoſle.
Du Mortier.

On appelle des Sentences Echevinales à celles des Prevôts & Jurez.

Des Etats.

Les Etats de Tournai & Tournaiſis ſont compoſés du Seigneur Evêque, des Députés Eccleſiaſtiques, & des Baillis des cinq Hauts-Juſticiers.

Meſſieurs

Coninck, Député de la part de Monſeigneur l'Evêque.
De l'Ambaſſardrie, Doyen, Député du Chapitre.
Vandergratte, Député du Chapitre.
Dom Mich. Patte, Abbé de Saint Martin.
Vandereidhen, Abbé de Saint Marc.
. . . . . Bailli de Mortagne.
D'Harnes, Bailli de Reumes.
De Raſſe, Bailli de Warcoing.
Scorion, Bailli Despierres.
Geſſenere, Bailli de Pecq.
Delvigne Delewarden, Conſeiller-Penſionnaire.
Bonet, Greffier.
Vanrode, Tréſorier.

Les Abbés de Saint Amand & de Château, l'Abbaye & le Prevôt de la Ville de Saint-Amand, faisoient avant la Paix d'Utrecht parties de cet Etat.

Chambre de Commerce.

M. de Longueville, Conseiller.

Maîtres & Directeurs. Messieurs

Herlan.
Dats.
Buri.
Van Ros.
Lescrenier, Greffier.

Abbayes.

Saint Martin, Ordre Saint Benoît: Martin Patte, Abbé.
De Saint Marc: Vanderheyden, Abbé.
Prez-Porcins, Ordre Saint Augustin: Barbe Longueville.

Antoing, Bourg à une petite lieuë de Tournai, où il y a un Chapitre fondé par Gerard, Comte de Bourgogne & Duc de Brabant, l'an 740.
Les Collateurs des Prébendes sont le Pape pendant huit mois, l'Abbé de Lobbes & le Chapitre à tour.

J. B. Brunin, Doyen & Chanoine.

Chanoines. Messieurs

J. B. de Wautripont.
M. Vanhanewick.
J. F. Renty.
J. du Pont.
C. F. Simon.
A. Andegon.
J. Barnabé, Ecolâtre.
L. le Clercq.
P. Poisson.
M. Paillot.
G. Delbury, Tréforier.
Ant. Moreau.

SAINT-AMAND.

L'Abbaye de Saint-Amand, avec la petite Ville du même nom, est située entre la riviere de la Scarpe & la petite riviere d'Elnon. C'est de ce ruisseau que le Monastere fut appellé *Elnon*, *Monasterium Elnonense ou Elnoniense*. Cette Abbaye est de l'Ordre Saint Benoît, dans le Diocèse de Tournai. Le fond en fut donné à Saint Amand, Evêque Apostolique en Flandre, & depuis Evêque de Maestreick, par Dagobert I. Roi de France, l'an 633. Il est évident, par Jonas, Auteur contemporain, qu'on y avoit bâti un Monastere dès l'an 643.

Il y a trois Prevôtés régulieres dépendantes de cette Abbaye, qui sont à la nomination de l'Abbé, & qui ne sont sujettes à aucune Provision de la Cour de Rome ou autres : *Barisis au Bois*, à trois petites lieuës de la Fere ; *celle de Courtrai*, qu'on prétend bâtie dans un lieu

qui étoit l'Oratoire de Saint Amand lorſqu'il prêchoit les Peuples de ces contrées. *Sirau*, à trois lieuës de Mons & d'Ath. Il y a dans chacune de ces Maiſons trois ou quatre Religieux avec le Prevôt qui font l'Office Divin.

L'Abbaye poſſede à Douay un Séminaire, dont le Préſident eſt un Religieux de l'Abbaye.

L'Abbé nomme à pluſieurs Cures dans les Diocèſes de Cambrai, de Tournai, d'Arras, de Gand, de Bruges & de Laon.

Dom Nicaiſe Vollet, Abbé, quatre-vingt-deuxiéme depuis la fondation.

L'Abbé eſt Seigneur de la Ville & de ſept Villages qui en dépendent. Tous les Officiers ſont à ſa nomination.

La Juſtice criminelle eſt adminiſtrée par le premier Officier, appellé *Grand Maire*, par quatre Francs-Jurés, par ſept Echevins, & par ſept Jurez.

Le Prevôt, avec les Echevins & les Jurez, jugent des matieres civiles dont les Sentences vont par appel à la Cour féodale, dont le Chef eſt le Grand Maire, avec ſept Hommes de Fief.

M. Derecq, Grand Maire & Grand Bailli.

Francs-Jurez. Meſſieurs

Goui.
Du Bois.
Deſprets.
Druon.

Echevins. Messieurs

Delcourt.

Derecq, fils.

De Rache.

Du Tondoir.

Lenglet.

Prevost, Greffier.

Derecq, fils, Receveur.

Wagon, Procureur d'Office.

Blemont, Lieutenant du Grand Maire & du Grand Bailli.

Waché, Greffier féodal, & de l'Office des Bois.

Dupré, Lieutenant de l'Office des Bois.

Il y a une autre Jurisdiction pour les Eaux & Forêts, composée d'un Religieux Forestier, d'un Lieutenant & de six Gardes.

Entre Lille & Tournai, est situé Bovines, ou Pont à Bouvines, où Philippe Auguste battit l'an 1214. l'Empereur Othon & le Comte de Flandre : deux Prélats s'y signalerent, Pierre Guerin, Chevalier de Saint Jean de Jérusalem, Evêque de Senlis, rengea l'Armée en bataille, & fit combattre toute l'Armée ; l'Evêque de Beauvais prit en place d'épée une lourde masse de fer avec laquelle il assomma grand nombre d'ennemis. Le Comte Ferrand fut mené en triomphe à Paris, & le Roi, en mémoire de ces succès, fonda l'Abbaye de la Victoire.

ALOST.

La partie orientale de la Flandre, qui comprend Alost, Grandmont, Termonde & Ninove, porte le nom de *Flandre Imperiale*, c'est pourquoi les Comtes de Flandre s'appelloient *Princes du Saint Empire.*

Alost est à mi-chemin de Bruxelles à Gand, c'étoit une Ville fortifiée dans le dernier siécle; les François s'en emparerent en 1667. & en raserent toutes les fortifications.

Ten-Rose, Abbaye de Filles, Ordre de Citeaux.

Tusschenbeke, Prevôté de Prémontré.

Affligem, Abbaye célébre.

TERMONDE.

Termonde ou Dendermonde, tire son nom de la Dendre qui la traverse; le Prince de Parme y fit bâtir une Citadelle au confluent de cette riviere & de l'Escaut: la Ville est forte par la nature & par l'art, elle est éloignée d'environ six lieuës de Gand, Anvers, Malines & Bruxelles; sa moutarde est recherchée par tout.

La Collegiale de Notre-Dame comprend un Chapitre composé de douze Chanoines, qui ont pour Dignité un Doyen & un Chantre: la collation des Prébendes appartient au Roi.

Le Général Churchil, frere du Duc de Malbouroug, s'empara de cette Ville en 1706. après six jours de tranchée ouverte; les Hollandois y mirent garnison, & en 1715. ils con-

vinrent avec l'Empereur d'y mettre une garnison moitié de leurs troupes, & moitié de troupes Imperiales. Les François en formerent l'investissement le 7. Août 1745. & cette Place se rendit au Duc d'Harcourt, chargé du siége, le 12.

Abbaye de Swibeecke, Ordre de Cîteaux: Edmonde d'Haerte, Abbesse.

GRANDMONT.

Gros Bourg ouvert, qui eut un sort bien fatal en 1381. ses Habitans s'étoient alliés aux Gantois révoltés contre Louis de Male. Ce Prince envoya Gautier, Seigneur d'Enghien, pour attaquer Grandmont, la Ville fut prise, brûlée, saccagée, il y périt 5000. Habitans.

Le Pays de Grandmont comprend 45. Villages, & fait partie du Pays d'Alost.

Abbaye de Saint Adrien, Ordre Saint Benoît: Vanhoorde, Abbé.

Abbaye de Beaupré, Religieuses de Cîteaux: Bern. Lison, Abbesse.

RENAI.

Bourg à deux lieuës d'Oudenarde, qui appartient à la Maison de Nassau-Siegen.

Le Chapitre de Saint Hermes, Martyr, est peut-être le plus ancien du Pays; il contient trois Dignités, celles de Prevôt, Doyen & Trésorier, mais la derniere, depuis l'année 1675. est changée en la dignité de Chantre.

M. J. Vanderstricht, Seigneur de Caeneghem,

ghem, Caſtille in Hames, Prevôt : à raiſon de ladite Prevôté, il eſt Seigneur temporel de la Franchiſe de Renaix.

M. J. B. Delzoy, Doyen.

M. J. L. de Paſcal, Chantre & Vice-Doyen.

La Prevôté eſt collation Royale, le Doyenné & Chanterie de la collation du Chapitre.

Il y a de plus quinze Prébendes Canonicales, dont une eſt annexée à la Prevôté, & une au Doyenné.

L'an 1675. on en a érigée une en Sous-Doyenné, laquelle eſt auſſi de la collation du Chapitre.

Les autres Prébendes ſont pour huit mois de la collation Papale, & pour quatre mois de la collation du Chapitre : ſçavoir, Janvier, Février ſont Papale, Mars Chapitre, Avril, Mai Papale, Juin Chapitre, &c.

Chanoines. Meſſieurs

G. L. Vanderreycke.
B. Foſtier.
J. B. Martin.
P. de Vos.
P. L. Crabeels.
J. de Croock.
C. J. Pendarie.
B. de Ruddere.
J. Peeters.
P. E. A. Thierry.
P. F. J. de Meulemeeter.

Les deux Paroiſſes avec la Collegiale ſont ſur un même Cimetiere.

NINOVE.

Ninove est à moitié chemin entre Bruxelles & Oudenarde ; on y voit une belle Abbaye de Religieux Prémontrés.

PAYS DE WAES.

Le Pays de Waes comprend vingt-huit Bourgs & Villages gouvernés par une Cour de Justice, qui a un Grand Bailli, sept Echevins, un Pensionnaire & un Greffier. Ils résident au Bourg Saint Nicolas.

Les autres Bourgs considérables sont Lokeren, Rupelmonde Comté au confluent de l'Escaut & du Rupel, Themsche, Beveren, Saint-Gillis.

Waestmunster a une belle Abbaye de Religieuses de l'Ordre de Saint Augustin : N. Vanhove, Abbesse.

OUDENARDE.

Oudenarde est sur l'Escaut, entre Tournai & Gand : la Manufacture de Tapisserie d'Haute-lisse l'a renduë célébre. Sa Maison de Ville est d'une très-belle Architecture : sa Châtellenie comprend vingt-neuf Villages, & plusieurs belles Seigneuries. Les François s'en emparerent en 1658. & la rendirent à la Paix des Pyrénées ; ils la reprirent après trois jours d'attaque en 1667. & la retinrent par le Traité d'Aix-la-Chapelle ; ils la rendirent par le Traité de Nimegue. Après la prise de Tournai en

1745. le Maréchal de Saxe marchant aux ennemis, se replia sur Oudenarde, qui se rendit au Roi le 21. Juillet, après trois jours de tranchée ouverte; on a rasé partie des fortifications de cette Place, c'est-à-dire, celles qui sont en deçà de l'Escaut du côté de la France.

Eenhaeme, Abbaye fondée par Baudouin de Lille, de Religieux de Saint Benoît: N. Colins, Abbé.

Maegdendael, Ordre de Cîteaux: Cleon. de Kinderen, Abbesse.

FLANDRE HOLLANDOISE.

LEs Etats Généraux possedent dans la Flandre plusieurs Places qui leurs ont été cédées par la Paix de Munster. Notre Monarque s'en est emparé au commencement de la Campagne de 1747. pour empêcher toute descente en Flandre, & assurer ses conquêtes ulterieures.

L'ECLUSE.

Cette Ville, très-forte par ses eaux & par les ouvrages que les Hollandois y ont fait, fut investie par nos troupes le 17. Avril 1747. & après nous être rendus maîtres des postes avancés, le Commandant demanda à capituler le 21. l'on convint que la garnison, de trois Bataillons Hollandois, seroit prisonniere de guerre.

Etat Major.

M. de Solar, Commandant, Employé.
M. de Surlaville, Major.
Un Ayde-Major.

Le Magiſtrat eſt compoſé d'un Bourguemeſtre, de ſix Echevins, d'un Penſionnaire & d'un Greffier.

Par les ſoins de M. Van Suſteren, Evêque de Bruges, les Etats Généraux y ſouffroient un Prêtre pour les Bourgeois & Soldats Catholiques.

VILLE D'YSENDICK.

Cette petite Ville, qu'on appelle auſſi le Fort d'Yſendick, appartient aux Etats Généraux depuis 1604. Le 17. Avril 1747. le Comte d'Herouville ayant inveſti le Fort de la Perle, la garniſon capitula le 24. & le Fort d'Yſendick ſe rendit le même jour.

Etat Major.

M. le Chevalier de Caubons, Commandant de la Place & du Fort Mademoiſelle.
M. de la Grave, Major.
Troupes 200. hommes de la garniſon de l'Ecluſe.

Etat Civil.

M. de Mars, Bailli.
J. de Wec, Bourguemeſtre.

Echevins. Messieurs

J. Davids.
J. Willeboft.
N. Dermow.
J. Philips.
J. de Wec le jeune, Greffier & Notaire.
Coops, Miniftre Hollandois.
Sterps, Miniftre Hollandois.
Vanockelen, Curé pour 20. Familles Catholiques.

SAS DE GAND.

Cette Place, qui eft fur un Canal, tiré de la Ville de Gand à la Mer, eft régulierement fortifiée; elle eft très-forte par fes Eclufes & par les eaux qui l'environnent: les Hollandois la confervent depuis qu'ils s'en rendirent les maîtres le 27. Juin 1644. Les François investirent cette Place le 17. Avril 1747. & la nuit du 30. Avril au premier Mai, la garnifon fe rendit prifonniere de guerre.

Etat Major.

M. de Lage, Maréchal de Camp, Chef d'Efcadre, Commandant, Employé.

Magiftrat.

De Sarrau, Lieutenant-Colonel du Régiment de Piedmont, Lieutenant de Roi.
Colmen de Buffi, Major.
Ayde-Major.

Lacal, Capitaine des Portes & Ayde-Major.

Il y a dans cette Place un Bataillon de 300. Canoniers de Marine, & vingt-deux Officiers de Vaisseaux aux ordres de M. de Lage & de M. de Belagard, Capitaines de Vaisseaux.

LE FORT PHILIPPINE.

Ce Fort n'a rien de considérable que ses fortifications ; il fut investi par les troupes du Roi le 17. Avril 1747. & se rendit le 5. Mai : la garnison de 580. hommes, fut faite prisonniere de guerre.

M. Dillor, Commandant.

HULST.

Hulst est la Capitale des quatre Offices de Flandre, ayant douze Villages sous sa dépendance, elle a essuyé différens siéges durant les troubles des Pays-Bas. Elle est demeurée aux Hollandois par la Paix de Munster. Le Marquis de Bedmar & M. de Vauban en leverent le siége en 1702. Après la prise du Fort de Philippine en 1747. le Marquis de Contades s'occupa à se rendre maître des Forts des environs d'Hulst. Le Fort de Santberge se rendit le 9. Mai, & la nuit on ouvrit la tranchée devant Hulst, & le 11. M. de la Roque consentit de la rendre avec les Forts qui en dépendent : le 15. M. de la Roque & 400. hommes armés, sans drapeaux & sans étendarts, se retirerent en Zélande, le reste de la garnison, consistant en 97. Officiers & 1681. Soldats, fut fait prisonnier.

Etat Major.

M. de Julien, Lieutenant de Roi.
M. de Verpillac, Major.

AXEL ET TERNEUSE.

Axel n'eſt qu'une Fortereſſe, qui ſe rendit le 16. Mai 1747.

Terneuſe, joli Village Hollandois.

Middelbourg en Flandre, petite Ville déſolée par les guerres, où il y a un Chapitre de ſix Chanoines avec un Chantre.

Ardembourg, petite Ville où il y avoit un Chapitre de 16. Chanoines, fondé par Waſone, Evêque de Tournai, & Wautier, Abbé de Saint Bavon : toutes les marques de la Religion Catholique ont été éteintes par le Prince Maurice de Naſſau en 1604.

L'Iſle de Cadſant termine la Flandre Hollandoiſe, à l'occident.

On appelle les quatre Offices, Bouchaute & Aſſenede, gros Villages qui appartenoient à l'Empereur : Axel & Hulſt, Villes Hollandoiſes.

Direction générale des Domaines de la Flandre maritime, Lille, Cambrai, Cambreſis & Artois.

Meſſieurs

Roger, Directeur, à Lille.

Flandre.

Contrôleurs Généraux du Département.

Lamant, à Caſſel.
Cournault, à Bergues.

Receveurs principaux.

Gammonet, à Bailleul.
Guerin, à Bergues.
Rouſſel, Receveur de l'Epier.
Gueleux Deſroſieres, à Blaringhem.
Bon de la Tour, à Bourbourg.
De la Croix, à Caſſel.
De Meyre, Receveur de l'Epier.
Le Chevalier, à Dunkerque.
Piſſier, à Deullemont.
Bouchel, à Eskelbeck.
Hubert, à Etaires.
Meuraine, à Gravelines.
Brenot, à Hazebrouck.
De Chantoiſeau, à Houſcotte.
Gaillon, à Merville.
Daine, à Steenvorde.
Meuriſſe de Saint-Hilaire, à Watten.
Moreau de Chevigni, Werwick Sud.
Raincour, à Lille.
Nef, à Douay.
Darlot, à Bouchain.
Boucher, à Arras.
Lamoury, à Saint-Omer.
Bertin du Neufpré, à Aire.
Du Cauroy, à Heſdin.
Du Châtelet, à Bapaume.

Noiset de Cambray, Procureur de la Ferme, à Lille.

LE BRABANT.

CEtte Province a titre de Duché, & tient le premier rang parmi les XVII. Provinces. Bruxelles, où réside la Cour, est regardé comme sa Capitale, elle est gouvernée par les Etats, divisés en trois classes, les Ecclesiastiques, les Nobles & le Tiers-Etat.

Les Ecclesiastiques sont, l'Archevêque de Malines, comme Abbé d'Affligem; l'Evêque d'Anvers, comme Abbé de Saint Bernard; les Abbés de Vlierbeeck, de Villers, de Saint Bernard, de Saint Michel, de Grimberghe, de Parc, de Heilissem, d'Everbode, de Tongerloo, de Dilegem & de Sainte Gertrude.

Les Nobles sont, l'Abbé & Comte de Gemblours, premier Noble, & tous les Ducs, Princes, Comtes & Barons de la Province.

Le Tiers-Etat est composé des Bourguemestres & des Pensionnaires des Villes de Louvain, de Bruxelles & d'Anvers.

Cet illustre Corps s'assemble quatre fois par an, & davantage si les affaires l'exigent, mais il agit journellement par ses Députés Ecclesiastiques & Nobles.

La commission des Ecclesiastiques dure six ans, celle des Nobles quatre; les séances se tiennent à la Maison de Ville de Bruxelles, dans des Appartemens dignes de ces Etats.

Le Conseil Souverain pour le Brabant, le-

quel juge en dernier ressort toutes les causes de la Province, réside à Bruxelles.

BRUXELLES.

Bruxelles, est une grande Ville, fort belle & fort riche, ornée de plusieurs grandes Places, de plusieurs Fontaines publiques, de belles Eglises & de beaux Hôtels.

La riviere de Senne, qui a sa source à sept lieuës de Bruxelles, près de Soignies, la traverse & y forme une Isle, près de Saint Gery : il y a un beau Canal depuis Bruxelles jusqu'à Willebroeck, où l'on s'embarque deux fois par jour pour Anvers, à l'heure réglée selon la marée, & pour les autres Villes du Pays & la Hollande.

Derriere le vieux Palais, il y a un grand Parc qui sert de promenade aux Habitans.

L'enceinte de Bruxelles est d'un vieux mur crenelé en plusieurs parties, son circuit forme une ligne elliptique. Il y a 63. petites Tours qui flanquent son enceinte, qui a seize Bastions, dix-huit demies-Lunes, un Ouvrage à Corne, quelques Forts & Redoutes, une partie de l'enceinte peut être inondée.

Il y a dans Bruxelles 373. ruës, 271. Fiacres, sans les Carosses de Remise.

L'an 1695. le Maréchal de Villeroi vint bombarder Bruxelles, dans le dessein d'obliger les Alliés à lever le siége de Namur; le feu y consuma quatorze Eglises, & plus de quatre mille maisons.

Après la Bataille de Ramillies, le 23. Mai 1706. l'Electeur de Baviere & les Partisans de Philippe V. abandonnerent Bruxelles; les Alliés y entrerent le 27. Mai.

L'Electeur de Baviere fit une tentative le 22. Novembre 1708. mais il se retira avec quelque désordre lorsque le Duc de Malbo-roug la vint secourir.

Le 28. Janvier 1746. nos troupes sortirent de leurs quartiers pour se porter sur la Senne & sur le Canal de Vilvorden, & le 30. la Ville se trouva investie de toutes parts. On ouvrit la tranchée le 7. Février, à dix heures du soir, & le 20. les Assiégés arborerent le drapeau blanc. Toute la garnison, forte de plus de 15000. hommes, fut faite prisonniere de guerre.

Etat Major pendant l'Eté 1747.

M. de la Graulet, Brigadier des Armées du Roi, Commandant.

M. le Chevalier de Milet, Major.

Deux Aydes-Major.

Quatre Capitaines des Portes.

Commissaires des Guerres.

M. de Provenchere.

M. de Seigneur.

M. de Moncheron.

M. Barjemont, Commissaire d'Artillerie.

M. d'Armentieres, Trésorier.

Un détachement de la garnison de Bruxelles fournit une garde à Vilvorde, qui se releve.

Pendant l'hyver, il y a un Lieutenant Général, un Maréchal de Camp, un Lieutenant de Roi, & plusieurs autres Officiers, avec une garnison très-forte.

Il y a cinq Hôpitaux Militaires, dont un

pour les Officiers, nommé l'Hôpital des Sœurs de Saint Jean ; les autres ſont celui des Orphelins des Hollandois, de Walvouin, & des Recollets.

Etat Ecclesiastique.

Balderic, Comte de Louvain & Bruxelles, ayant fait bâtir de nouveau, & conſacrer l'Egliſe de Saint Michel, l'Unique Paroiſſe alors de Bruxelles, y fit tranſporter en 1047. le Corps de Sainte Gudule, qui juſques à ce tems avoit repoſé dans la Chapelle de Saint Gery, proche de la Cour. Il y établit un College de douze Chanoines, ſur lequel préſide le Doyen, dont la dignité eſt à la nomination du Souverain, & qui ordinairement eſt pris parmi les Membres du Chapitre.

Dignités. Meſſieurs

J. François, Comte d'Efferen, Abbé mitré de Bucq, Doyen, poſſeſſeur de la 6e. Prébende.
J. B. Vandem Boom, Chantre, 3e. Préb.
P. A. Van Volden, Tréſorier, 9e. Préb.

Chanoines. Meſſieurs

J. B. Scockaart, Comte de Tirimont, Prevôt de Louvain, 10e. Prébende.
P. J. T'ſervrancx, 11e. Prébende.
M. Robyns, 4e. Prébende.
N. Corluy, 7e. Prébende.
N. Kerpen, 5e. Prébende.
G. F. Van Goch, 12e. Prébende.

J.

J. B. Ludovisé, 8e. Prébende.
S. F. Cambier, 1e. Prébende.
N. Grondoni, 2e. Prébende.
La collation de toutes ces Prébendes appartient au Roi, comme Duc de Brabant.
On appelle la premiere & la douziéme *Presbyterales*, parce que les possesseurs desdites Prébendes sont obligés de chanter alternativement par semaine la Messe Conventuelle du Chœur.

Officiers dudit Chapitre.

J. Pantecras, Secretaire, Actuaire, Notaire, Juré & Maître des Cérémonies.
F. P. Finet, Receveur.
J. B. Vandeweghe, Porte-Masse.
N. Otto, Avocat du Conseil Souverain, & Fiscal dudit Chapitre.
N. Ervenne, Procureur d'Office.
J. B. Vandeweghe, premier Appariteur.
En 1226. Henri III. Duc de Brabant, fonda dans la même Eglise un Corps de dix Chanoines, qu'on appelle Chanoines de la *seconde fondation*, ou *petits Chanoines*. Les Chanoines de la premiere fondation en conférent les Prébendes par tout.
L'installation à tous les Bénéfices appartient à ce Chapitre à titre de la Dignité Archidiaconale qu'il exerce dans la Ville de Bruxelles.

ANDERLECHT.

Anderlecht passe pour un des Fauxbourgs de Bruxelles. Il y a un Chapitre de dix-huit Chanoines, avec un Doyen, Chantre, Tré-

ſorier & Ecolâtre. Le Seigneur de Walcourt y confére onze Prébendes, le Souverain quatre, & le Magiſtrat de Bruxelles les trois autres.

L'Egliſe Collegiale eſt dédiée à Saint Pierre, & on y honore les Reliques de Saint Guidon, natif audit lieu ; il y mourut l'an 1012.

Chanoines. Meſſieurs

M. J. Van Velde, Doyen.
D. X. Foppens, Chantre.
C. Dux.
H. G. de Colins.
J. Verheyleweghem.
L. Tavares.
C. J. Renard.
J. I. Van Milanen.
R. Edmond Henrion.
J. C. de Spenraey.
F. J. Lyon.
F. F. Saverneel.
J. H. du Jardin.
P. J. Van Dievoet, Tréſorier.
C. S. Jaerens, Ecolâtre.
C. Lecmens.
F. J. de Beeckman.
T. T. Sterſtevens.

Abbayes d'Hommes.

Affligem, Ordre Saint Benoît : S. E. Monſeigneur le Cardinal de Malines.

Gemblours, Ordre Saint Benoît : Eugene Gerard. Cet, Abbé, eſt le premier Noble, & porte le titre de Comte de Gemblours. Il a

la premiere voix à l'Assemblée des Etats.

Vlierbeeck, Ordre Saint Benoît : Leon Lenaerts, Abbé.

Nizelle, Ordre de Cîteaux : Pierre Van Hamme, Abbé.

Villers, même Ordre : M. Staignier, Abbé.

Cette Abbaye a été commencée par Saint Bernard en 1137. l'Eglise est magnifique, & la situation de cette Maison sur la Dyle est admirable.

Berne, Ordre de Prémontré : Edmond Van Goer, Abbé.

Dilighem, Ordre de Prémontré : Marc Van Eesbecke, Abbé.

Everbode, Ordre de Prémontré : Sim. Branmam, Abbé.

Cette Abbaye est à deux lieuës d'Arschot ; l'Abbé entre aux Etats de Brabant & de Liége, il a sous sa Jurisdiction la Prevôté de Keyserbosch, Religieuses de même Ordre, dans la Gueldre, & il confere à ses Religieux 26. Cures Pastorales.

Grimberghe, Ordre de Prémontré : Aug. Van Eeckhaut, Abbé.

Heylissem, même Ordre : Milo de Fosses, Abbé.

Macgdendael, Religieuses de Cîteaux : Benedicte de Leon, Abbesse.

Rotthem, même Ordre : Scholastique Neyns, Abbesse.

Abbaye du Parc, Ordre de Prémontré : Alex. Sloetmans, Abbé. Il porte le titre d'Archi-Chapelain du Duc de Brabant.

Valduc, Ordre de Cîteaux, Religieuses : Therese Fiocco, Abbesse.

Parc-les-Dames, même Ordre.

M 2

Florival, Ordre de Cîteaux : Josephe de la Croix, Abbesse.

Postel, Ordre de Prémontré : Herman Calis, Abbé.

Tongerloo, même Ordre : Siard Vanden Nieuven Eynde, Abbé.

Caubergue, Chanoines Réguliers de Saint Augustin ; N. Choquet, Abbé.

Sainte Gertrude, Abbaye Ducale, Ordre Saint Augustin de Chanoines Réguliers : Les Religieux doivent faire preuve de huit quartiers de Noblesse avant d'y entrer : Louis-Ernest de Leefdael, Abbé.

Cortenbergh, Abbaye de Filles, Ordre Saint Benoît : Bernarde Driessen, Abbesse.

Le grand Bigard, Dames Nobles, Ordre Saint Benoît : Philippine d'Ennetieres, Abbesse.

La Cambre, Religieuses de l'Ordre de Cîteaux : Benedicte Anthoni, Abbesse.

Nazaret, Religieuses de Cîteaux : Eugene Vandernath, Abbé.

Roosendael, Religieuses de Cîteaux : Norberte de Berge, Abbesse.

La Ramée, Religieuses de Cîteaux : Marote de Montigni, Abbesse.

Val de Saint Bernard, à Dieft, Religieuses de Cîteaux : Van Nesse : Abbesse.

Le Conseil Souverain de Brabant.

Ce Tribunal établi à Bruxelles par Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, en 1463. juge en dernier ressort toutes les affaires de la Province.

Conseillers. Messieurs

Cornet.
Gochet.
Vaes.
Le Vicomte de Winants.
Nachtegael.
Vreven, Censeur de Livres.
Orts.
Limpens, Fiscal.
Van Assche.
Basen.
Van Gastel.
Boschart.
Tourneville.
Lados.
Swarts.
Languedonck.

Conseiller-Procureur Général.

M. Hemptinnes, Baron de Tourneppe.

Greffiers. Messieurs

De Vos.
Van Cutshem.

Secretaires. Messieurs

Tombelle.
Pauwens, Chevalier.
De Feller.
Ingebberts.
Henricy.
Mostinck.

Peterbroeck.
De Wauthier, Receveur des Exploits.
Malo, premier Huissier.
Du Lieu, Notaire Général.

Souveraine Cour féodale de Brabant.

Cette Cour a ses Coutumes particulieres, elle enregistre les ventes, les alienations & les engageres des Terres & Seigneuries des Duchés de Brabant, Limbourg & du Pays d'outre-Meuse : lorsqu'il y a des Procès à juger, le Lieutenant choisit quelques Hommes de Fiefs ou Jurisconsultes pour décider.

Messieurs

Le Marquis de la Verne, Lieutenant, à son Château, à Argenteau, près de Liége.
Vaes, Conseiller du Conseil, Vice-Lieutenant.
Vanden Boom, Greffier.
Van Someren, Huissier.

MAGISTRATS.

M. de Beughem, Amman.
M. Hody, Lieutenant-Amman.
M. de Steelant, Baron de Perck, Bourguemestre.

Echevins. Messieurs

Vanden Boom.
De Beeckman de Vieusart, Seigneur de du Val.

Van Ghindertaelen.
De Bie.
De Man de Hobruge.
Van Halewyck.
De Villegas.
Vander Gote, Tréſorier.
Le Baron de Cano & de Meghem, Tréſorier.
Vander Dilft de Borchvriet, Surintendant du Rivage.

Conſeillers-Penſionnaires. Meſſieurs

De Wilde.
Lion.
Zeghers, Bourguemeſtre des Nations.

Receveurs de la Ville. Meſſieurs

Moſſellan.
Offhuys.
Hofmans, Receveur du Rivage.

Conſeillers. Meſſieurs

Saegers.
Eſſelens.
Thierry.
Rimbout.
De Maght.
Hallemans.

Secretaires. Meſſieurs

Van Veen.
De Greve.
De Greve.

Greffiers. Messieurs

De Fraye.
T'kint.
Claessens.
De Fraye, Greffier de la Trésorerie.
Bara, Contrôleur.

Doyen & huit de la Chambre de Commerce. Messieurs

De Fraye, Doyen & Président.
Jaerens.
Lion, fils.
De Zadeleere.
Le Baron de Reynegom.
Van Boeckoudt, Doyen & Président des Nations.
Van Der Steen.
Pirart.
Huybrechts.
Allar.
Hody, Greffier.

La Chef-Chambre Ducale.

Cette Chambre exerce sa Jurisdiction sur plus de cent dix Bourgs & Villages.

Echevins-Jurez. Messieurs

Walhorn de Decker.
De Fraye.
Le Baron de Cano & de Meghem.
Le Febvre.

Aerts.
De Man d'Hobruge.
Le Baron de Provins.
Verhaeghen, Greffier.
Van Lathem, Commis privativement pour les ventes volontaires des biens & héritages.

La Chef-Chambre de Tonlieu.

Cette Chambre eſt commiſe pour la conſervation des Droits Domaniaux, composée de ſix Juriſconſultes & de ſix Bourgeois.

M. Hannozet, Conſeiller & Receveur Général des Domaines, Préſident.

Meſſieurs les Avocats.

Saegers.
Van Huffel.
Vanden Dycke.
Van Meerbeke.
Limpens.
De Vos.
Les Sieurs Leyniers.
Sire Jacobs.
TKint.
Cans.
Moſtinck.
Moſſelman.
TKint, Greffier.
De Lander, Avocat d'Office.
De Heuck, Procureur d'Office.

La Jurisdiction de la Foresterie.

Messieurs

Dudekem, Baron de Gentinges, Waut-Maître.
Du Bois de Fiennes, Lieutenant-Waut-Maître.

Les sept Juges Avocats. Messieurs

Maeghe.
Lion.
Van Gameren.
Dardenne.
Finet.
L'Escaille.
Boet.
Blondeau, Avocat d'Office.
Casmeyer, Greffier.
Coppens, Procureur d'Office.

Jurisdiction de la Chasse & de la Pêche, dit le Consistoire de la Trompe.

Grand-Veneur.

M. le Prince de Hornes.
M. Baltin, Lieutenant Général.

Juges ou Hommes de Fief. Messieurs

Vueghs.
Van Wemmel.
Cambier.

Van Meerbeeck.
Tkint.
Plasschaert, Greffier.
De Portemont, Avocat d'Office.
Halbunder, Procureur d'Office.

Le Conseil de Flandre.

Conseillers. Messieurs

Vanden Bruggen.
Coppens.
De Jonghe, Procureur Général.
Vander Vinckt.
Du Bois.
Rooman.
Van Goethem.
Elsener.
Van Volden.
Papejans de Morchoven.
De Wavrans.
Servaes.

Greffiers. Messieurs

Tkint.
Daranda.
Penneman.
Vander Meulen, Substitut du Procureur Général.
Ello, Receveur des Exploits
Cardon, Receveur des Rapports.

Le Quartier de Bruxelles.

Le Quartier de Bruxelles contient plusieurs belles Mayeries, qui composent 258. Villages, dont les principales sont Vilvorde, Merchtem, Campenhout, le Marquisat d'Assche, la Baronie de Grimberghe, & celle de Gaesbeeck, la Mayerie de Nivelle, Genappe, la Hulpe, Mont Saint-Wibert, &c.

VILVORDE.

Vilvorde est situé sur la Senne, entre Bruxelles & Malines: le Souverain y nomme un Châtelain, qui y fait les fonctions de Gouverneur, & un Grand Mayeur.

Le Canal de Bruxelles à Anvers passe aux pieds de cette Ville.

LOUVAIN.

Louvain est une Ville très-ancienne, située sur la Dyle, à quatre lieuës de Bruxelles & de Malines: M. de Lowendal s'en empara le 11. Février 1746. les Alliés l'abandonnerent à son approche. Elle est à quatre lieuës de Bruxelles & de Malines, & du Diocèse de cette derniere.

Cette Ville étoit déja connuë vers l'an 885. lorsque Godefroi, Duc des Normands, ayant ravagé une grande partie du Pays, vint camper sur la Dyle, dans la plaine de Louvain, que ses troupes s'y retrancherent, & bâtirent des cabanes pour mettre leurs pillages à couvert.

L'Empereur

L'Empereur Arnoul y fit bâtir un Château pour garantir le Pays contre les insultes des Normands, on l'appelle encore aujourd'hui le *Château de César*. Il a été long-tems la demeure ordinaire des Ducs de Brabant; l'Empereur Charles-Quint y a été élevé avec ses sœurs vers l'an 1510.

Le commerce n'y est pas considérable, il ne consiste que dans la Bierre, qui se transporte à Bruxelles, à Malines, Anvers, Tirlemont & Liége.

Le Magistrat y est plus nombreux que dans les autres Villes, outre deux Bourguemestres & sept Echevins, deux Pensionnaires, six Secretaires, deux Receveurs, il y a encore 21. Conseillers de l'arriere-Conseil, dont onze sont du Corps de la Noblesse, & dix autres sont les Doyens des Mêtiers; ces dix choisissent le premier Bourguemestre, les autres onze nomment celui des Bourgeois, & le Souverain nomme les Echevins.

La Maison de Ville se fait admirer par sa belle Architecture, & par le grand nombre de Figures dont elle est ornée; l'Eglise principale est la Collegiale de Saint Pierre. Lambert, Duc de Brabant, y fonda dix-huit Prébendes, qui ont pour Dignité un Prevôt, un Doyen & un Chantre; ces Canonicats, avec dix autres d'une seconde fondation, sont pour la plûpart annexés à des Professeurs en Theologie, Droits & autres Sciences.

Jean IV. Duc de Brabant, y fonda l'an 1426. du consentement de Martin V. une Université, qui est devenuë très-célébre.

Université.

La Theologie, le Droit, la Médecine & les Mathematiques s'enseignent aux Halles, qu'on a rebâties magnifiquement en 1685. & augmentées en 1724. d'une belle Bibliotheque léguée par M. Snellaert.

Les Langues Hébraïque, Grecque, l'Histoire, &c. s'enseignent au College des Langues, fondé en 1517. par Jerôme de Busbeyde, Prevôt d'Aire.

Le Recteur magnifique est le Chef de l'Université, on le choisit par tour hors des cinq Facultés : son Tribunal a la Judicature sur tous ceux qui dépendent de l'Université. Les deux Charges les plus honorables, après celle de Recteur, sont celles de Conservateur des Privileges de l'Université, & celle de Chancelier : la premiere est élective, & la seconde est attachée à la Prevôté de l'Eglise de S. Pierre,

Docteurs en Theologie.

Le R. P. Swerts, Augustin.
Le R. P. Libens, Augustin.
Monseigneur Delvaux, Evêque d'Ipres.
M. Guiaux, Professeur Royal de l'Ecriture Sainte.
M. du Bois, Professeur ordinaire.
M. de Laittres, Professeur Royal.
M. Henchuysen, Professeur ordinaire.
M. Gamerin, Professeur ordinaire.
M. de Jenesse, Professeur ordinaire.
M. Lelivelt, Professeur Royal.
M. Caimo, Professeur du Cathechisme.

Docteurs en Droit. Messieurs

Buggenhout, Professeur aux Décretales.
Porringo, Professeur aux Décretales.
Rombert, Professeur au Digeste.
Bombaye, Professeur au Digeste.
Streithagen, Professeur aux Décretales.
Poelsman, Professeur au Digeste.
Van Billoen, Professeur aux Instituts.

Professeurs en Droit. Messieurs

Grosse, Professeur en Droit Canon.
De Vorster, Professeur en Droit Civil.
Festraets, Professeur en Droit Civil.
Leunekens, Professeur aux Décretales.
Ruflet, Professeur en Droit Civil.

Docteurs en Médecine. Messieurs

Rega, Professeur primaire.
De Villers, Professeur primaire.
Van Rossum, Professeur Royal d'Anatomie.

Professeurs en Médecine. Messieurs

Jacquelar, Professeur Royal.
Michaux, Professeur en Botanique.
Saffenus, Professeur en Chimie.
Ingelbien, Professeur ordinaire.

Les Colleges nommés Pédagogues, où on enseigne la Philosophie, sont le Lys, le Château, le Faucon & le Porc.

Professeurs au Lis. Messieurs

Coquette.
Cornet.
Griez.
Graveu.

Professeurs au Château. Messieurs

Zagers.
Vanden Auwera.
Delloye.
Enoch.

Professeurs au Faucon. Messieurs.

Bailli.
Jacquet.
Bisschop.
Bruyninck.

Professeurs au Porc. Messieurs

Page.
Van Petegem.
Van Hamont.
Van Nuffel.

Séminaires & Colleges.

Le grand College du Saint-Esprit, fondé par Louis de Ricke en 1432.

Du Pape Adrien VI. en 1512.

Du Roi, par Philippe II. en 1579.

De Liége, par le Prince Ernest de Baviere en 1605.

De Bay en 1614.
De Malderi, Evêqe d'Anvers en 1633.
De Saint Willebrord ou de Boisleduc en 1625.
Divæi en 1575.
D'Hollande en 1616.
Des Hibernois, fondé par Eug. Mathieu, Archevêque de Dublin.
De Viglius, Chancelier de la Toison d'Or, & Prevôt mîtré de Saint Bavon, à Gand, en 1569.
D'Arras, par Nic. de Ruistre, Evêque d'Arras, en 1509.
De Saint Yves, par Robert de Lacu, en 1483.
Van Daele en 1569.
De Savoye, par E. Chappuis, en 1551. ce Fondateur, qui avoit été Conseiller de l'Empereur Charles-Quint, laissa en mourant tous ses biens pour des Savoyards qui viendroient étudier à Louvain.
De Saint Donas, par A. Hanneron & Jean Carondelet, Prevôt de Bruges.
De Luxembourg, par J. Mylins, en 1619.
De Winckelius en 1559.
De Breugel en 1577.
De J. Pels en 1584.
De Sainte Anne, par Goblet, Prevôt de Dinant, en 1559.
De Driutius en 1559.
De Craendonc en 1574.
De Mons en 1596.
De Henri de Hauterlé en 1499.
De Patrimoine de Christ en 1633.
De l'Ordre Teutonique, par le Commandeur du Vieux Jonc, en 1686.

De Alticollense en 1686.
De Standonck en 1490.
De la Sainte Trinité en 1657.
De Saint Michel en 1670.
De Malines en 1675.
Des Prémontrés en 1571.
Des Chanoines Réguliers en 1618.
D'Alne en 1629.
De Villers en 1660.

BRABANT HOLLANDOIS.

LEs Villes les plus fortes du Brabant, sont depuis la Paix de Munster, l'an 1648. sous la domination des Etats Généraux, & depuis ce tems ils en ont fait tellement augmenter les fortifications par leur célébre Ingenieur Cochorn, qu'ils regardent ces Places, comme le boulevard qui couvre leurs Provinces.

Ce Pays comprend la Ville de Boisleduc & sa Mairie, la Ville & Baronie de Breda, le Marquisat de Berg-op-Zoom, la Ville de Maestricht, celle de Grave & le Pays de Cuyck, Gertrudembergh, Stemberghe, les Forts de Lillo & autres sur l'Escaut.

Il y a à la Haye un Conseil Souverain de Brabant qui juge sans appel de toutes les causes qu'on y apporte de ces Villes & dépendances.

BOISLEDUC.

Boiſleduc, *Sylva-ducis*, a été bâtie dans une plaine couverte de bois, où les Ducs de Brabant prenoient anciennement le divertiſſement de la Chaſſe; elle eſt à ſeize lieuës d'Anvers, & à dix d'Utrecht; ſon aſſiete eſt ſur la riviere de Drommel, qui y reçoit l'Aa, & ſe jette, après l'avoir traverſée, à une lieuë de là dans la Meuſe, où elle forme avec le Wahal, l'Iſle de Bommel; l'abondance des eaux qui l'environnent, eſt cauſe que quelquefois en hyver on n'y peut entrer qu'en bateau.

Il y a pluſieurs Forts qui en rendent d'ailleurs l'accès difficile, celui de *Saint Antoine* défend l'entrée vers le Brabant; le Fort Iſabelle eſt un pentagone régulier, avec cinq Baſtions, le Fort Petteler en a cinq auſſi, celui de Crevecœur, à l'embouchure de la Meuſe, à deux lieuës de Boiſleduc, eſt le plus conſidérable.

Les Réformés font leur Prêche dans l'Egliſe Cathedrale de Saint Jean, où ils ont placés deux Tables avec les Commandemens de Dieu, & dans la Paroiſſe de Sainte Catherine.

La premiere, eſt un Bâtiment magnifique, le Chœur a cent pieds de long, la Nef cent cinquante, & les côtés deux cent ſur cinquante de largeur, orné de cent cinquante colonnes.

Les Catholiques y font encore le plus grand nombre, & peuvent célébrer l'Office Divin dans dix Maiſons différentes.

Les Etats Généraux s'en rendirent les maîtres abſolus en 1629. la Place fut inveſtie vers

la fin d'Avril. Le Comte de Montecuculi, & tous les Généraux des troupes Espagnoles & Impériales, ne purent empêcher avec tous leurs efforts & diversions, que la Capitulation ne fut signée le 14. Septembre; la garnison en sortit trois jours après, avec le Comte de Grobbendonc, son Gouverneur, suivi du spectacle lugubre de l'Evêque Michel Ophovius, avec tous les Ecclesiastiques, Religieux & Religieuses, qui furent obligés de se retirer sur les Terres d'Espagne, & dont tous les biens en fonds furent confisqués par les Etats.

Il y a aujourd'hui un Vicaire Apostolique pour la partie du Diocèse de Boisleduc qui est sous la domination des Etats Généraux.

Gisbert Vanden Asdonck, Curé d'Oirschot, Vicaire Apostolique.

Le Cardinal de Malines est Administrateur de vingt-deux Paroisses qui sont indépendantes des Etats.

Le Quartier de Boisleduc.

Ce Quartier comprend cinq petits Pays, qui sont la Campine propre, le Pays de Guyck, le Maeslant, l'Ooster-Wyck, & le Poelland.

Cette Mayerie comprend deux Villes, qui sont Helmont & Eyndhove, avec cent deux Bourgs ou Villages.

Helmont est sur l'Aa, à six lieuës de Boisleduc.

Eyndhove est à huit lieuës de Boisleduc, sur la Dommel.

Les Hollandois sont les maîtres absolus de

toute la Mayerie, où ils se sont appropriés tous les biens & revenus des Ecclesiastiques, Monasteres, Chapitres & Prieurés.

BREDA.

Cette Ville est à dix lieuës d'Anvers, & à sept de Berg-op-Zoom : elle est arrosée des rivieres d'Aa & de la Mercke.

C'est une ancienne Baronie qui comprend dix-sept Villages, entre lesquels Oosthaut, Roosendael & Oudenbosch sont de riches Franchises. Elle appartient au Prince d'Orange, Statouder. Guillaume III. Prince d'Orange, & depuis Roi d'Angleterre, y a fait bâtir un superbe Château, orné de très-beaux Jardins.

Les Catholiques y sont encore en très-grand nombre, ils font le Service dans trois Maisons particulieres.

Cette Ville souffrit beaucoup pendant les révolutions du seiziéme siécle, elle devint successivement le partage du plus fort, elle rentra sous la domination de Frederic-Henri, Prince d'Orange, le 20. Octobre 1637. après un siége de près de quatre mois.

BERG-OP-ZOOM.

C'est une des plus fortes barrieres des Etats Généraux, défenduë par sa situation naturelle, par plusieurs Ouvrages & Forts exterieurs, & par des soûterrains qui sont le chef-d'œuvre du Général Coehorn ; cette Ville est située sur une petite montagne & la riviere de Zoom, elle est à 7. lieuës d'Anvers & de Breda, vis-à-

vis de Tertolen, & près de la mer ou l'embouchure de l'Escaut, dans laquelle vient se jetter la petite riviere de Zoom; son Port, défendu par un Fort qui domine sur tous les Vaisseaux qui passent d'Anvers vers la Hollande & Zélande, est très-beau.

Les Catholiques y sont très-nombreux, & dans tous les Villages voisins il n'y a presque aucun Calviniste.

Son Marquisat, qui appartient à l'Electeur Palatin, s'étend sur treize Villages, sans les Hameaux & dépendances.

Le Prince de Parme l'assiégea inutilement en 1588. & le Marquis de Spinola, protegé d'une Armée d'observation, en 1622. après un siége de deux mois & demi, où il perdit plus de dix mille hommes; il fut obligé d'en lever le siége.

Après la Victoire de Lawffelt le 2. Juillet 1747. les ennemis s'étant retirés à la droite de la Meuze, le Roi fit marcher le Comte de Lowendal sur le bas Escaut pour former le siége de cette Place formidable environnée de Forts, de retranchemens, d'inondations qui en empêchoient l'investissement, défendue par une armée, & rafraichie continuellement de nouvelles Troupes & munitions. Ce siége a commencé le 14. Juillet par l'ouverture de la tranchée, les approches ayant été poussées avec toute la vivacité possible, les ennemis tenterent d'en arrêter le progrès la nuit du 9. au 10. Août, mais ayant été repoussés au Village de Woud, ils se retirerent; on continua le siége avec vigueur, & malgré le renversement perpétuel de nos batteries par la multitude de fourneaux, on assura des établissemens sur la

Contrefcarpe, & les batteries de brêche tirerent le 9. Septembre. Les brêches ayant été reconnues praticables le 15, le Comte de Lowendal fit fes difpofitions pour monter le lendemain à l'affaut. En confequence, il ordonna à quatorze Compagnies de Grenadiers, treize Bataillons, cent Volontaires & neuf cens Travailleurs, de fe rendre le foir au dépôt de la tranchée, & d'être en état de marcher dès que le jour paroîtroit. Les premiers Bataillons des Regiments de Normandie, de Montboiffier, d'Eu, de Montmorin, des Vaiffeaux & de Beauvoifis & fix Compagnies de Grenadiers auxiliaires, fous les ordres du fieur de Faucon, Brigadier, & du fieur de Sainte Afrique, Lieutenant Colonel, furent deftinés à l'attaque du Baftion droit. Le fieur de Tondu, Brigadier, & le fieur de Piath, Lieutenant Colonel, à la tête des premiers Bataillons des Regimens Royal, de Touraine, de Cuftine, de Limofin, d'Orleans & de Rochefort, & de fix Compagnies de Grenadiers auxiliaires, furent chargés d'attaquer le Baftion de la gauche. L'attaque de la demi Lune fut confiée au fieur de Courbuiffon, Brigadier, qui avoit à fes ordres le premier Bataillon du Regiment Dauphin avec quatre Compagnies de Grenadiers & cent Volontaires. Toutes ces troupes étoient commandées par le Comte de Relingue Marefchal, de Camp. Elles déboucherent le 16. à quatre heures & demie du matin au fignal qui fut donné par deux falves de tous nos mortiers & par de longues fufées, & les trois attaques commencerent en même tems. Nos foldats enfoncerent tout ce qui fe rencontra fur leur paffage, forcerent les retranchemens que les ennemis

avoient faits dans les Baſtions & ſur la demi Lune, & ſe mirent en bataille ſur chaque Baſtion & ſur le rempart à droite & à gauche. Des troupes qui défendoient la demi Lune, aucun Officier ni ſoldat ne s'eſt échappé, leur retraite ayant été coupée par nos Volontaires & par nos Grenadiers. Après qu'on ſe fut emparé des deux Portes du côté d'Anvers & de Breda, nos troupes entrerent l'épée à la main dans la Ville. La Garniſon s'étoit retirée ſur la Place & dans des maiſons d'où elle fit un feu très-vif. Elle fut chaſſée par tout, & entierement diſperſée ; tous les ennemis, qui ne mirent point les armes bas, furent paſſés au fil de l'épée, & dans ces premiers momens il fut impoſſible d'empêcher le pillage. Le Comte de Lowendal avoit chargé le Marquis de Cuſtine, de contenir avec un Corps de troupes pendant l'aſſaut les Garniſons des Forts de Mormont, de Pinſen & de Rouwers. Auſſi-tôt que la Ville fut priſe, ces Forts capitulerent, & les troupes qui les gardoient, ſe rendirent priſonnieres de guerre, ainſi que celles du Fort de Zeude. La perte des ennemis dans cette journée monte à quatre mille hommes, parmi leſquels on compte cent Officiers & quinze cens ſoldats priſonniers. Nous avons trouvé, ſoit dans la Ville, ſoit dans les Forts, plus de deux cens bouches à feu avec une grande quantité de munitions, & nous nous ſommes emparé de dix-ſept Bâtimens qui étoient dans le Port, chargés de proviſions de toute eſpece. Il n'y a eu de notre côté dans toute l'action que cent trente-ſept ſoldats tués, & deux cens ſoixante bleſſés. On ne peut donner aſſés d'éloges à la ſageſſe des diſpoſitions du Comte de Lowendal, & à la

valeur

valeur & la prudence avec lesquelles les troupes les ont exécutées. L'heureux succès qui les a couronnées, & qui est d'autant plus étonnant qu'il a beaucoup moins coûté qu'on ne devoit s'y attendre, sera l'une des époques les plus glorieuses de l'histoire militaire de notre Nation, & ce siége sera à jamais mémorable par les obstacles qu'opposoient à notre entreprise l'impossibilité où nous étions d'investir plus d'un tiers de la Ville; la distance des lieux d'où nous étions obligés de tirer nos subsistances; l'avantage que les Assiégés avoient de recevoir continuellement des munitions de guerre & de bouche; la force de la Place, dont ils ont cru jusqu'à la fin nous faire abandonner l'attaque; le nombre prodigieux de mines que nous avons été obligés de fouiller, & sur-tout le voisinage d'une armée, qui pouvant à tout moment réparer les pertes de la Garnison, & lui fournir de nouveaux renforts, paroissoit devoir faire naître des difficultés, propres à rebuter des troupes moins accoutumées à vaincre.

Peu après que les troupes commandées par le Maréchal de Lowendal ont eu emporté d'assaut la Ville de Berg-op-Zoom, les troupes ennemies qui campoient dans les Lignes, les ont abandonnées avec tant de précipitation, que la plûpart y ont laissé leurs armes, leurs tentes & leurs bagages. On a trouvé même dans le camp les équipages des Généraux & les Caisses militaires de différens Regimens, ce qui a rendu le butin des soldats très-considérable. Tout ce qui s'est sauvé de la Ville & des Lignes s'est retiré au camp d'Oudenbosch. La Garnison du Fort de Kijkendenpot s'est

rendue à discrétion. Le 29. Septembre, on commença à battre le Fort Frederic-Henri, qui se rendit aussi. Le 2. Octobre, on ouvrit la tranchée devant le Fort de Lillo, les dispositions ayant été faites le 12. pour donner l'assaut, le Commandant de ce Fort a fait arborer le Drapeau blanc, & il s'est rendu prisonnier de guerre avec sa garnison, composée de sept cens hommes.

GERTRUDEMBERG.

Cette petite Ville est célébre par les Conférences infructueuses qui s'y tinrent pour la Paix en 1710. la fierté de nos ennemis mécontenta très-fort nos Ambassadeurs. Louis XIV. selon le Président Henault, se prêta jusqu'à offrir de l'argent aux Alliés pour détrôner son petit-fils, enfin on ne put convenir de rien touchant la Monarchie d'Espagne. Cette Ville est à trois lieuës de Breda, & à quatre lieuës de Dort; son Havre est commode, on s'y embarque pour passer en Hollande, on fait ce trajet pour aborder à Dort en deux heures.

C'est ce trajet, qui forme l'inondation du *Biesbosch*, où il périt plus de cent mille personnes le 19. Novembre 1421. soixante-douze Villages furent abîmés sous les eaux, sans comprendre les Châteaux & les Maisons des Seigneurs.

GRAVE.

Petite Ville & Forteresse considérable sur la rive gauche de la Meuse, à six lieues de Boisleduc.

Les Catholiques y sont plus nombreux que les Réformés, elle n'est point la Capitale du Pays de Cuyck, le Chef-lieu est le Bourg de Cuyck, où réside un College d'Echevins: ce Pays comprend dix-sept Bourgs & Villages.

Les Seigneuries particulieres sont Meghem, Ravestein & Boxmeer.

Meghem est à une lieuë de Grave.

La Seigneurie de Ravestein, comprend quatorze Bourgs & Villages.

Boxmeer est un Fief du Brabant sur la rive gauche de la Meuse.

STEENBERGHE.

Cette petite Place est très-bien fortifiée, elle est à l'extrêmité du Brabant, à deux lieuës de Berg-op-Zoom.

MAESTRICHT.

Maestricht est une Ville très-ancienne & très-forte, les anciens Latins la nomment *Trajectum ad Mosam*, ou *superius*, pour la distinguer de la Ville d'Utrecht, qu'on appelle *Trajectum ad Rhenum*, ou *inferius*.

On y admire un très-beau Pont sur la Meuse, de cinq cent pieds de longueur, qui aboutit à la petite Ville de Wick, qui est la clef de l'Allemagne.

O 2

Le Magiſtrat eſt composé dans tous les Membres mi-parti d'un Catholique & d'un Réformé ; les Commiſſaires qui les nomment de deux ans en deux ans, ſont deux Hollandois & deux Liégeois.

Il y a un Chapitre de quarante Chanoines, qui ont pour Dignité un Prevôt, un Doyen & un Chantre, les Jéſuites y poſſedent deux Prébendes, pour la charge d'enſeigner les Humanités ; le Duc de Brabant y a une Prébende. Les Etats Généraux ſe ſont emparés des mois qui étoient à la collation du Pape, & vendent au plus offrant les Canonicats qui vacquent pendant huit mois.

Il y a une autre Collegiale, composée d'un Prevôt, Tréſorier de Liege, d'un Doyen & de ſeize Chanoines.

Les Catholiques y ont quatre Egliſes Paroiſſiales, les Réformés occupent celles de Saint Jean & de Saint Matthias, les Lutheriens ont bâti une Egliſe toute nouvelle.

Cette Ville a eſſuyée différens ſiéges, elle fut priſe & ſaccagée le 20. Octobre 1576. par ordre du Duc d'Albe, puis abandonnée, priſe en 1579. par le Prince de Parme : en 1632. par le Prince d'Orange, & demeurée aux Hollandois par la Paix de Munſter.

Louis XIV. la prit en treize jours d'attaque en 1673. la remit par la Paix de Nimegue.

Les Etats Généraux y ont bâti un Fort l'an 1703. ſur la Montagne Saint Pierre, qui commande la Ville de Maeſtricht.

BATAILLE DE LAVELD.

Les François remporterent le 2. Juillet 1747. une Victoire éclatante, dont voici les principales circonstances.

Le Roi en partant de Tirlemont le 30 du mois de Juin avoit dessein d'aller le même jour à Saint Tron, mais Sa Majesté ayant été informée que l'artillerie n'avoit pas encore passé le Pont de la grosse Gethe, elle s'arrêta à Ootsmael, & les troupes dont elle étoit accompagnée demeurerent au bivouac. Pendant la nuit le feu prit à la maison où logeoit le Roi, qui étant monté à cheval à quatre heures du matin se rendit à Tongres. Aussi-tôt que Sa Majesté y fut arrivée, elle visita le champ de bataille choisi par le Maréchal Comte de Saxe pour combattre les ennemis, dont l'aile droite étoit à la Commanderie, longeant les hauteurs, & dont l'aile gauche tiroit vers Maestricht, occupant les Villages en avant de cette position, dans lesquels ils étoient retranchés & avoient placé plusieurs batteries de canon. Le Roi s'étant porté sur les hauteurs du Village de Helderen examina la position de son armée, qui rangée sur deux Lignes d'Infanterie & de Cavalerie, avoit sa gauche en face de la Commanderie où étoit le Quartier du Duc de Cumberland. La droite s'étendoit au-delà du Village de Rumps & de la Maison Blanche, laissant le Village en avant. Sur les 7. heures du soir, les ennemis tenterent de s'emparer de ce Village, que couvroient 2. Brigades d'Infanterie : ils canonnerent ce Poste pendant près d'une heure avec trente pieces de canon, mais ce fut inu-

ſuccès. Toutes les troupes ſe tinrent en bataille la nuit ſuivante, & Sa Majeſté la paſſa dans une Cenſe.

Le 2. du mois de Juillet dès 4. heures du matin, le Roi étant retourné ſur le champ de bataille; l'armée ſe mit en mouvement pour attaquer celle des Alliés. Tandis que le Comte d'Eſtrées avec ſa réſerve marcha par le flanc gauche de l'ennemi; le Comte de Clermont, Prince du Sang, à la tête du Corps qui étoit à ſes ordres & qui avoit été renforcé de quelques Brigades de Cavalerie, s'avança au Village de Laveld défendu par les troupes Angloiſes, Hanovériennes & Heſſoiſes, & par quelques Regimens Hollandois. Malgré le feu terrible d'artillerie que firent ces troupes, les différentes Colonnes du Corps du Comte de Clermont s'avancerent en bon ordre, & elles commencerent l'attaque du Village à dix heures du matin. Après avoir été repouſſées deux fois, elles en chaſſerent les ennemis. Sur le champ, la Cavalerie déboucha des deux côtés de ce Village, & elle chargea la Cavalerie des ennemis, laquelle, quoique protegée par toute leur Infanterie, fut miſe totalement en déroute. Pendant qu'elle s'enfuyoit vers Maeſtricht, elle eſſuya un nouvel échec de la part du Comte d'Eſtrées. Ce Lieutenant Général fondit ſur elle, & fit un grand nombre de priſonniers. L'aîle gauche de l'armée des Alliés étant défaite, on marcha contre l'aîle droite, compoſée des troupes de la Reine de Hongrie, qui juſques-là n'avoient pris aucune part à l'action. Dès qu'elles virent l'armée du Roi s'avancer de front vers elles, elles ſe retirerent en déſordre, ſans pouvoir joindre le reſte de leur armée

fous Maestricht. Le Roi chargea le Comte de Clermont-Tonnerre & le Marquis de Gallerande, de les poursuivre, & Sa Majesté coucha la nuit du 2. au 3. dans la Commanderie, où le Duc de Cumberland avoit eu son Quartier. Le Général Ligonier, Commandant des troupes Angloises, fut du nombre des prisonniers faits sur les ennemis, ausquels on a enlevé plusieurs Etendarts & une partie de leur artillerie.

PAYS DE LIEGE.

Je dirai deux mots de ce Pays, parce qu'il est enclavé dans les Pays-Bas, il comprend les Comtés de Looz, de Horne, le Hasbaie, la Campine Liegeoise, le Condroz, le Marquisat de Franchimont, le Pays d'entre Sambre & Meuse.

Les Villes les plus considérables après Liége, sont Hasselt, Huy, Maseyck, Verviers, Saint-Tron, Viset, Thuin, Ciney, Florenne, Bilsen, Fumai, Borchloen, &c.

Liége est une grande Ville, située dans une vallée, environnée de grandes montagnes.

Le 11. Octobre 1746. Monseigneur le Maréchal de Saxe remporta dans son voisinage la Victoire de Raucoux : les troupes des Alliés, qui gardoient les Villages de Raucoux & de Varoux, ne purent resister à l'impetuosité de nos Troupes, on y força les ennemis la bayonnette au bout du fusil, ils firent leur retraite avec beaucoup de précipitation & de désordre, & abandonnerent la plus grande partie de leur artillerie ; ils se retirerent la nuit sous Maestricht, & le 12. ils repasserent la Meuse. Nous y avons eu mille hommes de tués, & deux

mille blessés, dont le plus grand nombre le fut légerement : la perte des Alliés, en ajoutant trois mille prisonniers & ceux qui périrent dans la retraite, monta à treize mille hommes.

Tongres, sur le Jaar, est à quatre lieuës de Liége & de Saint-Tron, & à trois lieuës de Maestricht.

Entre Tongres & Maestricht, est la Commanderie du Vieux Jonc, une des douze de l'Ordre Teutonique; le Commandeur dispose de douze Commanderies qui en dépendent.

Huy, est sur la Meuse, entre Hamal & Liége, à cinq lieuës de chacune.

Saint-Tron, est à trois lieuës de Tirlemont.

Maseyck, est sur la rive gauche de la Meuse, à trois lieuës de Ruremonde & six de Maestricht.

Viset, est à deux lieuës & demi de Liége & de Maestricht.

Ciney, a un Chapitre célébre de Chanoines, & Bilsen un Chapitre célébre de Chanoinesses.

LA SEIGNEURIE DE MALINES.

LA Ville & Seigneurie de Malines tient le treiziéme rang entre les XVII. Provinces. Elle regarde en triangle Anvers, Louvain & Bruxelles, dont elle est quasi également éloignée, la Dyle la traverse.

Cette Ville a essuyé de grands malheurs dans le tems des révolutions. Les Espagnols la saccagerent pendant trois jours le 2. Octobre 1572. par ordre du Duc d'Albe, sous prétexte qu'on y avoit reçu sans opposition les Troupes du Prince d'Orange. Les Anglois y commirent encore de plus grands désordres le 9. Avril 1580. ils y tuerent nombre d'habitans, toutes les Eglises furent profanées. Dans les dernieres guerres, elle suivit la loi du Vainqueur. Le 12. Mai 1746. un détachement de deux cens Déterminés du Régiment de la Morliere, s'en empara, & en chassa un autre que les Alliés y avoient laissé pour proteger leur arriere-garde. M. de Soubise vint en prendre possession & le commandement. Le Conseil Souverain de Brabant se retira à Namur.

Le Commandant du Fort Sainte Marguerite, au confluent du Rupel & de l'Escaut, se rendit à la premiere sommation.

Etat Major.

M. de Lussan, Maréchal de Camp, Commandant, employé en hyver.

M. de Castaignos, Lieutenant de Roi, avec Patentes de Commandant.

Messieurs

Maignol, Major.
De Myton, Ayde-Major.
Ladan, Ayde-Major.
De Thiville, Commissaire des Guerres.

Etat de l'Eglise Métropolitaine & Primatiale de Saint Rombaut.

Le Chapitre de Saint Rombaut à Malines, rapporte son origine à son Patron, Evêque vers l'an 775. il fut ravagé par les Normans & rétabli vers l'an 1000. par Nortger, Evêque de Liége. *Geyla*, Comtesse de Malines, y a fondé deux Canonicats, & Arnoul de Zellar, Chanoine & Ecolâtre, y fonda en 1250. douze autres Bénéfices : enfin par la liberalité d'autres personnes pieuses, ce Clergé s'est accrût jusqu'à 60. Bénéficiers. Il n'y avoit encore que 14. Canonicats, lorsque Paul IV. en 1559. érigea la Collegiale de Malines en Métropolitaine & Primatiale, & Pie IV. son successeur, arrêta que des dix premiers Canonicats qui viendroient à vacquer, un seroit affecté à la Manse Archiepiscopale, trois à des Gradués en Theologie, trois à des Gradués en Droit Canon, & trois autres à des Nobles Diocesains, qui seroient Gradués en l'une ou l'autre science, & qu'ils seroient tous obligés d'assister l'Archevêque dans les affaires du Diocèse, & que lesdits Canonicats ne seroient sujets à aucune réserve ou nomination, & qu'un d'eux venant à vacquer, l'Archevêque & les Gradués restans choisiroient à la place vacante.

Les quatre autres Canonicats sont à la collation de l'Archevêque.

J. Boonen IV. Archevêque, ressuscita en 1643. la Prevôté, qui avoit été éteinte à l'érection de l'Archevêché, & érigea la Plebanie de Saint Rombaut, le Personnat de Melle, & la Fondation de Jean Hugo Quarré, Pere

de l'Oratoire, en autant de Canonicats, dont deux sont à la collation du Chapitre, & un à la nomination de l'Archevêque.

En 1644. P. Van Canteren, Prêtre, y fonda un Canonicat, avec clause que le possesseur auroit les mêmes qualités & les mêmes obligations que les Gradués, se réservant pour lui & ses héritiers le droit de Patronat, qui appartient aujourd'hui au Comte de Wonsheim, Baron de Boulairs.

Outre ces dix-huit Canonicats, il y a un Corps inférieur de douze autres Chanoines, possesseurs des Bénéfices de Zellar, érigés en Canonicats l'an 1664.

L'Archevêché de Malines a pour suffragans les Evêchés d'Anvers, Gand, Bruges, Ipres, Ruremonde & Boisleduc, & s'étend sur plusieurs grandes Villes, comme Bruxelles, Louvain, &c. 480. Villages.

Chapitre Métropolitain.

Son Eminence Monseigneur Thomas-Philippe d'Alsace de Bossu, Cardinal du Titre de Sainte Balbine, * Archevêque.

Dignités. Messieurs

A. L. Roose, Licentié en Droit, Gradué Noble, Juge Synodal, Prevôt, à la nomination du Roi.

J. Stevart, Licentié & Ch. Gradué en Theologie, Juge & Examinateur Synodal,

---

* Neuvième depuis l'érection.

Censeur de Livres, Doyen, au choix du Chapitre.

J. F. Foppens, Licentié, Ch. G. en Theologie, Juge & Examinateur Synodal, Doyen Rural du District de Malines vers l'Occident, Archidiacre.

B. de Ruddere, Licentié en Droit, Chantre.

C. P. Hoynk Van Papendrecht, Licentié & Ch. G. en Droit, Archi-Prêtre.

M. Holvoett, Licentié & Ch. G. en Theologie, Examinateur Synodal, Pénitencier.

Ces trois Dignités sont à la collation de l'Archevêque.

Chanoines. Messieurs

N. René de Cassina de Boulairs.
L. Gilis.
P. Dens.
G. J. Van Meldert.
E. J. de Schore.
J. G. Hillema.
F. Aulaerts Pleban.
F. N. J. Domis de Tercammen, Official.
C. M. F. Van Spoelbergh de Grimaldi.
L. Deudon.

Eglise Collegiale de Notre-Dame.

L'Eglise Paroissiale de Notre-Dame fut érigée en Collegiale en 1643. & les dix Bénéfices fondés, dotés & convertis en autant de Canonicats, avec Prevôté & Doyenné.

Ausdits Canonicats sont appellés & préférés les plus proches parens de ceux qui les ont dotés, & s'en sont réservés le droit de Patronage

tronage Laïc ; après lesdits parens, on donne la préférence aux Malinois qui on eut charge d'ames pendant douze ans.

A. F. J. de la Ruë, Prevôt.

G. Wouters, Doyen.

L'Abbaye de Rosendael, Religieuses de Cîteaux, est à une lieuë de Malines : Norbert de Berge, Abbesse.

LE MARQUISAT
DU SAINT-EMPIRE.

ANVERS.

ANvers & son Territoire forment une des XVII. Provinces des Pays-Bas : cette Ville est située dans une plaine, à la droite de l'Escaut, où cette riviere divise le Comté de Flandre du Duché de Brabant ; son Port, formé par l'Escaut, est très-commode, & avant la révolte des Provinces-Unies, cette Ville faisoit le principal commerce des Pays-Bas. Elle souffrit beaucoup pendant les Guerres Civiles pour la Religion : en 1566. les Protestans pillerent les Eglises & les Couvens : en 1576. les Soldats Espagnols, mutinés faute de payement, s'unirent aux Rebelles, brûlerent 600. maisons, avec l'Hôtel de Ville, tuerent & noyerent plus de dix mille hommes, & la pillerent pendant trois jours. Le Prince de Parme

la prit le 17. Août 1585. après un siége d'un an ; Philippe de Marnix, Baron de Sainte-Aldegonde, y commandoit, & y fit une belle défense ; elle demeura à l'Espagne par la Paix de Munster, &c,

Le 20. Mai 1746. la garnison d'Anvers s'étant retirée dans la Citadelle, M. le Marquis de Brezé vint prendre possession de la Ville. Le 25. à dix heures, M. le Comte de Clermont fit ouvrir la Tranchée du Château, & le 8. Juin au matin, les Assiégés arborerent le Drapeau blanc, & s'engagerent par la Capitulation à faire évacuer le Fort Isabelle & le Fort Marie, qui sont au-delà de l'Escaut.

ETAT ECCLESIASTIQUE.

Le Chapitre Cathedral de Notre-Dame, érigé en Cathedrale en 1559. est composé de 24. Prébendes, dont l'une est annexée à la Manse Episcopale, deux au Doyenné, une divisée entre deux Plebans ou Curés de ladite Cathedrale, choisis par le Chapitre, neuf dites Prébendes Graduées, à la nomination de l'Evêque & des Chanoines Gradués, les autres à la collation de Rome pour huit mois, & pour quatre à celle des Chanoines en tour.

Monseigneur Joseph-Anselme-François Werbreuck, Evêque.

Dignités. Messieurs

P. J. de Cano, Doyen, à la nomination du Souverain.

H. de Quickelberghe, Archidiacre.

A. J. l'Arbalette, Chantre.

A. Briers, Archiprêtre.
N. Dierexſens, Pénitencier.

Chanoines. Meſſieurs

F. H. Stevens.
H. C. J. Van Halmale, Gradué Noble.
G. A. J. de Bezerra, Ecolâtre.
G. Magermans.
J. B. Verſpilt.
P. Verheyen, Pleban.
J. Vaney, Pleban.
E. E. Van Mechelen de Berthout, Gradué Noble.
H. J. Bex.
J. F. Feſtraets.
F. Engelgrave.
E. Verſpilt.
F. J. Verroten.
P. A. J. Knyff, Gradué Noble.
J. F. de Bruyn, Theologal.
Et. D. de Laittres.
M. Page.

Egliſe Collegiale de Saint Jacques.

Le Doyenné eſt électif par le Chapitre, 22. Prébendes ont des Patrons Laïcs différens, à la réserve de la Prébende Curiale, qui eſt à la nomination du Chapitre Cathedral.

Dignités. Meſſieurs

J. Vander Staack, Doyen.
E. Auvray, Vice-Doyen.

A. Borrekens.
J. Guyot.
T. Bernaerts.
A. B. Snyers.
G. de Raedt.
H. P. Engelgrave.
M. L. du Bois.
F. J. Sancey.
J. F. Batkin.
H. Vinck.
J. P. Vanden Bossche.
F. M. Guiot.
H. J. Van Horen.
J. C. Verpoorten.
G. Wouters, Curé.
B. A. Van Cannart.
J. X. Van Housem.
D. A. A. Vanden Bosch.
J. B. Verschilden.
J. A. de Noel.
P. J. C. Van Ranst.
J. B. P. J. Van Parys.
A. Aldao Pardo.
P. J. le Begge.
J. B. Van Geruen.
L. J. de la Rocca.
A. L. J. de Speraey.
J. J. de Castaneda.

Il y a dans ce Diocèse quatre Abbayes, dont les Abbés sont nommés par le Souverain, & choisi d'entre trois Sujets proposés par les Communautés.

Abbayes.

De Saint Michel, Ordre de Prémontré, à Anvers : Jos. Vander Boven, Abbé.

De Saint Sauveur, Ordre de Citeaux, à Anvers : Jos. de Pester, Abbé.

De Saint Bernard, Ordre de Cîteaux, située sur l'Escaut, à deux lieuës d'Anvers : Edmond de Veyler, Abbé.

Nazareth, Abbaye de Filles, proche de Liere, de l'Ordre de Citeaux : Eugenie Vandernath, Abbesse.

Magistrat d'Anvers.

M. Van Benghem, Ecoutette & Margrave du Pays de Rhyen.

M. Vinck, Amman.

M. le Baron Van Hove, premier Bourguemestre.

M. Wellens, second Bourguemestre.

Echevins. Messieurs

Della Faille.
Mertens.
Wellens.
Meulenaer.
Coeck.
Du Pont.
Cocqueel.
De Hoves.
Coget.
Villegas.
Van de Werve.

Van Parys.
Peeters.
Knyff.
Van Halmale.
Gomez.
Van Paeffenrode.
Happart, premier Tréforier.
Ottens, fecond Tréforier.
De Man, Receveur.

Confeillers-Penfionnaires. Meffieurs.

Le Baron Van Keffel.
Van Effen.

Greffiers. Meffieurs.

Van Can.
Vinck.
Muytinckx.
Verpoorten.

Sécretaires. Meffieurs.

Charle.
De Balthin.
Du Bois.
Knyff.
Van Mockenborgh, Greffier de la Tréforerie.

QUARTIER D'ANVERS.

La petite Ville de Liere, fituée au confluent de la grande & petite Nethe, eft éloignée de trois lieuës de Malines & d'Anvers.

L'Eglise Collegiale de Saint Gommar, est composée d'un Doyen & d'onze Chanoines, à la nomination du Roi, comme Duc de Brabant.

Dignités. Messieurs

J. P. Chrétien Comet, Doyen.
D. Binon, Chantre.

Chanoines. Messieurs

T. J. C. Van Kessel.
P. Sandelin.
F. J. Wacquant.
J. J. Van Berghe de Potteghem.
N. de Bausse.
N. Van Caverson, Tréforier.
N. d'Egmond.
N. du Bois.
N. Van Asche.

Le Quartier de Liere comprend sept Villages, sous la Jurisdiction d'un Magistrat, qu'un Conseiller du Conseil de Brabant renouvelle tous les ans.

Turnhout, gros Bourg du Quartier de la Campine, (Pays de Bruyeres) avec titre de Seigneurie, appartenant au Roi de Prusse depuis 1708.

L'Eglise Collegiale est dédiée à Saint Pierre, & est composée de treize Prébendes, dont huit sont à la collation de l'Evêque Diocèsain, trois à celles du Roi de Prusse, & deux à des Patrons Laïcs. Le Doyen est choisi par le Chapitre, & confirmé par l'Evêque.

Dignités. Messieurs.

Jos. Verdenscldonck, Doyen.
J. Devenyns, Chantre.

Chanoines. Messieurs.

L. J. Verbruggen.
Vander Elst.
H. Brewer.
G. Reul.
J. J. Vanden Broeck.
A. F. de Hondt.
A. de Uries.
D. J. Busschop.
J. Cosme Cuylits.
A. Aerts.
A. J. Plasmans.

HOOGHSTRAETEN.

Ce Bourg, avec titre de Duché, est éloigné de six lieuës d'Anvers.

Il y a un Chapitre, consistant en huit Chanoines, y compris le Doyen, Dignité élective par le Chapitre. Le Rhingrave, Comte de Salm, y confére quatre Prébendes, & les autres sont à la collation du Chapitre Cathedral d'Anvers.

Chanoines. Messieurs.

P. Theod. Vanden Broek, Doyen.
J. N. Peerbooms, Curé.
C. F. Gerardi.

P. Imbrechts.
J. Willich.
J. B. Schvermans.
H. J. Bacheler.
J. A. Schoeuman.

HERENTALS.

Herentals, eſt ſur la Nethe, à trois lieuës de Liere, ſon diſtrict comprend dix-huit Villages.

GEEL.

Geel, ancienne Baronie de Brabant, où il y a un Chapitre de huit Chanoines & un Doyen, dont les Prébendes ſont à la nomination du Marquis de Veſterlo, de la Maiſon de Mérode; ce Quartier dépend pour le ſpirituel de Boiſleduc.

TIRLEMONT.

Tirlemont, ſitué ſur la Gethe, à trois lieuës de Louvain & de Saint-Tron, n'èſt plus aujourd'hui qu'un grand Bourg. C'étoit autrefois une Ville Capitale du Brabant.

Henri IV. Duc de Brabant, y fonda un Chapitre de douze Chanoines, avec un Doyen en 1221. la collation des Prébendes appartient au Chapitre de Saint Jean de Liége.

L'Egliſe Notre-Dame, ſur la Place, contient un autre Chapitre de Chanoines Séculiers, gens mariés, qui chantent réguliérement l'Office Divin, & qui ſe conférent les Prébendes.

Chanoines. Messieurs

Hennin, Primarius.
Venet.
Vandermonde, Avocat.
Govaerts.
Steweniers.
Cerve.
Wickels.
Everards.
Baets, Secretaire.

Dieſt, Montaigu; Arſchot, l'Eeuw; ou la petite Ville d'Eau, Landen, Halen, Hougarde, Hoxem, ſont les Villes & Bourgs les plus conſidérables de ces cantons.

LE COMTE' DE HAINAUT.

LA Riviere de Haine qui traverſe cette Province lui a donné ſon nom. Elle a porté auſſi le nom de *Forêt Charbonniere*, à cauſe que cette Forêt occupoit tout ce pays.

Il n'y a point d'Evêché en Haynaut, c'eſt l'Archevêque de Cambrai qui a la Juriſdiction ſur la plus grande partie.

Comme mon deſſein n'embraſſe que la portion du Haynaut qui appartient à la France depuis ces dernieres Conquêtes, cet article commence à la Ville de *Mons*. Je vais cependant nommer les Places dont la France eſt en poſſeſſion depuis les derniers Traités de paix;

Valenciennes, Maubeuge, Condé, le Quesnoy, Landrecies, Bouchain, Philippeville, Bavai, Marienbourg : j'y ajouterai aussi l'état de quelques Villes sur lesquelles j'ai reçu des mémoires.

La Ville de Valenciennes est à sept lieues de Cambrai, de Mons, de Tournai & de Douay. Le premier Mars 1677. Louis XIV. l'assiegea en personne, & la prit le 17 après dix jours de tranchée ouverte, par un assaut que les François donnerent à un ouvrage à Corne, lequel ayant été emporté ils gagnerent une demie Lune, entrerent pêle-mêle avec les assiegés, & se rendirent maîtres des remparts & du canon, le Marquis de Risbourg qui y commandoit fut obligé de se rendre à discrétion; le Roi empêcha le pillage, mais exigea la construction d'une Citadelle; elle est restée à la France par la paix de Nimegue. Elle a donné naissance à Jean Froissard, & à Antoine Vateau, Peintres très-gracieux.

MAUBEUGE.

Les François s'emparerent de Maubeuge en 1649. sous le Maréchal de Harcourt, & ils la retinrent par le Traité de Nimegue. M. de Vauban en a formé un heptagone très-régulier.

Etat Militaire.

M. de Phelippe, Lieutenant Général, Gouverneur.

M. de Nobert, Brigadier, Lieutenant de Roi.

M. de Brugiere, Major.

M. d'Eſtiennes, Ayde-Major.
M. de Fontenay, Ayde-Major.
M. Langelin, Ayde-Major, Capitaine des Portes.
M. Cappe, Commiſſaire.
M. Hennet de Boret, Subdelegué.

Génie. Meſſieurs

Le Virloy, Directeur.
D'Herten, Ingenieur en Chef.
Durant, Ingenieur ordinaire.
De Villeneuve, Ingenieur ordinaire.

Artillerie, Manufacture Royale. Meſſieurs

Le Chevalier de Gratin, Lieutenant d'Artillerie, Inſpecteur.
M. de Jardin, Contrôleur.

Officiers de Juſtice. Meſſieurs

Hennet, Prevôt Royal.
Preſeau, Procureur du Roi.
Priſſe, Greffier.
Luce du Meſnil, Commiſſaire aux Saiſies-réelles.
Hennet de Baret, Contrôleur.
Quivy, Tabellion.
Wallet, Notaire.
Spilleux, Notaire.

Corps de Ville.

M. Gobled, Mayeur.

Echevins

Echevins. Messieurs

Ravisy.
Picquery.
Luce.
Becquet.

Echevins surnumeraires. Messieurs

Rivard.
Spilleux.
Spilleux, Massart.
Lignez, Procureur, Syndic.
Michel, Greffier.

Le très-illustre Chapitre Royal de Sainte Aldegonde.

Ce Chapitre a été fondé par Sainte Aldegonde, sœur de Sainte Waudru, plusieurs nobles Demoiselles suivirent son exemple, & se mirent sous sa conduite. Ce Monastere a été changé l'an 963. en un Chapitre de 40. Chanoinesses, par Brunon, Archevêque de Cologne, Commissaire Apostolique pour le rétablissement des Monasteres ruinés par les Normans. L'Abbesse est Dame de Maubeuge, le Roi la nomme, après que les Chanoinesses lui ont présenté trois Dames de leurs Corps.

Madame de Croy, Abbesse.

Chanoinesses aînées. Mesdemoiselles.

De Wignacourt.

De Saint-Fleury Guistelle.
La Princesse de Berghes Grimberg.
De Marnix d'Etrée.

Mesdemoiselles

De Pernes.
De Merodes.
De Flettre.
De Marquillies.
D'Arleux.
De Berghes Saint-Winoc.
D'Outremont.
De Warfusée.
D'Hedigneuil.
De Lillers.
D'Yve.
De Soye.
De Longastre.
De Raches.
D'Assignies.
De Wignacourt Dourton.
De Ghistelle.
De Lannoy.
De Clairvaux.
De Rayere.
De Salines.
De Bethune.
De Rheingrave.
De Lieres.
D'Herly.
De la Bassée.
D'Ham-sur-heur.
De Vander Burg.
De Westerloos.
De Petersthen.

Chapitre Collegial de Saint Quentin.

L'Abbeſſe de Maubeuge confére les Prébendes de ce Chapitre conjointement avec le Pape, ſelon les mois. Le Prevôt eſt à la nomination du Roi.

Dignités. Meſſieurs

Hennet, Prevôt.
Meurice, Doyen.

Chanoines. Meſſieurs

Bué.
Wantier.
La Piſtolle.
Mathey.
Derieux.
Ceriſier.
Roiſin.
Poirette.
Coulouveau.
L'Empereur.
Viennet.
Delplanque.
Meurice.
Berteau.
De Beaumont.
Lion.
Bourgeois.
Vanderbelen, Ecolâtre.

CONDE'.

Petite Ville à deux lieuës de Valencienne ; très-importante, & d'une attaque très-difficile par ses eaux & ses marais ; elle est restée à la France par le Traité d'Aix-la-Chapelle.

LANDRECIES.

Cette Place, restée aux François par la Paix des Pyrenées, est une des plus fortes des Pays-Bas. Charles-Quint l'assiegea en 1543. & se retira après six mois d'attaque. Les Maréchaux de Turenne & de la Ferté la prirent sur les Espagnols en 1655. après dix-huit jours de tranchée ouverte : en 1712. les Alliés l'investirent le 17. Juillet, avec trente-quatre Bataillons & trente Escadrons, mais le Maréchal de Villars s'étant emparé des postes de Denain, de Marchiennes & de Saint-Amand, d'où les Alliés tiroient leurs Convois, ils furent obligés de lever le siége ; ce fut la derniere entreprise des Alliés.

Etat Major.

M. le Duc de Biron, Gouverneur.

Messieurs

De Nolent, Lieutenant de Roi.
Du Mas, Major.
Robert, Ayde-Major.
De Fay-Gaury, Lieutenant d'Artillerie.
De Sehé, Garde-Magasin d'Artillerie.

De Hambellant, Ingenieur en Chef.
Douce Dubermont, Ingenieur en second.

Officiers de Justice. Messieurs

Pierrat de Loquiniolle, Conseiller du Roi.
Prevôt, Juge Civil & Criminel, & Subdélegué de M. l'Intendant.
Droieres, Procureur du Roi.
Le Franc, Conseiller-Garde-Scel.
Quievy, Receveur des Epices & Vacations.
Lucier, Greffier.
Le Blond, Huissier Audiancier.
Graux, Tabellion.

Magistrat & Officiers de l'Hôtel de Ville.

M. Pierrart de Loquiniolle, Conseiller du Roi, Mayeur héréditaire.

Echevins. Messieurs

Droieres.
Le Clercq.
Gouttievres.
De la Combe.
Vandermonde, Conseiller-Garde-Scel.
Du Pont, Conseiller du Roi.
Massard, Trésorier.
Le Febvre, Procureur du Roi, Syndic.
Pierrart le cadet, Greffier.
Chapelle, Trésorier des Finances des Troupes & des Fortifications.

PHILIPPEVILLE.

Philippe II. a donné son nom à cette Ville, qu'il fit bâtir l'an 1555. sur une montagne : elle fut cédée à Louis XIV. l'an 1655. c'est une Place forte, défenduë par cinq Bastions & plusieurs demi-Lunes.

BAVAI.

Cette Ville est très-ancienne, elle servoit de Place d'armes aux Romains, elle est sur l'Osneau, à cinq lieuës de Mons.

Prevôté.

Bavai est une Prevôté Royale, dont la Jurisdiction s'étend sur ladite Ville & sur dix-huit Villages.

Messieurs

Philemont Hennet, Juge Royal, Civil & Criminel.
F. Evrard, Procureur du Roi.
A. F. le Couste, Greffier.
And. Hennet, Receveur des Consignations, Commissaire & Contrôleur aux Saisies-réelles.
G. Regnet, Huissier Audiancier.

Magistrat. Messieurs

J. Mercier, Mayeur.
J. Guimeuq, Lieutenant du Mayeur.

E. J. Paillot.
P. Macron.
O. F. J. Duchattau.
Maſſard, Conſeiller du Roi.
Ad. F. le Comte, Tabellion.
J. Braſſeur, Notaire Royal.

GIVET.

Deux Villages du nom de *Givet*, ſont aujourd'hui deux Villes ſéparées l'une de l'autre par la Meuſe, l'une Givet Saint Hilaire, l'autre Givet Notre-Dame; ce ſont deux Places de conſéquence, bien fortifiées toutes les deux.

LE QUENOY.

Petite Ville régulierement fortifiée, à trois lieuës de Valenciennes; elle eſt reſtée à la France par la Paix des Pyrenées. Les Alliés l'inveſtirent le 10. Juin 1712. & s'en rendirent maîtres le 5. Juillet. Les François ayant pris Douay, vinrent l'inveſtir; la tranchée fut ouverte le 18. Septembre, ſous la direction de M. de Valory, Lieutenant Général & Ingenieur en Chef; elle ſe rendit le 14. Octobre, & la garniſon de ſix Bataillons fut priſonniere de guerre.

BOUCHAIN.

Petite Ville bien fortifiée, ſur la route de Cambrai à Valenciennes.

La Châtellenie de Bouchain, qu'on nommoit autrefois le Comté d'Oſtrevant, contient ſoixante-cinq Bourgs & Villages, dont les

principaux ſont Pecquencourt, Lalaing & Marſtaing Comtés ; Haſnon & Haſpre.

Etat Major.

M. le Comte de Middelbourg, Gouverneur.

De Fabry, Lieutenant pour le Roi, retiré avec ſes appointemens & la ſurvivance.

Meſſieurs

De Chauni, Lieutenant pour le Roi, en réſidence ſans appointemens.

De Gevaudan, Major.

De Sauvan, Ayde-Major.

De Garcin, Capitaine des Portes, Commiſſaire d'Ayde-Major.

Gitard de Brannay, Ingenieur en Chef.

Pouſſard, Chirurgien Major.

Du Mont, Entrepreneur des Travaux du Roi.

Le Fin, Ecluſier.

Vantourout, Recolet, Aumônier.

Juriſdiction Royale. Meſſieurs

De la Place, Lieutenant Général, Civil & Criminel.

Martho, Procureur du Roi par commiſſion ; l'Office appartient en proprieté à la Veuve du Sieur Broux.

D'Azarin, Commiſſaire aux Saiſies-réelles, Receveur des Conſignations, Epices & Amendes, Tabellion.

Du Bart, Commis-Juré au Greffe, & pour pour l'exercice à la recette des Epices & Amendes.

Poncin, Commis à la recette des Consignations & à l'exercice de Commissaire aux Saisies-réelles, & du Tabellion.

Magistrat.

M. de Haut, Maire héréditaire.
M. Goblet, Lieutenant-Maire.

Echevins. Messieurs

Villain.
George.
D'Hainaut.
Beauchamp.
Lambert.
Laurent.
Saute, Greffier.
Goblet, Trésorier-Massart.

MONS.

Mons est une grande Ville, bien bâtie, à deux lieuës de Saint-Guilain, à sept de Valenciennes & de Tournay, & à dix lieuës de Bruxelles, la Trouille la divise en deux, & se joint dans ses Fauxbourgs avec la Haine.

L'an 1572. Louis, Comte de Nassau, surprit cette Ville le 24. Mai : le fils du Duc d'Albe y vint mettre le siége le 23. Juillet, & s'en rendit maître. Le 19. Septembre 1691. Louis XIV. s'empara de cette Place, après seize jours de tranchée ouverte, & la rendit par la Paix de Ryswick ; les Hollandois y mirent garnison, mais les François y entrerent à la sourdine en 1701. L'Electeur de Baviere

y vint tenir sa Cour en 1706. Les Alliés s'en emparerent après la Bataille de Malplaquet le 20. Octobre 1709. elle entra sous la domination de l'Empereur par la Paix d'Utrecht.

Le Prince de Conti, chargé d'en former le siége en 1746. s'en rendit maître le 10. Juillet, & la garnison fut prisonniere de guerre. On a rasé les Ouvrages extérieurs, & cette Ville n'a pour défense que son enceinte.

Etat Major de la Ville de Mons.

M. le Comte d'Estrées, Lieutenant Général, Commandant, employé l'hyver.

M. le Comte Danois, Commandant, employé l'été.

M. de la Mare, Lieutenant Colonel du Régiment d'Enghien, Lieutenant de Roi.

Messieurs

C. d'Eurre, Capitaine Ayde-Major du Régiment de Monaco, Major.

Bonal, Lieutenant au Régiment de Royal-Artillerie, Ayde-Major.

Principe, Lieutenant des Grenadiers au Régiment d'Enghien, Ayde-Major.

Meligni, Lieutenant au Bataillon de Rhetel.

Mazarin, Capitaine des Portes.

De Valincour, Ordonnateur & Subdelégué de Monseigneur l'Intendant, Commissaire des Guerres.

Villeman, Commissaire ordinaire des Guerres.

Chevreau, Commissaire d'Artillerie.

Du Laurent, Ingenieur.

Etat Ecclesiastique.

L'Hainaut est soumis, quant au spirituel, pour la plûpart à l'Archevêché de Cambrai.

Abbayes d'Hommes.

De Saint-Ghislain, Ordre Saint Benoît: D. Brouwet, Abbé.

De Saint Denis, même Ordre: D. J. Motte, Abbé.

De Cambron, Ordre de Cîteaux: Dom de Cleves, Abbé.

De Bonne Esperance, de l'Ordre de Prémontré: Dom Petit, Abbé.

De Saint Feuillien, même Ordre: D. G. Defossez, Abbé.

Le Val des Ecoliers, à Mons, de la Congregation de Sainte Geneviéve: D. du Bois, Abbé.

Abbayes de Filles.

De Guillenghien, Ordre de Saint Benoît: Fl. de Jauche de Mastaing, Abbesse.

D'Epinlieu, Ordre de Citeaux, à Mons: Humb. Migeot, Abbesse.

De Refuge, à Ath: M. Danneau, Abbesse.

De l'Olive, Ordre de Citeaux: N. Brasseur, Abbesse.

De Beliano, Ordre Saint Augustin: Cat. Varlet, Abbesse.

De la Thure, Ordre de Saint Augustin: Ursule Petit, Abbesse.

Le noble & illuſtre Chapitre de Sainte Waudru, à Mons.

Le Roi en eſt Abbé Séculier, haut Avoué, Gardien, Juge, Protecteur & Défenſeur de l'Egliſe, des perſonnes & biens d'icelles.

Le feu Roi eut tant d'attention pour cette fondation, qu'en 1667. & 1673. il la déclara non ſeulement exempte de toute confiſcation, mais il fit remettre tout ce qu'on avoit perçu de leurs biens, & en 1691. il déclara qu'il maintiendroit ce Chapitre en tous ſes Privileges & Uſages, il gratifia les Chanoineſſes d'une ſomme de ſix mille livres, & d'une penſion de cinq mille en conſidération des pertes & dommages occaſionnés par le ſiége.

Les Prébendes ſont au nombre de 30. à la collation du Souverain, elles jouiſſent des exemptions, tailles, vingtiémes & impoſitions quelconques, leurs ſuppots en jouiſſent également; leurs ſuppots ſont les Eccleſiaſtiques pourvus des Chapelles de leur Egliſe, qui ſe nomment Chapelains Royaux; les Chanoines de Saint Germain & les Vicaires qui font les Offices Divins dans l'Egliſe de Sainte Waudru, qui interviennent aux Offices de ladite Egliſe les jours notaux: le Doyen deſdits Chanoines eſt Adminiſtrateur des Sacremens de l'Egliſe Sainte Waudru, faiſant les fonctions de Curé.

Les 30. Prébendes ſont actuellement occupées par les Princeſſes, Comteſſes, Marquiſes, Baronnes, &c. des Familles de Melun, de Richebourg, d'Argentean Mercy, de Croy, de

de Solre & de Condé, de Merade, de Montfort, d'Eglimes, de Marnix, de Croix, d'Heuchin Watou, de Naffau Cauroy, d'Outremont, de Warfufée, d'Eftirum, d'Ingelheim, de Blanckart, de Wefterloo, de Merode, de Bournonville, d'Oignies & de Salm.

On n'y admet aucune Demoifelle, qu'elle n'ait prouvé par des Titres bien autentiques, qu'elle eft iffuë de Chevalier Militaire, & que les quatre Ayeuls paternels & maternels font d'ancienne Nobleffe.

Chapitre de Saint Germain, à Mons.

M. Defpiennes, Sieur Deleval, Prevôt.

Etat Civil.

Monfeigneur Jacq. Pineau, Chevalier, Baron de Lucé, Intendant de Juftice, Police & Finances de la Province.

Confeil Souverain d'Hainaut, exerçant fa Jurifdiction comme il faifoit avant la préfente guerre.

Confeillers Ecclefiaftiques. Meffieurs

Flefcher.
De Bacre.

Confeillers Nobles. Meffieurs

Le Marquis du Châtelet de Courcelles.
Le Comte de Grand Broeucq.

R

Conseillers de Robe longue. Messieurs

Robert de Choisis.
Le Roi.
Vanbrouechem.
Secus.
Malingreau.
De Braine.
De Zemberghe.
Recq.
De le Croix.
De Behault.
De Latre de Clairfayt.
De Wolff.

Greffiers. Messieurs

Vanderbeken.
Durieu.
Charlé, Trésorier des Chartes.
Mathieu, Dépositaire général provisionel.
Le Verd, Greffier féodal.
Delward, Greffier de la Navigation.

Huissiers des Chambres. Messieurs

Leurquin.
Courtembos.
Du Moulin.

Prevôté de Mons.

La Prevôté de Mons comprend 84. Bourgs & Villages, y compris quelques Hameaux : les plus considérables sont Soignies, Saint-Guilain, Lens & Quievrain.

M. C. J. Comte de Baillencourt, Prevôt.

Il exerce la Jurisdiction ordinaire dans toute sa Prevôté, & dans la Ville il exerce une Jurisdiction de Police, ainsi que Messieurs les Magistrats, qui a lieu à la prévention, & dans l'exercice de leur Justice Criminelle, il est le sémonceur.

Messieurs

N. F. de Behault, Ecuyer, Lieutenant du Prevôt.

Meurisse, Avocat & Greffier.

Le Duc d'Havrez, en sa qualité de Châtelain héréditaire de Mons, a sa demeure au Château, cette qualité ne lui donne aucun rang dans les Tribunaux de cette Ville.

Grand Bailliage des Bois. Messieurs

Le Comte de Brias, Bailli.
De Braine, Avocat, Lieutenant du Bailli.
Dassonville, Greffier.

Cour de Main-morte. Messieurs

Delecourt, Receveur.
Meurisse, Avocat & Greffier.

Magistrat de la Ville Mons.

M. le Duc de Tupignies, Maire.

M. de Maleingreau de Floricourt, premier Echevin.

Echevins. Messieurs

Franquet.
Louchier de Jericho.
Dewesmal.
Bernarts.
Gaillard de Fassignies.
Hannoye de Gomenpont.
Le Roy.
Debehault de Warelles.
Waghenart.

Conseillers-Pensionnaires. Messieurs

Soupart.
Le Clercq.

Assesseurs. Messieurs

Petit, Conseiller-Pensionnaire, Greffier du Chef-lieu.
Pienne, Avocat de la Ville.
Pepin, Greffier & Echevin.
De la Roche, Greffier de Police.
Dobies, Trésorier.

Le Conseil de cette Ville est une Chambre composée de vingt-quatre Notables, qui assistent aux déliberations du Tiers-Etat, & qui y envoyent deux Députés.

Des Etats de Hainaut.

Les Etats de Hainaut préposés à la régie des moyens de la Province, sont composés du Clergé, de la Noblesse, du Magistrat & Con-

ſeil de la Ville de Mons, & des Députés des principaux lieux.

Les Chapitres de Sainte Waudru & de Saint Germain, ne contribuent en rien aux charges de l'Etat.

L'Aſſemblée générale des Etats ſe tient ordinairement à la fin de Novembre ; elle eſt repreſentée dans le cours de l'année par les Députés ordinaires qui réſident à Namur.

Députés du Clergé en 1747.

M. Petit, Abbé de Bonne-Eſperance.
M. Bronnier, Chanoine de Soignies.

Députés de la Nobleſſe, Meſſieur:

Dandelot.
Gongnies, Sieur du Fays.

Députés du Tiers-Etat. Meſſieurs

De Malingreau de Floricourt, premier Echevin.
Franquet, ſecond Echevin.
Petit, du Conſeil de Ville.
Bruneau, du Conſeil de Ville.
Soupart, Conſeiller-Penſionnaire.
Le Clercq, Député alternativement.
Petit, Conſeiller-Penſionnaire, Greffier du Chef-lieu.

ATH ET SA CHATELLENIE.

Ath eſt ſitué ſur la Dendre, à cinq lieues de Mons, Tournai & d'Oudenarde ; les Fran-

çois l'ayant prise en 1667. y firent de très-beaux Ouvrages, elle leur resta par le Traité d'Aix-la-Chapelle en 1668. Elle retourna à l'Espagne par la Paix de Nimegue. Elle se rendit au Maréchal de Catinat, après treize jours de tranchée en 1697. & retourna à l'Espagne par la Paix de Ryswick. Les Alliés la prirent en 1706. & les Hollandois en sont restés les maitres jusqu'en 1716. qu'ils l'évacuerent aux Troupes Imperiales.

La nuit du 2. au 3. Octobre 1745. l'armée Françoise ouvrit la Tranchée devant Ath, le Marquis de Clermont-Gallerande fut chargé de cette expedition. Le 8. le Comte de Wurmbrand arbora le Drapeau, & obtint pour lui & sa garnison les honneurs de la guerre. Le Roi en a fait raser les fortifications, il lui reste un très-beau cordon.

Etat Major.

M. d'Armentieres, Lientenant Général, Commandant, employé.

M. Viven, Lieutenant-Colonel du Régiment de Languedoc, Infanterie, Lieutenant de Roi.

Messieurs

Sionvau, Major des Graffins, Major.

Theri, Ayde-Major.

On y a établi un Hôpital Militaire au Château, il contient environ 200. lits à deux personnes.

Châtellenie d'Ath.

La Châtellenie d'Ath consiste en quatre-vingt-seize Villages.

Messieurs

Robert, Ecuyer, Seigneur de Saint Symphorien, Châtelain.
L'Olivier, Lieutenant du Châtelain.
Haynault, Greffier.
L'Office ordinaire, composé d'un Châtelain & d'un Greffier, juge de toute affaire particuliere des Habitans d'Ath & de la Châtellenie ; & les Sentences dudit Office vont par appel à la Cour Souveraine de Hainaut ; par rapport au Criminel, le Châtelain n'est juge que des délits commis dans Ath & ses Fauxbourgs, parce que chaque Village a son Office particulier ; mais depuis un Edit du Roi de 1747. les Offices subalternes ne peuvent plus mettre en exécution leurs Sentences qu'elles n'ayent été revûës & autorisées par le Conseil Souverain de Hainaut.

MAGISTRAT.

M. Mahieu, Maire, sa charge est Royale & à vie, il est le dépositaire des deniers des particuliers sujets à remploi, & sémonceur du Magistrat dans leurs Jugemens.
M. Huet, Bourguemestre, Licentié en Droit & Avocat.

Echevins. Messieurs

Ricart.
Stoquart.
Deglarges.
Willame.
Garesta.
L'Olivier.
Stocquart, Pere, Trésorier.
Maupassant, Commissaire des Guerres, & Subdelegué de M. l'Intendant.
Coppenhol, Greffier.

BINCH.

Binch, à trois lieuës de Mons, est une petite Ville située sur la Haine, dans un Pays abondant en gibier & très-fertile.

La Prevôté consiste en 42. Villages.

M. le Comte de Gongnies du Fays, Prevôt. En cette qualité il crée le Magistrat, & sa Charge est à la nomination du Souverain.

Messieurs

André, Lieutenant du Prevôt.
Stacquez, Avocat & Greffier.

MAGISTRAT.

Le Magistrat de Binch est composé de sept Jurez & un du Conseil.

Jurez. Messieurs

Du Pont.
Narret.
Waulde.
Davesne.
P. Staquet, Avocat.
Ghobart.

. . . . . .

Buisseret, du Conseil de Ville.
Bourgeois, Avocat & Greffier.
Martin, Massard ou Trésorier.
L'Espois, Avocat & Subdelegué.

A une lieuë de Binch, on voit la Maison Royale de Marimont, rétablie par Albert & Isabelle, Souverains des Pays-Bas.

Le Chapitre de Saint Ursmer, à Binch, est composé d'un Prevôt, d'un Doyen, & de onze Chanoines.

L'Abbé de Lobbes, Prevôt, *ad honores.* Il confére les Prébendes vacantes pendant les mois de Mars, Juin, Septembre & Décembre, & de sa part il y a un Religieux de Lobbes Chanoine.

Mondet, Doyen, Député du Clergé aux Etats d'Hainaut. Cette Dignité est à la collation du Souverain.

Chanoines. Messieurs

Hardenpont, Curé de Binch.
D. Pierre, Religieux de Lobbes.
Piette.

Cocquelet.
Allard.
Hubert.
Le Baron de Lorme.
Le Maire.
Balasse.
Martinelle.

BRAINE-LE-COMTE.

Braine, situé sur le pavé de Mons à Bruxelles, appartient au Duc d'Aremberg : sa Châtellenie renferme onze Villages.

Messieurs

Le Mayeur, Châtelain.
Pletinx, Lieutenant du Châtelain.
Mary, Avocat & Greffier.
Silvius, Doyen de Saint Amé, à Douay ; célébre par d'excellens Ouvrages Theologiques, étoit de Braine.

PRINCIPAUTE' DE CHIMAI.

Cette petite Ville, située à six lieuës d'Avesnes, dépend pour le spirituel de l'Evêque de Liége. C'est une des douze Pairies du Comté de Hainaut, qui a été érigée en Principauté par Maximilien, l'an 1486. en faveur de Charles de Croy, fils de Charles le Hardi, Duc de Bourgogne ; elle appartient aujourd'hui à Alexandre, Prince de Chimai, ci-devant Gouverneur de la Ville & Châtellenie d'Oudenarde, & frere du Cardinal d'Alsace.

La Prevôté de Chimai s'étend ſur trente-un Villages.

Meſſieurs

Laurent de l'Eſcoufle, Prevôt.
L'Aiſné, Lieutenant du Prevôt.
. . . . Greffier.

Le Chapitre de Sainte Monegonde, à Chimai, eſt composé d'un Doyen & de douze Chanoines, dont les Prébendes ſont à la collation du Prince de Chimai.

COMTE' DE BEAUMONT.

Beaumont, ſitué ſur une montagne dans un agréable endroit, eſt à quatre lieuës de Binch, il appartient au Prince de Chimai; ſa Châtellenie conſiſte en onze Villages.

Meſſieurs

Duſoſſés, Prevôt.
D'Ardenne, Lieutenant du Prevôt.
Deſmont, Avocat & Greffier.

SAINT-GUILAIN.

Petite Ville célébre par ſon Abbaye, fondée par Saint Guilain, ami de Saint Amand, aſſiſté des liberalités de Dagobert, Roi de France. Louis XIV. l'aſſiégea en perſonne, & s'en rendit maître le 25. Août 1655. après 7. jours de tranchée ouverte: Dom Jean d'Autriche la reprit le 21. Mars 1657. après ſept jours de ſiége. Le Maréchal d'Humieres s'en rendit

maître à la faveur des glaces le 10. Décembre 1677. on la rendit par la Paix de Nimegue, après en avoir rasé les fortifications.

Sur la fin de 1708. le Gouverneur d'Ath la surprit, avec un détachement de sa garnison. Les François la reprirent peu de jours après : les Alliés s'en rendirent encore les maîtres le 10. Septembre 1709. & elle resta à l'Empereur par la Paix d'Utrecht. Après le siége de Mons en 1746. on attaqua Saint-Guilain, qui se rendit le 23. Juillet. On en a rasé toutes les fortifications.

Messieurs

Brouwet, Bailli.
Anseau, Greffier.

Bailliage du Roeulx. Messieurs

Williart, Bailli.
Fontaine, Avocat & Greffier.

Bailliage d'Enghien.

Le Parc & le Palais du Duc d'Aremberg rendent cet endroit célébre ; il est situé dans une vallée, à cinq lieuës de Mons & de Bruxelles.

Le Bailliage d'Enghien comprend dix-huit Villages.

Messieurs

Ghislain, Bailli.
Stokart, Avocat & Greffier.

Entre Enghien & Halle, au Village de Steenkerque, se donna le 3. Août 1692. une sanglante

une ſanglante Bataille ; les François furent ſurpris de grand matin, & mis d'abord en déſordre ; on chargea enſuite les Alliés ſans ſuccès par deux fois : à la troiſiéme, M. le Maréchal de Luxembourg, le Duc de Chartres, M. le Duc, le Prince de Conti, M. de Vendôme, ſe mirent à la tête de la Brigade des Gardes, & forcerent le Prince d'Orange à repaſſer les défilés par où il étoit venu.

Bailliage de Halle.

Halle, eſt un grand Bourg au Duc d'Aremberg, où on honore une Image de la Sainte Vierge, dont Juſte Lipſe a fait une ample hiſtoire, *Virgo Hallenſis*.

Le premier Dimanche de Septembre, jour de la Fête, cette Image eſt portée en proceſſion par des Députés de douze Villes & Bourgades.

Meſſieurs

Doige, Bailli.
Vandenberghe, Avocat & Greffier.

Bailliage de Soignies.

Soignies, ſitué ſur la Riviere de Senne, à trois lieuës de Mons, a un Chapitre qui confére la Charge de Bailli de Soignies, & qui eſt Seigneur ſpirituel & temporel du lieu : ce Chapitre eſt compoſé d'un Prevôt, d'un Doyen, d'un Tréſorier & de trente Chanoines, dont les Prébendes ſont à la collation du Souverain.

S

Messieurs

Deronquiere, Bailli.
Deroyer, Avocat, Mayeur & Greffier Criminel.
Hubrecht, Greffier Echevinal.

Chapitre de Saint Vincent, à Soignies.
M. de Bacre, Conseiller Ecclesiastique du Conseil de la Province, Prevôt.

Châtellenie de Leuze.

Leuze, Bourg considérable sur un Ruisseau qui est la source de la Dendre.

Messieurs

Desmenil, Châtelain.
Du Val, Avocat & Greffier.

Combat de Leuze.

Le 18. Septembre 1691. le Maréchal de Luxembourg battit avec 20. Escadrons 75. des ennemis commandés par le Prince de Waldec, qui formoient l'arriere-garde de l'armée du Prince d'Orange; la Maison du Roi & la Gendarmerie s'y distinguerent.

Le Chapitre de Saint Pierre, à Leuze, fondé par Saint Amand, & rétabli par les liberalités de Gerard de Roussillon, Comte de Bourgogne, est composé d'un Doyen, à la nomination du Souverain, & de dix-huit Prébendes

à la nomination du Duc d'Aremberg, en qualité de Seigneur d'Enguien.

M. G. F. Daubremec, Doyen & Chanoine.

Chanoines. Messieurs

Landrieu.
Moll.
De Croy de la Coste.
Hubert.
Flament.
Marcil.
Longrée.
De Vos.
Schiets.
Walnier, Ecolâtre.

Deux Canonicats sont suspendus pendant quarante ans, pour en appliquer les revenus à la construction de la nouvelle Eglise, l'ancienne fut brûlée avec plus de de 300. maisons le 2. Juillet 1741.

Chanoines forains. Messieurs

Du Jardin, à Malines.
La Tour, à Bouclan en Bourgogne.
Delobel, à Paris.
Flescher, Conseiller-Clerc au Grand-Conseil, à Mons.
Marliere, à Namur.
De Smet, Curé d'Enghien, & Doyen rural du District de Halle.

Bailliage de Lessines.

La petite Ville de Lessines, à deux lieuës

d'Ath, est située sur la Dendre, elle a sept Villages sous sa dépendance.

Messieurs

Duwielz, Bailli.
Deprez, Avocat & Greffier.

Bailliage de Chievres.

Chievres, Baronie au Comte d'Egmont; est sur la route de Mons à Ath.

Messieurs

Hannoyé de Gomenpont, Bailli.
Largiliere, Greffier.

Cambron, connuë par son Abbaye & son Camp avantageux sur la Dendre, est à une lieuë de cette petite Ville.

Bureaux des Traites du Hainaut, sous la direction de M. de Logni, à Lille.

Bureau principal de Valenciennes.

Sauvé, Receveur.
Poupot, Contrôleur.
Fernon, Visiteur.
Sauvé, Agent.

Saint-Amand.

Morm-Durion, Receveur.

Bouchain.

Darlot, Receveur.

Le Quesnoy.

Vabois, Receveur.

Bureau principal de Condé.

De Cheſtres, Receveur.
Caron, Contrôleur & Viſiteur.

Mortagne.

Bridault, Receveur.

Bureau principal de Maubeuge.

Mazel, Receveur.
Carlier, Contrôleur.
Rogier, Viſiteur.

Landrecy.

Chapelle, Receveur.

Aveſnes.

Bady, Receveur.

Anord.

Grumeau, Receveur.

Terlon.

Le Four, Receveur.

Solre-le-Château.

Barré, Receveur.

Bossu-Walcourt.

Basty, Receveur.

Bureau principal de Givet.

Jaillot de la Boulaye, Receveur.
De Mean, Contrôleur.
Du Mast, Visiteur.

Mariembourg.

Harlet, Receveur.

Philippeville.

Massart, Receveur.

Hermetton.

Jouve, Receveur.

Hebbes.

Davancourt, Receveur.

Vieux-Vallerand.

Botexe, Receveur.

Bureau principal de Mons.

Du Mont, Receveur.
Martinetty, Contrôleur.
Terrier, Visiteur.

Enghien.

Le Febvre, Receveur.

Courcelles.

Crepy, Receveur.

Hall.

Canterenne, Receveur.
Wattier, Contrôleur.

Felvi.

Candrelier, Receveur.

Binch.

Erduard, Receveur.

Andertus.

Le Maire, Receveur.

Braine-le-Comte.

Bidal, Receveur.

Bureau principal d'Ath.

Hubert, Receveur.
Wattar, Contrôleur.

Wattripont.

Le Blond, Receveur.

Ellezelles.

Borel, Receveur.

Lessines.

Demeaux, Receveur.

Bureau principal de Beaumont.

Rouvez, Receveur.
Le Gros, Contrôleur.

La Buissiere.

Capet, Receveur.

Chimai.

Chasselet, Receveur.

Leriesse.

. . . . . Receveur.

Montigni Saint-Christophe.

Cauvin, Receveur.

Froid-Chapelle.

Coeqtraulx, Receveur.

Hantes.

Neuville, Receveur.

Hututu.

Dassignies, Receveur.

COMTÉ DE NAMUR.

LE Comté de Namur, qui forme une des XVII. Provinces des Pays-Bas, est arrosé des rivieres de la Meuse, de la Sambre & de la Mehagne ; c'est un territoire montagneux & inégal, rempli de forêts, qui renferment des Mines de plomb, de fer, des pierres très-lisses & très-polies, qui imitent le marbre, des carrieres d'autres pierres blanches & bleuës, des ardoises, de la houille, &c.

Depuis la démolition des fortifications de Charleroi, le Namurois se réduit à la seule Ville de Namur, les autres Places ne sont que des Bourgs ou Villages.

NAMUR.

Namur, est une des plus anciennes Villes des Pays-Bas, située au confluent de la Meuse & de la Sambre, & défenduë par des Châteaux très-forts, bâtis sur un roc escarpé, à l'opposite de la Sambre.

Louis XIV. vint l'assiéger en personne le 25. Mai 1692. on ouvrit la tranchée le premier Juin, & le 30. on étoit maître de la Ville & des Châteaux.

Le Roi d'Angleterre vint l'investir le 3. Juillet 1695. le Maréchal de Boufflers y étoit entré la veille : la Ville se rendit le 9. Août : le 30. Août, dans l'assaut que firent les Alliés pour

s'emparer du Chemin couvert des Châteaux; ils perdirent plus de 12000. hommes; enfin on battit la chamade le premier Septembre.

Le 6. Septembre 1746. Namur fut investie par nos Troupes : le 12. on ouvrit la tranchée, le 20. la Ville se rendit, & les Châteaux le 30.

Etat Major de la Ville & Châteaux de Namur.

Pendant l'Hyver 1747.

M. le Comte de Lovendal, Lieutenant Général, Commandant employé.

M. le Marquis de Fimarcon, Maréchal de Camp, Commandant.

Pendant l'Eté.

M. Phelippe, Lieutenant Général & Gouverneur de Maubeuge, Commandant employé.

M. de la Bove, Capitaine dans Gustine, Major.

M. de Brulart, Colonel d'Infanterie, & Major du Régiment de Picardie, Lieutenant de Roi.

M. de Chabrié, Lieutenant-Colonel d'Infanterie, Major du Bataillon de Fontenai, Major.

M. Desmoulins, Trésorier des Troupes.

Pendant l'Hyver. Messieurs

Foulon, Commissaire des Guerres, & Subdelegué.

Le Chevalier d'Assay, chargé de la Police de l'Hôpital.

Pendant l'Eté. Messieurs

Gillot, Subdelegué.

De la Rouviere, Commissaire de la Police de l'Hôpital.

Aydes-Major pendant l'Hyver. Messieurs

De Saint Julien, Capitaine dans Picardie.

De la Bove, Capitaine dans Gustine.

De Campistron, Capitaine dans Fontenay-Royal-Artillerie.

De Colmeni, Ayde de Camp de M. de Lovendal.

Capitaines des Portes. Messieurs

Percebois, Lieutenant des Grenadiers de Picardie.

Le Febvre, Officier dans Lovendal.

De Beville, Officier dans Lovendal.

Pendant l'Eté. Messieurs

De Bienville, Sergent dans le Bataillon de Fontenai.

De Chenvierre, Ingenieur en Chef.

De Rosieres, Ingenieur ordinaire.

Le Chevalier de Clairac, Ingenieur ord.
De Roſtaing, Brigadier des Armées du Roi, Commandant l'Artillerie.

L'Hôpital.

L'Hôpital du Séminaire contient environ 450. lits à deux.

Meſſieurs

Le Gardien des Recolets, Aumônier.
De la Richerie, Contrôleur.
Hardouineau, Médecin.
Gaumont, Chirugien Major.
Milien, Ayde-Major.
Mallet, Ayde-Major.
Du Bar, Directeur.
Valentin, Apoticaire, faiſant les fonctions de Major.

Des Etats de cette Province.

Les Etats ſont compoſés du Clergé, de la Nobleſſe, & des Députés des Villes.

L'Evêque de Namur eſt le Chef de l'Etat Eccleſiaſtique, puis les Abbés du Pays, dont deux ſervent pour ſix ans.

M. Paul-Godefroi, Comte de Berlo, de Frandouaire, Evêque de Namur.

Députés Eccleſiaſtiques. Meſſieurs

Petit, Abbé de Grand-Pré.
Henrion, Abbé de Waufort.
Deſpré, Greffier Eccleſiaſtique.

Le ſecond membre, eſt la Nobleſſe, dont le Gouverneur de la Province eſt le Chef.

Députés pour la Nobleſſe. Meſſieurs

De Neuville de Jamblin.
Le Baron de Joncret.
Sourdeau, Greffier.

Le troiſiéme membre, c'eſt le Magiſtrat de Namur, & les Députés de Bouvigne, de Walcourt & de Fleuru.

Magiſtrat.

M. le Vicomte d'Elzée, Mayeur, ſa Charge eſt perpetuelle.

Echevins Nobles à vie. Meſſieurs

De Keſſel.
D'Hinſlin.

Echevins. Meſſieurs

Poſſon.
Paſquet, Avocat-Penſionnaire.
Mahy.

Marchands. Meſſieurs

Bouhon.
La Croix.
Malotau, Bourguemeſtre, ou Receveur de la Ville.
Ramquin, Greffier.
Pacquet, Lieutenant du Mayeur.
Pacquet, Greffier des Elus.

Jurez de la Ville. Messieurs

Jourdain.
Massart.
Vanrikel.
Villeval.

Ces Messieurs assistent à la reddition des comptes de la Ville pour la Bourgeoisie.

Souverain Bailliage jugeant des Nobles en matiere personnelle & féodale.

Le Gouverneur de la Province en est le Chef, & en confére les Emplois.

Avocats-Conseillers, Messieurs

Delmelle.
Pasquier.
De Paix.
Ramquin.
Nicolai, Conseiller & Fiscal.
. . . . .
Du Bois, Greffier.

Bailliage des Bois. Messieurs

Barbaix, Bailli.
Misson, Forestier.
Malotau, Contrôleur.
Villeval, Porte-Marteau.
Noel, Greffier.

Conseil Provincial de Namur ressortissant actuellement au Parlement de Douay.

M. Malotau, Président.

Conseillers. Messieurs

Posson.
Closse.
Collart.
Staffart.
Deprez.
. . . .
Staffart, Procureur Général du Roi,
Mahy, Substitut du Procureur Général.
Posson, fils, Greffier..

ETAT ECCLESIASTIQUE.

Namur est un Evêché érigé par Paul IV. en 1559. démembré de l'Evêché de Liége, & suffragant de Cambrai. L'Eglise Cathedrale, dédiée à Saint Aubin, est d'une architecture très-ancienne. Le Chapitre est composé de vingt Chanoines.

Paul Godefroy, Comte de Berlo, de Francdouaire, Evêque.

Dignités. Messieurs

G. E. Despontin de Freys, Comte de Beaufort, Prevôt.

P. A. de Marotte, de Montigni d'Ostin, Doyen.

Ch. Raymond de Jamblines de Neuville, Archidiacre pour le Comté de Namur.

J. B. Depret, Archidiacre pour le Duché de Lothier, ou le Vallon Brabant.

H. Dumonceau, Archiprêtre.

B. Parfonry, Chantre.

J. J. Renſonnet, Ecolâtre.

La Prevôté & 11. Canonicats ſont à la nomination du Roi.

Le Décanat & la place de Chantre ſe conférent par le Chapitre à la pluralité des voix.

L'Evêque nomme à neuf Prébendes deſtinées pour trois nobles Diocesains, trois Licentiés en Theologie, & trois Licentiés en Droit.

L'Egliſe Collegiale de Notre-Dame forme un Chapitre composé de douze Chanoines.

M. Rigaux, Prevôt.

M. Monſeu, Doyen.

Abbayes du Diocèſe de Namur.

De Salcines, Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux : Roſaert, Abbeſſe.

De Marche-les-Dames, du même Ordre : Conſtance du Bullay, Abbeſſe.

Soleilmont, Ordre de Cîteaux, Joſ. Berger, Abbeſſe.

De Geronſart, Chanoines Réguliers de l'Ordre Saint Auguſtin : Jacobi, Abbé.

De Saint Gerard ou de Brogne : l'Evêque en eſt Abbé.

De Floreſſe, de l'Ordre de Prémontré : d'Artevelle, Abbé.

De Boneſſe : J. Jacquet, Abbé.

De Moulins, Ordre de Citeaux : Denis, Abbé.

Du Jardinet, Ordre de Cîteaux : Jacques Maréchal, Abbé.

De Grand-Pré : Petit, Abbé.

De Waufort : Henrion, Abbé.

Sclayn, Village où il y a un Chapitre de 8. Chanoines : Collaert, Prevôt de Sclayn.

Chapitre de Dames nobles de Mouſtier, qu'on appelle à Surplis blanc.

L'Abbaye de Mouſtier fut fondée l'an 661. par Saint Amand, & érigé en Chapitre de Dames nobles l'an 1298. l'Abbeſſe ſeule en confére les Bénéfices, ſa dignité eſt à la nomination du Souverain, à qui on préſente trois Dames élûës par le Chapitre.

Marie-Anne d'Eglimes de Brabant, Abbeſſe.

Dames nobles. Meſdames

Jeanne-Louiſe d'Eglimes de Brabant.
De Berlaymont.
De Brunnes.
De Brunnes.
Du Chatel de Petrieu.
Baulet de Neverlée.
Baulet.
Naſſau de Corroy.
D'Aix.

Il y a huit Chanoines faiſant ſimplement l'Office de l'Autel, dont les Prébendes ſont à la collation de l'Abbeſſe.

M. Limelet, Receveur de ces Dames, réſident à Namur, a voix au Chapitre à l'élection de l'Abbeſſe.

Chapitre d'Andenne.

Sainte Begghe, fille de Pepin, Duc de Brabant, fonda à Andenne, Bourg entre Namur & Huy, une Abbaye de Filles nobles, où elle mourut l'an 698. ce Monastere fut changé en un Chapitre de trente Chanoinesses, avec une Prevôte, une Doyenne & dix Chanoines qui les assistent dans le Service Divin, & qui partagent les Prébendes avec les Chanoinesses.

Toutes les Prébendes, à l'exception du Doyenné, qui est à la nomination du Chapitre, appartiennent au Roi, comme Comte de Namur.

Dame Gougnies, Prevôte.

Ces deux Chapitres sont du Corps de la Noblesse, & non pas de l'état Ecclesiastique.

CHARLEROI.

Cette Ville tire son nom de Charles II. Roi d'Espagne, qui en forma une Place forte l'an 1666. elle est à six lieues de Mons & de Namur ; les François s'en rendirent les maîtres l'an 1667. & elle leur resta par le Traité d'Aix-la-Chapelle en 1668. Le Prince d'Orange l'attaqua inutilement en 1672. & 1677. on la rendit à l'Espagne par la Paix de Nimegue ; les François s'en emparerent en 1693. & elle retourna à l'Espagne l'an 1697. Par la Paix d'Utrecht elle fut cédée aux Etats Généraux, qui la rendirent à l'Empereur en 1716. Après la prise de Saint-Guilain en 1746. on y ouvrit la tranchée la nuit du 28. au 29. Juillet, & le 2. Août la Place se rendit ; on en a rasé les ouvrages extérieurs.

BOUVIGNE.

Le Bourg de Bouvigne est situé sur la rive gauche de la Meuse, à l'opposite de Dinant, & à cinq lieuës de Namur. Son Mayeur a droit de séance dans les Etats de la Province.

WALCOURT.

Walcourt est sur la petite riviere de Heure, vers les confins du Pays de Liége.

Il y a un Chapitre fondé en 1020. par Edwin, Seigneur de Walcourt, pour huit Chanoines & un Prevôt, qui a voix dans les Etats de la Province.

L'Abbé du Jardinet, depuis une négociation faite en 1685. avec la Cour d'Espagne, nomme à la Cure & aux Prébendes de la Collegiale, crée le Magistrat, & y a droit de haute & basse Justice.

Le Souverain nomme à la Prévôté. M. le Baron Corbeque, Prevôt de Walcourt.

FLEURU.

Bourg à quatre lieuës de Namur, où se donna le premier Juillet 1690. une Bataille où les Alliés eurent cinq mille hommes de tués, quatre mille prisonniers, 49. pieces de Canon de pris, &c. c'est la journée la plus glorieuse du Maréchal de Luxembourg.

Charlemont, Givet, Marienbourg, sont du Namurois, mais ces Places appartiennent à la France depuis la Paix des Pyrénées.

SUPPLEMENT

Pour la page 36.

DOUAY.

Composition des Chambres pour l'année commençant au mois d'Octobre 1747.

Premiere Chambre. Messieurs

De Pollinchove, premier Président.
De Calonne, Président à Mortier.
Le Baron de la Grange, Chevalier d'Honneur.

Conseillers. Messieurs

Lamoral.
De Beauvoir de Sericourt.
De Mullet.
Marescaille de Caffort.
Hattu de Cordes.
De Francqueville de Fontaine.
Le Vaillant du Thil.
Jacquerye.

Deuxiéme Chambre. Messieurs

Pinault Desjaunaux, Président à Mortier.
Bruneau, Président à Mortier.
Le Baron de Mooreghem, Chevalier d'Honneur.

Conseillers. Messieurs.

Bisschop.
Casteele de la Briarde.
Heriguer.
Eloy.
Vandermeersch.
Vernimmen.
Merlin d'Estreux.
De Francqueville d'Ignel.

Troisiéme Chambre. Messieurs

Hanecart de Briffœil, Président à Mortier.
Turpin, Président à Mortier.
Le Baron de Roisin, Chevalier d'Honneur.

Conseillers. Messieurs

De la Verdure d'Allennes.
De Wavrechin du Lompret.
Deforest de Quartdeville.
Lemaire de Berguettes.
Gouliart de la Feuillie.
Taffin de Baudigny.
Cambier.
Marescaille.

Commissaires aux Audiences.

Octobre 1747.

M. Bisschop.
M. Merlin d'Estreux.

Novembre 1747.

M. de Beauvoir de Sericourt.
M. Cambier.

Décembre 1747.

M. de Wavrechin du Lompret.
M. Vernimmen.

Janvier 1748.

M. Lamoral.
M. de Francqueville de Fontaine.

Février 1748.

M. Casteele de la Briarde.
M. Marescaille.

Mars 1748.

M. Heriguer.
M. Lemaire de Berguettes.

Avril 1748.

M. de Mullet.
M. Taffin de Baudigny.

Mai 1748.

M. Deforest de Quartdeville.
M. Hattu de Cordes.

Juin 1748.

M. de la Verdure d'Allennes.
M. Vandermeersch.

Juillet 1748.

M. Eloy.
M. Jacquerye.

Août 1748.

M. Marescaille de Caffort.
M. de Francqueville d'Ignel.

Supplément pour la page 179.

VALENCIENNES.

Intendance.

Messire Jacques Pineau, Chevalier, Baron de Lucé, Seigneur de Biennay, la Pechellerie, Saint-Pater, & autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police de la Province du Hainaut, Pays d'entre Sambre & Meuse, d'outre-Meuse & Comté de Namur.

M. Roullin, premier Secretaire pour la Finance.

M. Gros-Jean, pr. Secret. pour la Guerre.

M. P. F. Lelon, Seigneur de Meaux & du Soron, Subdelegué.

MAGISTRATS.

Messire Pierre-Antoine le Hardy, Ecuyer, Seigneur Daulnois, Prevôt.

M. Claude-Joseph-Bernard Dubleumortier, Licentié ès Loix, Lieutenant.

Echevins. Messieurs

J. P. Sennart.

L. H. Dacquin de Beauregard, Licentié ès Droits.

E. M. Chabert, Licentié ès Droits.
J. F. J. Defvignes, Licentié ès Droitss
J. H. Moreau, Licentié ès Droits.
R. A. J. Blondel, Licentié ès Droits.
P. F. J. Humoire, Licentié ès Droits.
J. P. Hacquo.
J. P. J. de Leigle.
J. B. Dufoffé.
P. H. Wecart.

Bureau héréditaire. Meffieurs

N. J. Gillart, Ecuyer, Sieur de Rozel, Licentié ès Droits, Confeiller-Penfionnaire.

F. Ig. Maloteau, Sieur de Villerode, Confeiller honoraire au Parlement de Flandre, Licentié ès Droits, Confeiller-Penfionnaire.

P. F. Lelon, Seigneur de Meaux & du Soron, Licentié ès Droits, Confeiller du Roi, Procureur-Syndic.

J. B. Boufés, Licentié ès Droits, Greffier Civil.

Bertrand Deffontaines, Licentié ès Droits, Greffier de Werps.

F. A. J. Lengrand, Licentié ès Droits, Greffier ès Caufes Criminelles.

De Feurmeftraux de Guffignies, Prevôt le Comte.

P. Cambier, Mayeur de la Ville, & Receveur des Saifies-réelles & Confignations de la Prevôté le Comte.

Jurifdiction des Eaux & Forêts. Meffieurs.

Bourdon Pheries, Maître Particulier.
Des Bleumortier, Lieutenant.

Daquin

Daquin de Beauregard, Procureur du Roi.
Boucher, Greffier.

Jurisdiction des Traites. Messieurs

M. Bouchelet, Président, Juge Royal des Traites.

Officiers qui composent la Chambre Consulaire à Valenciennes.

M. Jean Dubois, Juge.

Consuls. Messieurs

L. J. le Roy.
A. Keuleux.
P. A. Hardy.
L. Cambier.
N. J. Daubonne, Greffier.
O. Besanger, Huissier Audiancier.

Noms des Abbés de la Subdelegation de

Valenciennes. Messieurs

F. le Saffvre, Abbé de Saint Jean.
Dom Jerôme Bondu, Abbé de Vicogne.
Dom Benoît Dehaut, Abbé de Saint Sauve.
Dom François Delfeuille, Abbé de Crespin.

Chapitre de Saint Geris à Valenciennes.

Le Chapitre de Saint Geris est composé de douze Prébendes, le Doyen qui a droit d'en avoir deux, est nommé par le Roi.

Il y a une Prébende attachée à l'Abbaye de Saint Sauve, sept qui sont à la nomination du Roi, & les six restantes à la nomination du Chapitre.

Chanoines. Messieurs

Lalou, Doyen.
L'Abbé de Saint Sauve.
Laurent.
Boulet.
Philippe.
Mereau.
Cambier.
Le Gros.
Le Fevre.
Beauvais.
Canquelain, Curé de Saint Geris.
Rousseau.
Lalou.
Le Piste.

Officiers de la Maréchaussée générale du Hainaut.

Messire François-Joseph Preseau, Ecuyer, Seigneur Deugemont, Dempierre, Orsinvalle, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, Grand Prevôt.

M. N. J. Buirette, Ecuyer, Lieutenant.

M. J. F. J. Duvigues, Conseiller-Assesseur.

M. P. F. Lelon, Seigneur de Meaux & du Soron, Conseiller, Procureur du Roi.

M. J. J. Doffignies, Greffier.

Hôpital.

L'Hôtel-Dieu contient 40. lits à un ſeul ; & 200. à deux.

Meſſieurs

Marcour, Contrôleur.
De Plaignes, Médecin.
Read, Chirurgien Major.
Felix, Ayde-Major.
Aupepin, Apoticaire.
Laurent, Aumônier.
Sœur Marie Bernard de Bau-vilain, Maîtreſſe de l'Hôtel-Dieu.
Sœur Angelique Delſarte, Directrice.

Supplément pour la page 144.

LOUVAIN.

Magiſtrat.

M. G. F. de Vroeye, Ecuyer, Maire.
M. J. L. de Vroye, Ecuyer, Seigneur de Linden, Premier Bourguemeſtre.
M. M. Van Langendonch, deuxiéme Bourguemeſtre.
M. L. F. J. Baron de Schore, Subſtitut du Bourguemeſtre.

Echevins. Meſſieurs

P. de Herckenrode, Ecuyer, Seigneur de Rooſt.

T. Baron d'Eynatten.

C. T. Schotte, Vicomte de Bergh Saint-Winoc.

N. J. Van Cauwenhoven.

G. Joris.

H. du Château.

G. Aerts.

Les Senateurs du premier rang. Messieurs

F. P. Van Spoelberg, Seigneur de Lavenjoub.

C. A. de Coenen.

C. de Herckenrode, Seigneur de Tendaele.

. . . . . Van Graeve, Seigneur de Bayenrieux.

J. Philippi.

J. Schotte.

Les Senateurs du second rang. Messieurs

M. Adriaens.

H. Thenaerts.

S. Frizé.

A. de Neeff.

P. Vander Eychen.

A. Noë.

G. Luynchens.

G. Vranchx.

Messieurs

P. Vanden Broech, premier Syndic.

J. D. Van Briggenhout, second Syndic.

Conseillers-Secretaires. Messieurs

G. A. Van Dieve.
B. Claes, Adjoint-Syndic.
J. B. Marchant.

Receveurs. Messieurs

P. T. Otto.
G. Vranckx.

UNIVERSITÉ.

Docteurs en Theologie. Messieurs

Garesta, Licentié en Theologie, & Régent du College de la Sainte Trinité, Recteur magnifique.

Le P. Valleyn, Docteur, Régent, de l'Ordre des Dominicains.

Lenglé, Docteur, Président du College de Driutius.

Le R. P. Maugis, Docteur, Régent, Augustin.

Vander Wouven, Licentié, Professeur ordinaire, Pleban de la Collegiale de Saint Pierre.

Faculté de Droit Canon.

M. Michiels, Licentié, Professeur ordinaire.

Droit Civil.

M. Wirix, Licentié & Professeur au Code & Instituts.

College de la Sainte Trinité ou des Humaniſtes.

M. Gareſta, Régent.

Meſſieurs

Philippart, pour la Rhetorique.
Willems, pour la Poëſie.
Tackoen, pour la Syntaxe.
Guimine, pour la Grammaire.
Leunckens, pour la Figure.

F I N.

TABLE.

ALost.	119
Anvers.	169
Ath.	197
Bailleul.	60
Bavai.	186
Berghes Saint-Winoc.	51
Berg-op-Zoom.	153
Binch.	200
Boiſleduc.	151
Bouchain.	187
Bourbourg.	62
Bouvigne.	223
Breda.	153
Bruges.	76
Bruxelles.	130
Bureaux des Traites de Flandre.	21

Cassel. 57
Charleroi. 222
Commines. 47
Composition des Chambres du Parlement de Flandre pour 1748. 224
Courtrai. 95
D'Hainaut Bureaux des Traittes. 208
Domaines du Roi de West-Flandre. 91
Domaines de la Flandre maritime, &c. 127
Douai. 26
Dunkerque. 48
Fleuru. 223
Furnes. 98
Gand. 65
Gertrudemberg. 158
Granmont. 120
Grave. 159
Gravelines. 53
Harlebeck. 97
Hulst. 126
Ipres. 84
Landrecies. 184
L'Ecluse. 123
Leuze. 206
Lille. 4
Louvain. 144 & 231
Maestricht. 159
Malines. 165
Maubeuge. 174
Messines. 93
Menin. 94
Mons. 189
Namur. 213
Nieuport. 104
Orchies. 45
Ostende. 106

Oudenarde. 122
Renai. 120
Saint-Amand. 119
Saint-Guilain. 230
Sas de Gand. 125
Termonde. 119
Tournai. 108
Valenciennes. 178 & 227
Ysendick. 124

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, *le Calendrier général de la Flandre, Brabant, & Conquêtes du Roi, &c. pour l'année* 1748. & j'ai cru qu'on pouvoit en permettre l'impreſſion. A Paris le 28. Septembre 1747.

MAUNOIR.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos Amés & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maître des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra: SALUT. Notre bien amé le Sieur PANCKOUCKE, Libraire à Lille, Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage, qui a pour titre: *Calendrier général de la Flandre & du Brabant*; s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Permiſſion pour ce néceſſaires: A CES CAUSES, voulant favorablement traiter le Sieur Expoſant. Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes de faire imprimer ledit Ouvrage en un ou pluſieurs Volumes, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire

vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de *six* années consécutives, à compter du jour de la datte des présentes : Faisons défenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéïssance ; comme aussi à tous Libraires & Imprimeurs, d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun Extrait, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement, ou autres, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & interêts, à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la datte d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caractéres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modele sous le contre-scel des Présentes ; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725. qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France,

Commandeur de nos Ordres, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque Publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier le Sr DAGUESSEAU, Chancelier de France, le tout à peine de nullité des Présentes : Du contenu desquelles vous mendons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement : Voulons qu'à la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi soit ajoûtée comme à l'original : Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande & Lettres à ce contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le douziéme jour du mois d'Octobre, l'an de grace mil sept cent quarante-sept, & de notre Regne le trente-troisiéme. Par le Roi en son Conseil.

Signé, SAINSON.

Registré sur le Registre XI. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 872. fol. 765. conformément aux anciens Réglemens confirmés par celui du 28. Février 1723. A Paris, ce 14. Novembre 1747.

Signé, C. CAVELIER, *Syndic.*

Imprimé à Paris par C. F. SIMON, Fils, Imprimeur de la REINE, & de Monseigneur l'Archevêque. 1747.

1e année
très rare

20

